

## Rapport au titre du troisième pilier (non audité)

## Pour la période terminée le 31 décembre 2024

## **TABLE DES MATIÈRES**

#### 2 Remarques à l'intention du lecteur

- 2 Utilisation de ce document
- 2 Champ d'application de ce document
- 3 Mise en garde sur les énoncés prospectifs
- 3 Politique de communication

#### 4 Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques

- 4 Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé) [KM1]
- Indicateurs clés Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution) [KM2]
- 6 Approche de la gestion des risques du Mouvement [OVA]
- 7 Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) [OV1]
- 8 Actifs pondérés en fonction des risques (APR)
- 10 Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité
- 11 Évolution des actifs pondérés en fonction des risques
- 12 Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque [CMS1]
- 14 Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs [CMS2]

#### 17 Composition des fonds propres et TLAC

- 17 Composition des fonds propres réglementaires [CC1]
- 20 Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires
- 21 Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan [CC2]
- 23 Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles [CCA]
- 31 Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution) [TLAC1]
- 32 Entité de résolution Rang de créancier au niveau de l'entité juridique [TLAC3]

#### 34 Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires

- 34 Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions [LIA]
- 35 Différences entre les périmètres de consolidation comptable réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires [LI1]
- 37 Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers [LI2]
- 38 Ajustements prudents de la valeur (PVA) [PV1]

#### 39 Risque de crédit

- 39 Informations qualitatives générales sur le risque de crédit [CRA]
- 40 Qualité de crédit des actifs [CR1]
- 41 Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut [CR2]
- 42 Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs [CRB]
- 43 Portefeuille de prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs
- 43 Portefeuilles de prêts par régions géographiques
- 44 Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) [CRC]
- 45 Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) [CR3]
- 47 Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit [CRD]
- 48 Approche standard Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM) [CR4]
- 51 Approche standard Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques [CR5]
- 56 Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (IRB) [CRE]
- 57 AIRB Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CR6]

#### Risque de crédit (suite)

- 72 États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB [CR8]
- 73 AIRB Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille [CR9]
- 76 Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions
- 79 Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité
- 81 Expositions au risque de crédit selon l'approche des notations internes - Contrôles ex post : paramètres réels et estimatifs

#### 82 Risque de contrepartie

- 82 Informations qualitatives sur le risque de contrepartie [CCRA]
- 83 Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche [CCR1]
- Approche standard Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques (PD) [CCR3]
- 88 AIRB Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut [CCR4]
- 94 Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie [CCR5]
- 95 Expositions sur dérivés de crédit [CCR6]
- 95 Expositions sur les contreparties centrales (CC) [CCR8]

#### 96 Titrisation

- 96 Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation [SECA]
- 97 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire [SEC1]
- 99 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur) [SEC4]

#### 101 Risque de marché

- 101 Informations qualitatives générales requises sur le risque de marché [MRA]
- 102 Risque de marché selon l'approche standard [MR1]

#### 103 Ajustement à l'évaluation de crédit

- 103 Informations générales qualitatives concernant l'AEC [CVAA]
- 103 Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié à l'AEC (AB-AEC) [CVA2]

#### 104 Mesures de contrôle macroprudentiel

104 Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique [CCyB1]

#### 106 Risque opérationnel

- 106 Exigences d'informations qualitatives générales relative au cadre de risque opérationnel de l'institution [ORA]
- 107 Pertes historiques [OR1]
- 108 Indicateur d'activité et sous-composantes [OR2]
- 108 Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel [OR3]

#### 109 Ratio de levier

- 109 Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier [LR1]
- 110 Déclaration commune du ratio de levier [LR2]

#### 111 Liquidité

111 Gestion du risque de liquidité [LIQA]

#### 112 Instruments financiers dérivés

112 Instruments financiers dérivés - Notionnel et risque de crédit associé

#### 113 Autres informations

- 113 Exigences de communication au titre du troisième pilier
- 116 Abréviations
- 117 Glossaire

## REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

#### **UTILISATION DE CE DOCUMENT**

Le Rapport au titre du troisième pilier (ce document) vise à soutenir la transparence et la communication des informations complémentaires inhérentes à la gestion du capital et des risques du Mouvement Desjardins (Mouvement) et à permettre aux différents intervenants du marché financier d'en apprécier le profil de risque et la performance financière. L'information présentée dans ce document n'a pas été auditée.

Ce document doit être utilisé en tant que complément aux rapports financiers intermédiaires et au rapport annuel. Ces rapports, qui comprennent les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins, sont disponibles sur son site Web, à l'adresse Desjardins.com, et sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). Ce document doit également être utilisé en complément du document Informations financières complémentaires du Mouvement, également disponible sur son site Web.

Certaines informations pertinentes au troisième pilier sont divulguées dans le cadre de ces documents. Un tableau de référence intitulé « Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts » est présenté sous chacune des exigences réglementaires lorsqu'applicable. Ce dernier fait état des exigences du troisième pilier qui ne sont pas directement traitées dans le cadre de ce document et redirige vers les sections appropriées des documents distincts.

Les informations divulguées au niveau de ce rapport sont préparées conformément aux lignes directrices publiées par l'Autorité des marchés financiers (AMF ou Autorité) :

- La Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier;
- La Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes;
- La Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. Cette dernière a été mise à jour et tient compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ces lignes directrices sont disponibles sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse https://lautorite.qc.ca. Les exigences du Comité de Bâle, desquelles les lignes directrices de l'AMF découlent, se retrouvent à l'adresse https://www.bis.org.

À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

#### CHAMP D'APPLICATION DE CE DOCUMENT

Ce document présente des informations financières du Mouvement Desjardins, qui regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. La composition du périmètre de consolidation comptable du Mouvement est présentée dans la section « Périmètre du Groupe » de la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » de ses états financiers combinés annuels.

Quant aux informations sur le capital et les risques présentées dans ce document, elles sont principalement établies selon son périmètre réglementaire en vertu de l'Accord de Bâle III. Ce dernier diffère du périmètre comptable du fait que les participations dans les filiales d'assurance sont exclues de celui-ci par voie de déduction du capital. L'information provient d'une combinaison de données d'origine comptable et réglementaire. De plus, les données relatives au capital et aux risques sont présentées afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans les recommandations du document Enhancing the Risk Disclosures of Banks du 29 octobre 2012.

## MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent de temps à autre des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Des énoncés prospectifs se retrouvent dans le présent rapport de gestion et peuvent aussi être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, sa vision, ses activités, ses cibles et engagements, ses stratégies pour les atteindre, ses résultats et sa situation financière, la conjoncture économique et celle des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « échéancier », « perspective », « croire », « prévoir », « compter », « avoir l'intention de », « avoir comme but », « estimer », « planifier », « projeter », « anticiper », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables, dans toutes variantes grammaticales.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs, y compris ceux mentionnés dans le rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins,ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

#### POLITIQUE DE COMMUNICATION

Le Mouvement Desjardins détient une politique de divulgation de l'information financière importante (politique), approuvée par le conseil d'administration et définissant les processus de contrôle et procédures internes à cet effet.

Les principaux éléments de la politique s'appliquent aux documents financiers importants du Mouvement et de ses émetteurs assujettis de même qu'aux documents qui sont déposés auprès des autorités réglementaires. Entre autres, la politique énonce les principes directeurs de communication applicables à ces documents, y compris l'information au titre du troisième pilier, l'existence et le maintien d'un processus de contrôle et de validation de l'information financière importante et la responsabilité du conseil d'administration et de la haute direction envers la mise en place et la garantie de la structure de contrôle interne efficace pour la communication d'information importante.

# APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES, DES INDICATEURS PRUDENTIELS CLÉS ET DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

## Tableau KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)

		а	b	С	d	е
	(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
	Fonds propres disponibles	2024	2021	2021	2021	
1	Fonds propres de la catégorie 1A	33 157	32 630	31 111	29 912	28 678
2	Fonds propres de la catégorie 1	33 157	32 630	31 111	29 912	28 678
3	Total des fonds propres	36 269	35 712	34 152	31 277	30 745
	Actifs pondérés en fonction des risques					
4	Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	149 621	148 937	147 074	142 266	140 481
4a	Total des actifs pondérés en fonction des risques (pré-plancher)	149 621	148 937	147 074	142 266	140 481
	Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR					
5	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	22,2 %	21,9 %	21,2 %	21,0 %	20,4 %
5b	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A (pré-plancher)	22,2 %	21,9 %	21,2 %	21,0 %	20,4 %
6	Ratio de fonds propres de la catégorie 1	22,2 %	21,9 %	21,2 %	21,0 %	20,4 %
6b	Ratio de fonds propres de la catégorie 1 (pré-plancher)	22,2 %	21,9 %	21,2 %	21,0 %	20,4 %
7	Ratio des fonds propres totaux	24,2 %	24,0 %	23,2 %	22,0 %	21,9 %
7b	Ratio des fonds propres totaux (pré-plancher)	24,2 %	24,0 %	23,2 %	22,0 %	21,9 %
	Exigences supplémentaires de la catégorie 1A en pourcentage des APR					
8	Exigence de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
9	Exigence contracyclique	— %	— %	—%	—%	— %
10	Exigences supplémentaires IFIS-i	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
11	Total des exigences de réserve spécifique de la catégorie 1A (lignes 8+9+10)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
12	Fonds propres de la catégorie 1A disponibles après satisfaction des exigences minimales	16,2 %	16,0 %	15,2 %	14,0 %	13,9 %
	Ratio de levier Bâle III					
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	434 089	427 197	411 407	403 239	390 563
14	Ratio de levier de Bâle III (ligne 2 / ligne 13)	7,6 %	7,6 %	7,6 %	7,4 %	7,3 %
14b	Ratio de levier de Bâle III (à l'exclusion de l'impact de toute exemption temporaire applicable des réserves de la banque centrale)	s.o.	S.O.	s.o.	\$.0.	\$.0.
	Ratio de liquidité à court terme (LCR)					
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	58 052	57 802	54 684	53 186	52 057
16	Total des sorties nettes de trésorerie	35 162	34 760	34 141	34 990	33 835
17	Ratio LCR	165 %	166 %	160 %	152 %	154 %
	Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)					
18	Financement stable disponible total	266 482	263 085	261 155	250 371	245 597
19	Financement stable exigé total	206 469	205 123	202 417	200 037	197 362
20	Ratio NSFR	129 %	128 %	129 %	125 %	124 %

## Tableau KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution<sup>(1)</sup>)

	a	D	C	u	е
(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible <sup>(2)</sup>	47 797	47 188	44 289	41 146	40 137
APR totaux au niveau du groupe de résolution	145 372	145 004	143 099	138 111	136 311
Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	32,9 %	32,5 %	30,9 %	29,8 %	29,4 %
Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	427 337	421 041	405 638	396 480	383 474
Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4)	11,2 %	11,2 %	10,9 %	10,4 %	10,5 %
L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	oui	oui	oui	oui	oui
L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	non	non	non	non	non
reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	s. o.
	Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible <sup>(2)</sup> APR totaux au niveau du groupe de résolution  Ratio TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)  Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution  Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4)  L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?  L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?  Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est	(en millions de dollars)  Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible <sup>(2)</sup> APR totaux au niveau du groupe de résolution  Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)  Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution  Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4)  L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?  L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?  Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC	Au 31 décembre 2024  Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible <sup>(2)</sup> APR totaux au niveau du groupe de résolution  Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)  Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution  Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4)  L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?  L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?  L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?  Inon  non  Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC	Au 31 décembre 2024 2024  Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible <sup>(2)</sup> APR totaux au niveau du groupe de résolution  Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)  Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution  Ratio el evier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4)  L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?  L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?  Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC etterne, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC en pourcentage de la materia de levier (ligne 1 / ligne 4)  11,2 % 11,2 % 10,9 % 11,2 %	Au 31 décembre 2024 2024 2024 2024 2024  Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible (2) 47 797 47 188 44 289 41 146  APR totaux au niveau du groupe de résolution 145 372 145 004 143 099 138 111  Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%) 32,9% 32,5% 30,9% 29,8% Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution 427 337 421 041 405 638 396 480  Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier de l'exposition aux fins du ratio de levier de l'exposition aux fins du ratio de levier de l'exposition aux fins du ratio de levier de levier de levier de levier de l'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) 11,2% 11,2% 10,9% 10,4% L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ? oui oui oui oui oui Ciexpeptique-t-elle ?  L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?  non non non non non non Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC

<sup>(1)</sup> Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

<sup>(2)</sup> Émission de 5,3 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC au cours de l'exercice 2024.

## Fiche OVA – Approche de la gestion des risques du Mouvement

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts<sup>(1)</sup>

Déférence	Libellé		Emplacement	
Référence	Libelle	Document(s)	Section(s)	Page(s)
OVA.a)	La façon dont le modèle économique détermine et influence le profil de risque global et dont le profil de risque du Mouvement influe sur le degré de tolérance au risque approuvé par le conseil	Rapport de gestion annuel 2024	Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	54-57
	d'administration.		Cadre de gestion intégrée des risques	58-64
OVA.b)	La structure de gouvernance du risque, soit : les responsabilités assignées à tous les échelons du Mouvement et les relations entre les structures intervenant dans les processus de gestion des risques.	Rapport de gestion annuel 2024	Gouvernance en matière de gestion des risques	62-64
OVA.c)	Les canaux destinés à la communication, à la diffusion et au respect de la culture de risque au sein	Rapport de gestion annuel 2024	Communication des risques	59
	du Mouvement.		Appétit pour le risque	60
			Approche de gestion intégrée des risques	60-61
			Gouvernance en matière de gestion des risques	62-64
OVA.d)	Le périmètre et les principales caractéristiques des systèmes de mesure du risque.	Rapport de gestion annuel 2024	Appétit pour le risque	60
			Mesure des risques	59
OVA.e)	Les processus encadrant la communication des informations relatives aux risques mis en place par le conseil d'administration et la direction. En particulier, le périmètre et les principaux éléments figurant	Rapport de gestion annuel 2024	Communication des risques	59
	dans les rapports sur l'exposition aux risques.		Appétit pour le risque	60
OVA.f)	Les informations qualitatives sur les simulations de crise.	Rapport de gestion annuel 2024	Mesure des risques	59
OVA.g)	Les stratégies et processus destinés à la gestion, la couverture et l'atténuation des risques découlant du modèle économique du Mouvement et les processus pour le suivi de l'efficacité continue des instruments de couverture et d'atténuation.	Rapport de gestion annuel 2024	Cadre de gestion intégrée des risques	58-64

<sup>(1)</sup> Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

## Tableau OV1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)

a b c

				APR			Exigences minimales de fonds propres <sup>(1)</sup>
	(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie – CCR)	103 042	103 224	103 143	100 620	98 815	8 243
2	dont : approche standard (AS)	29 054	29 304	28 017	27 741	26 799	2 324
3	dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	10 177	10 259	10 676	10 634	9 959	814
4	dont : approche par critère de classement prudentiel	_	_	_	_	_	_
5	dont : approche fondée sur les notations internes « avancées » (AIRB)	63 811	63 661	64 450	62 245	62 057	5 105
6	Risque de contrepartie	4 200	3 839	3 619	3 722	3 275	336
7	dont : approche standard pour le risque de contrepartie (AS-CCR)	3 323	2 961	2 792	2 596	2 421	266
8	dont : MMI	_	_	_	_	_	_
9	dont : autres CCR	877	878	827	1 126	854	70
10	Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) <sup>(2)</sup>	2 715	2 972	2 575	2 430	3 233	217
11	Positions en actions selon l'approche de la pondération simple des risques et méthode des modèles internes au cours de la période transitoire linéaire de cinq ans	_	_	_	_	_	_
12	Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche par transparence	674	647	558	_	_	54
13	Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	233	234	266	_	_	19
14	Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche de repli	_	_	_	_	_	_
15	Risque de règlement	_	_	_	_	_	_
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	284	317	314	319	326	23
17	dont : approche fondée sur les notations internes pour la titrisation (SEC-IRBA)	_	_	_	_	_	_
18	dont : approche fondée sur les notations externes pour la titrisation (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (approche EI) <sup>(3)</sup>	4	_	_	_	_	_
19	dont : approche standard pour la titrisation (SEC-SA)	280	317	314	319	326	23
20	Risque de marché <sup>(2)</sup>	4 901	3 446	3 322	2 804	2 881	392
21	dont : approche standard (AS)	4 901	3 446	3 322	2 804	314	392
22	dont : approche fondée sur les méthodes internes (MMI)	_	_	_	_	2 567	_
23	Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	_	_	_	_	_	_
24	Risque opérationnel	22 875	23 410	22 759	22 189	22 287	1 830
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	10 697	10 848	10 518	10 182	9 664	856
26	Plancher d'APR appliqué	72,5 %	72,5 %	72,5 %	72,5 %	72,5 %	— %
27	Ajustement au moyen du plancher (avant application du plafond transitoire)	_	_	_	_	_	_
28	Ajustement au moyen du plancher (après application du plafond transitoire)	_	_			_	_
29	Total (1 + 6 + 10 + 11 + 12 + 13 + 14 + 15 + 16 + 20 + 23 + 24 + 25 + 28)	149 621	148 937	147 074	142 266	140 481	11 970

 $<sup>^{(1)}</sup>$  L'exigence minimale de fonds propres représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

<sup>(2)</sup> Les données présentées depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

<sup>(3)</sup> Modification apportée à l'évaluation de certaines expositions, qui sont évaluées selon des notations externes à compter du T4 2024.

## Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Au 31 décembre 2024

	Approche des intern		Approche s	standard		Total		
(en millions de dollars)	Expositions <sup>(1)</sup>	APR	Expositions <sup>(1)</sup>	APR	Expositions <sup>(1)</sup>	APR	Exigence de capital <sup>(2)</sup>	Taux de pondération moyen des risques
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	99 909	7 154	6 119	_	106 028	7 154	573	6,7 %
Organismes publics hors administration centrale	_	_	8 989	1 798	8 989	1 798	144	20,0 %
Institutions financières	5 731	1 340	2 491	1 016	8 222	2 356	188	28,6 %
Entreprises	38 203	20 864	15 938	14 449	54 141	35 313	2 826	65,2 %
Titrisation	_	_	48	284	48	284	23	596,4 %
Actions	_	_	831	1 854	831	1 854	148	223,2 %
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	10 294	5 969	304	232	10 598	6 201	496	58,5 %
Immobilier	178 077	28 276	5 551	3 932	183 628	32 208	2 577	17,5 %
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	21 714	6 122	877	208	22 591	6 330	506	28,0 %
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	15 236	4 263	1 495	1 126	16 731	5 389	431	32,2 %
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	369 164	73 988	42 643	24 899	411 807	98 887	7 912	24,0 %
Risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	2	_	_	_	2	_	_	— %
Organismes publics hors administration centrale	_	_	_	_	_	_	_	— %
Institutions financières	5 345	1 701	28	6	5 373	1 707	137	31,8 %
Entreprises	1	1	314	296	315	297	24	94,5 %
Portefeuille de négociation	1 462	1 103	1 096	1 074	2 558	2 177	174	85,1 %
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) <sup>(3)</sup>	_	_	_	2 715	_	2 715	217	— %
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	_	_	495	19	495	19	1	3,8 %
Sous-total du risque de contrepartie	6 810	2 805	1 933	4 110	8 743	6 915	553	79,1 %
Autres actifs <sup>(4)</sup>	_	_	_	_	26 397	16 043	1 283	60,8 %
Total du risque de crédit	375 974	76 793	44 576	29 009	446 947	121 845	9 748	27,3 %
Risque de marché <sup>(3)</sup>	_	_	_	4 901	_	4 901	392	<b>-</b> %
Risque opérationnel	_	_	_	22 875	_	22 875	1 830	<b>-</b> %
Total des actifs pondérés en fonction des risques	375 974	76 793	44 576	56 785	446 947	149 621	11 970	33,5 %

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

### Actifs pondérés en fonction des risques (APR) (suite)

		Actifs pondérés en fonction des risques					
		<u> </u>	i tonction des risque				
	Au 30 septembre	Au 30 juin	Au	Au 31 décembre			
(en millions de dollars)	2024	2024	31 mars 2024	2023			
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie							
Emprunteurs souverains	6 876	6 553	6 339	6 934			
Organismes publics hors administration centrale	1 753	1 661	1 752	1 715			
Institutions financières	2 367	2 386	3 229	3 050			
Entreprises	35 535	36 292	34 293	32 702			
Titrisation	317	314	319	326			
Actions	1 822	1 692	887	843			
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	6 216	5 970	5 924	5 420			
Immobilier	32 247	32 711	31 207	31 042			
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	7 409	7 307	7 244	7 655			
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	4 412	4 165	4 500	4 379			
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	98 954	99 051	95 694	94 066			
Risque de contrepartie							
Emprunteurs souverains	_	_	_	_			
Organismes publics hors administration centrale	_	_	_	_			
Institutions financières	1 766	1 653	1 712	1 251			
Entreprises	278	424	722	535			
Portefeuille de négociation	1 778	1 511	1 264	1 473			
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) <sup>(3)</sup>	2 972	2 575	2 430	3 233			
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	17	31	24	16			
Sous-total du risque de contrepartie	6 811	6 194	6 152	6 508			
Autres actifs <sup>(4)</sup>	16 316	15 748	15 427	14 739			
Total du risque de crédit	122 081	120 993	117 273	115 313			
Risque de marché <sup>(3)</sup>	3 446	3 322	2 804	2 881			
Risque opérationnel	23 410	22 759	22 189	22 287			
Total des actifs pondérés en fonction des risques	148 937	147 074	142 266	140 481			

<sup>(1)</sup> Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

<sup>(2)</sup> L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

<sup>(3)</sup> Les données présentées depuis le 1er trimestre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

<sup>(4)</sup> Cette rubrique comprend, entre autres, la part des investissements en-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie), qui est pondérée à 250 %. Par ailleurs, cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie

## Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Attribués aux secteurs d'activité					
Particuliers et Entreprises	121 668	119 850	119 114	114 038	109 811
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	6 100	6 098	5 589	5 900	4 097
Assurance de dommages	4 345	4 270	4 433	4 303	5 378
Autres	17 508	18 719	17 938	18 025	21 195
Non attribués	_	_	_	_	_
Total des actifs pondérés en fonction des risques	149 621	148 937	147 074	142 266	140 481

## Évolution des actifs pondérés en fonction des risques<sup>(1)</sup>

Pour les	náriodos	de trois	mais	terminées l	_
Pour les	periodes	ae trois	mois	terminees i	е

(en millions de dollars)	31 décembre 2024		30 septembre 2024		30 juin 2024		31	31 mars 2024		31 décembre 2023		23			
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre- partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre-partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre- partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre-partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre-partie	Total
Risque de crédit															
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	115 270	6 811	122 081	114 799	6 194	120 993	111 121	6 152	117 273	108 805	6 508	115 313	107 079	5 556	112 635
Taille du portefeuille <sup>(2)</sup>	1 365	(105)	1 260	3 055	(350)	2 705	1 461	125	1 586	3 153	749	3 902	1 822	1 203	3 025
Qualité du portefeuille <sup>(3)</sup>	(1 871)	119	(1 752)	(240)	1 168	928	1 123	(97)	1 026	(1 663)	(342)	(2 005)	864	(232)	632
Mise à jour des modèles <sup>(4)</sup>	_	_	_	_	_	_	_	_	_	323	_	323	_	_	_
Méthodes et politiques <sup>(5)</sup>	(824)	_	(824)	(2 164)	(198)	(2 362)	934	_	934	199	(786)	(587)	(638)	_	(638)
Acquisitions et cessions		_	_			· —	_	_	_	_	· —	· —		_	
Variation des taux de change	990	90	1 080	(180)	(3)	(183)	160	14	174	304	23	327	(322)	(19)	(341)
Autres	_	_	_	`		` _	_	_	_	_	_	_	`	``	`
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	(340)	104	(236)	471	617	1 088	3 678	42	3 720	2 316	(356)	1 960	1 726	952	2 678
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	114 930	6 915	121 845	115 270	6 811	122 081	114 799	6 194	120 993	111 121	6 152	117 273	108 805	6 508	115 313

#### Pour les périodes de trois mois terminées le

		Pour les	periodes de trois mois tern	ninees ie	
(en millions de dollars)	31 décembre 2024	30 septembre 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 décembre 2023
Risque de marché					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	3 446	3 322	2 804	2 881	2 836
Variation des niveaux de risque <sup>(6)</sup>	1 455	124	518	646	45
Mise à jour des modèles <sup>(4)</sup>	_	_	<del>_</del>	_	_
Méthodes et politiques <sup>(5)</sup>	_	_	_	(723)	<del>-</del>
Acquisitions et cessions	_	_	_	<del>_</del>	<del>-</del>
Variation des taux de change	_	_	_	<del>_</del>	<del>-</del>
Autres	_	_	_	<del>_</del>	<del>-</del>
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	1 455	124	518	(77)	45
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	4 901	3 446	3 322	2 804	2 881
Risque opérationnel					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	23 410	22 759	22 189	22 287	21 664
Revenus générés	439	651	570	(98)	623
Méthodes et politiques <sup>(5)</sup>	(974)	_	_	<del>_</del>	<del>-</del>
Acquisitions et cessions	_	_	_	<del>_</del>	<del>-</del>
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	(535)	651	570	(98)	623
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	22 875	23 410	22 759	22 189	22 287
Ajustement en fonction du plancher d'APR					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	_	_	_	<del>_</del>	<del>-</del>
Taille du portefeuille <sup>(2)</sup>	_	_	_	_	_
Qualité du portefeuille <sup>(3)</sup>	_	_	_	<del>_</del>	<del>-</del>
Mise à jour des modèles <sup>(4)</sup>	_	_	_	<del>_</del>	<del>-</del>
Méthodes et politiques <sup>(5)</sup>	_	_	_	<del>_</del>	<del>-</del>
Acquisitions et cessions	_	_	_	<del>_</del>	<del>-</del>
Variation des taux de change	_	_	_	_	_
Autres	_	_	<del>_</del>	_	_
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	_	_	_	_	_
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	_	_	_	_	_

<sup>(1)</sup> Les données présentées depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et du risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

<sup>(2)</sup> Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

<sup>(3)</sup> Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

<sup>(4)</sup> Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

<sup>(5)</sup> Concerne les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

<sup>(6)</sup> Concerne la variation due aux changements dans les positions et à la volatilité du marché.

Tableau CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque

		а	b	С	d	а	b	С	d
			Au 31 déc	embre 2024			Au 30 sept	embre 2024	
	(en millions de dollars)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
	Type de risque								
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	73 988	29 054	103 042	161 059	73 920	29 304	103 224	159 671
2	Risque de contrepartie	2 805	1 395	4 200	3 550	2 461	1 378	3 839	3 448
3	Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) <sup>(1)</sup>		2 715	2 715	2 715		2 972	2 972	2 972
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	_	284	284	284	_	317	317	317
5	Risque de marché <sup>(1)</sup>	_	4 901	4 901	4 901	_	3 446	3 446	3 446
6	Risque opérationnel		22 875	22 875	22 875		23 410	23 410	23 410
7	APR résiduels		11 604	11 604	11 689		11 729	11 729	11 822
8	Total	76 793	72 828	149 621	207 073	76 381	72 556	148 937	205 086

		а	b	С	d	а	b	С	d
			Au 30	juin 2024			Au 31 n	nars 2024	
	(en millions de dollars)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
	Type de risque			•	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			•	
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	75 126	28 017	103 143	157 608	72 879	27 741	100 620	156 170
2	Risque de contrepartie	2 304	1 315	3 619	3 110	2 273	1 449	3 722	3 347
3	Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) <sup>(1)</sup>		2 575	2 575	2 575		2 430	2 430	2 430
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	_	314	314	314	_	319	319	319
5	Risque de marché <sup>(1)</sup>	_	3 322	3 322	3 322	_	2 804	2 804	2 804
6	Risque opérationnel		22 759	22 759	22 759		22 189	22 189	22 189
7	APR résiduels		11 342	11 342	11 421		10 182	10 182	10 239
8	Total	77 430	69 644	147 074	201 109	75 152	67 114	142 266	197 498

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque (suite)

		а	b	С	d
			Au 31 déc	embre 2023	
	(en millions de dollars)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
	Type de risque				
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	72 016	26 799	98 815	148 947
2	Risque de contrepartie	2 070	1 205	3 275	3 107
3	Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)		3 233	3 233	3 233
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	_	326	326	326
5	Risque de marché	2 567	314	2 881	5 128
6	Risque opérationnel		22 287	22 287	22 287
7	APR résiduels		9 664	9 664	9 718
8	Total	76 653	63 828	140 481	192 746

Les données présentées depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs

	а	b	С	d	а	b	С	d	
		Au 31 déc	cembre 2024			Au 30 sep	otembre 2024		
(en millions de dollars)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	
Classes d'actifs									
1 Emprunteurs souverains	7 155	1 829	8 984	1 840	6 855	1 804	8 659	1 812	
Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	9	1 829	1 838	1 829	22	1 784	1 806	1 784	
2 Institutions de dépôts et banques	1 340	1 016	2 356	6 669	1 357	1 010	2 367	6 767	
Obligations sécurisées	_	_	_	_	_	_	_	_	
3 Actions	_	947	947	947	_	941	941	941	
4 Créances achetées	_	21	21	21	_	23	23	23	
5 Entreprises	34 526	12 817	47 343	76 637	34 616	12 877	47 493	75 351	
Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	8 837	_	8 837	11 628	8 902	_	8 902	11 807	
Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	25 689	_	25 689	52 195	25 714	_	25 714	50 671	
6 Portefeuilles de détail réglementaires	30 967	2 319	33 286	64 840	31 092	2 402	33 494	64 530	
Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	5 221	1 243	6 464	9 187	5 266	81	5 347	8 065	
Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	12 237	461	12 698	15 521	12 212	1 725	13 937	16 824	
Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	13 509	615	14 124	40 132	13 614	596	14 210	39 641	
7 Financement spécialisé	_	4 759	4 759	4 759	_	4 779	4 779	4 779	
Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	_	_	_	_	_	_	_	_	
8 Autres	_	5 346	5 346	5 346	_	5 468	5 468	5 468	
9 Total	73 988	29 054	103 042	161 059	73 920	29 304	103 224	159 671	

## Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs (suite)

		а	b	С	d	а	b	С	d		
			Au 30	juin 2024			Au 31 mars 2024				
	(en millions de dollars)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)		
	Classes d'actifs										
1	Emprunteurs souverains	6 552	1 694	8 246	1 700	6 339	1 786	8 125	1 793		
	Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	30	1 692	1 722	1 693	32	1 786	1 818	1 786		
2	Institutions de dépôts et banques	1 576	810	2 386	6 513	2 059	1 170	3 229	3 916		
	Obligations sécurisées	_	_	_	_	_	_	_	_		
3	Actions	_	867	867	867	_	887	887	5 601		
4	Créances achetées	_	30	30	30	_	25	25	25		
5	Entreprises	36 661	12 221	48 882	74 631	33 910	11 756	45 666	71 973		
	Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	9 100	_	9 100	11 473	8 575	_	8 575	11 156		
	Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	27 561	_	27 561	50 940	25 335	_	25 335	49 073		
6	Portefeuilles de détail réglementaires	30 337	2 378	32 715	63 850	30 571	2 279	32 850	63 024		
	Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	4 997	79	5 076	7 966	5 386	74	5 460	8 036		
	Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	11 826	1 712	13 538	16 581	11 743	1 619	13 362	16 256		
	Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	13 514	587	14 101	39 303	13 442	586	14 028	38 732		
7	Financement spécialisé	_	4 787	4 787	4 787	_	4 593	4 593	4 593		
	Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	_	_	_	_	_	_	_	_		
8	Autres	_	5 230	5 230	5 230	_	5 245	5 245	5 245		
9	Total	75 126	28 017	103 143	157 608	72 879	27 741	100 620	156 170		

9 Total

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs (suite)

a b c d

		Au 31 décembre 2023					
	(en millions de dollars)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (cà-d. APR que l'institution financière déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (cà-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)		
	Classes d'actifs						
1	Emprunteurs souverains	6 934	1 747	8 681	1 767		
	Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	29	1 747	1 776	1 760		
2	Institutions de dépôts et banques	1 775	1 275	3 050	4 425		
	Obligations sécurisées	_	_	_	_		
3	Actions	_	843	843	1 071		
4	Créances achetées	_	22	22	22		
5	Entreprises	33 119	11 554	44 673	69 877		
	Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	8 184	_	8 184	10 749		
	Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	24 935	_	24 935	47 576		
6	Portefeuilles de détail réglementaires	30 188	2 350	32 538	62 777		
	Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	5 291	69	5 360	8 055		
	Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	11 476	1 698	13 174	16 122		
	Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	13 421	583	14 004	38 600		
7	Financement spécialisé	_	3 933	3 933	3 933		
	Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	_	_	_	_		
8	Autres	_	5 075	5 075	5 075		

72 016

26 799

Quatrième trimestre - 31 décembre 2024

98 815

148 947

## COMPOSITION DES FONDS PROPRES ET TLAC

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

I au	ileau CCT – Composition des fonds propres regiennemaires		ı				
	(on millione de dellere)	Au 31 décembre 2024	Références au tableau CC2	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
	(en millions de dollars)  Fonds propres de la catégorie 1A et assimilés : instruments et réserves	2024	002	2024	2024	2024	2023
1	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A éligibles directement émis (et leur équivalent)	4 789	A + B	4 789	4 789	4 889	4 889
2	Réserves admissibles et excédents non répartis	32 783	C+D	32 296	31 576	30 398	29 362
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	256	E	399	(808)	(963)	
4	Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés du capital réglementaire de catégorie 1A	s. o.	_	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
5	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 1A)	_		_	_	_	_
6	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A avant ajustements réglementaires	37 828		37 484	35 557	34 324	33 543
	Fonds propres de catégorie 1A et assimilés : Ajustements réglementaires						<del></del>
7	Ajustements de valorisation prudentiels <sup>(1)</sup>	18	Note	18	19	17	16
7a	Prêts hypothécaires inversés	_		_	_	_	_
7b	Expositions sur contreparties centrales non admissibles	_		_	_	_	_
7c	Seuils d'importance relative sur protection de crédit	_		_	_	_	_
7d	Absence de paiement contre livraison pour les transactions ne faisant pas appel a un système de livraison contre paiement			_			
8	Goodwill (nets du passif d'impôt différé correspondant)	592	F + G	592	592	559	559
9	Actifs incorporels autres que les charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires et les logiciels	4 0 4 0		4.044	000	976	005
40	(déduction faite des passifs d'impôt différé admissibles)	1 049	H+I	1 011	988		985
10 11	Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôts différés admissibles) Réserve de couverture des flux de trésorerie	72 134	J+K L	91 259	241 (476)	251 (558)	277 (280)
12	Déficit de provisions pour pertes attendues <sup>(1)</sup>	339	Note	369	314	226	218
13	Gain sur vente de produits de la titrisation	339	Note	309	J14 —	220	210
	Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de						
14	l'entité	19	М	13	19	20	3
15	Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt différé admissibles)	425	N + O	406	363	93	2
	Participation détenue dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1A (si aucune consolidation n'est						
16	effectuée)	_		_	_	_	_
17	Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A	85	В	85	80	179	184
18	Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres, déduction						
	faite des positions courtes éligibles (montant excédant 10 % des fonds propres de l'entité)	_		_	_	39	_
	Participations significatives de l'« entité » aux fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités						
19	financières situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes éligibles						
	(montant excédant 10 % des fonds propres de l'entité) <sup>(2)</sup>	3 958	P + Q	4 020	4 342	4 302	2 379
20	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	_		_	_	_	_
21	Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant excédant le seuil de 10 %, net du passif d'impôt différé correspondant)	_		_	_	_	_
22	Montant excédant le seuil de 15 %						
23	dont : participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	_		_	_	_	_
24	dont : charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires	_		_	_	_	_
25	dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	(0.100)		(0.450)	(2.147)		_
26	Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 1A <sup>(2)(3)</sup>	(2 166)	Note	(2 156)	(2 147)	(1 811)	407
27	Ajustements réglementaires appliqués aux instruments de fonds propres de la catégorie 1A et assimilés en raison de		_				
	l'insuffisance des fonds propres de la catégorie 1B et des fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions	146	R	146	111	119	115
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	4 671		4 854	4 446	4 412	4 865
29	Total des fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	33 157		32 630	31 111	29 912	28 678

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 19.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

Fonds propries de la catégorie 18 : instruments   Instruments de fonds propries de la catégorie 18 comme fonds propries de la catégorie 18 comme fonds propries de la catégorie 18 comme fonds propries de la catégorie 2 doing tentiments de fonds propries de la catégorie 2 doing tentiments de fonds propries de la catégorie 3 doing tentiments de fonds propries de la catégorie 18 comme fonds propries de la catégorie 3 doing tentiments de fonds propries de la catégorie 18 cette fonds propries de la catégorie 2 cette fonds propries de la catégorie 18 cette fonds propries de la catégorie 2 cette fonds propries de la catégorie 2 cette fonds propries de la catégorie 18 cette fonds propries de la catégorie 2 cette fonds propries		,	Au	Références	Au	Au	Au	Au
Instruments de fonds propres de la catégorie 18 : instruments  instruments de fonds propres de la catégorie 18 de finalisables directement drinis  to dont : instruments designés comme fonds propres adoin les normes comptables applicables  contrainments designés comme fonds propres de la catégorie 18 comme passificación de la catégorie 14 con compris à liging 6) émis par des filiales et del traitments de fonds propres de la catégorie 10 fel c instruments de la catégorie 18 de la catégorie 14 non compris à liging 6) émis par des filiales et del traitments de fonds propres de la catégorie 18 con compris à liging 6) émis par des filiales et del traitments de fonds propres de la catégorie 18 con compris à liging 6) émis par des filiales et del traitments de fonds propres de la catégorie 18 contraitments de fonds propres de la catégorie 18 contrait quistrements réglementaires  fonds propres de la catégorie 18 cilipatements réglementaires de la catégorie 18 cilipatement de consolidation réglementaires de la catégorie 18 cilipatement de consolidation réglementaires de la catégorie 18 cilipatement de consolidation réglementaires de catégorie 14 cilipatement de consolidation réglementaires de la catégorie 14 cilipatement réglementaires des fonds propres de la catégorie 14 cilipatement réglementaires des fonds propres de la catégorie 18 cilipatement réglementaires des fonds propres de la catégorie 18 cilipatement réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 18 cilipatement réglementaires des fonds propres de la catégorie 18 cilipatement réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 18 cilipatement réglementaires des fonds propres de la catégorie 2 cilipatement réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 2 cilipatement réglementaires		(en millions de dollars)						31 décembre 2023
Instruments de fonds propress de la catégorie 18 admissibles directement emis of contributions comme fonds propress de la catégorie 18						-		
dont: instruments designée comme fonds propres selon les nommes complables applicables dont instruments de fonds propres de la categorie so de no marco complables applicables Instruments de fonds propres de la categorie 18 (et instruments de fonds propres de la categorie 18 (et instruments de fonds propres de la categorie 18 (et instruments de fonds propres de la categorie 18 (et instruments de fonds propres de la categorie 18 (et instruments de la categorie 14 non compris à la ligne 5) mile par des filiales et qui seron tropressivement diffinités  profit propres de la categorie 18 a) quant ajustements réglementaires  principations de la categorie 18 a) quant ajustements réglementaires  principations de la categorie 18 a) quant ajustements réglementaires  principations de l'e notifie à dans les fonds propres de la categorie 18  praticipations de l'e notifie à dans les fonds propres de la categorie 18  praticipations de l'e notifie à dans les fonds propres de barques, entités d'autres entités financières situées au-delà du périmètre de conscilidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leux instruments de fonds propres de la categorie 14 (a) % au plus de leux instruments de fonds propres de la categorie 14 (a) % au plus de leux instruments de fonds propres de la categorie 14 (a) % au plus de leux instruments de fonds propres de la categorie 14 (a) % au plus de leux instruments de fonds propres de la categorie 14 (a) % au plus de leux instruments de fonds propres de la categorie 14 (a) % au plus de leux instruments de fonds propres de la categorie 14 (a) % au plus de leux instruments de fonds propres de la categorie 14 (a) % au plus de leux instruments de fonds propres de la categorie 2 (a) % au plus de leux instruments de fonds propres de la categorie 2 (a) % au plus de leux instruments de fonds propres de la categorie 2 (a) % au plus de leux instruments de fonds propres de la categorie 2 (a) % au plus de leux instruments de fonds propres de la categorie 2 (a) % au plus de la categorie 2 (a) % au plus de	30		_		_	_	_	_
don't instruments désignés comme passifs selon les normes complables applicables   s. o.   s			_		_	_	_	_
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de la catégorie 18 (ei Instruments de la catégorie 18)  Fonds propres de la catégorie 18 (ei Instruments de la catégorie 18)  Fonds propres de la catégorie 18 (ei Instruments de la catégorie 18)  Fonds propres de la catégorie 18 avant ajustements réglementaires  Fonds propres de la catégorie 18 avant ajustements réglementaires  Participation caries éca dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 18 avant ajustements réglementaires  Participation caries éca dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 18  Participation caries éca dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 18  Participation caries éca dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 18  Participation caries éca dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 18  Participation caries éca dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 18  Participation caries éca dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 18  Participation caries éca de la catégorie 18 avant de la Catégorie 18  Participation caries éca de la catégorie 18 avant de la Catégorie 18  Participation caries de la catégorie 18 avant de la Catégorie 18  Participation caries de la catégorie 18 avant de la Catégorie 18  Participation caries de la catégorie 18 avant de la Catégorie 18 avant de la Catégorie 18  Participation caries de la catégorie 18 avant de la Catégo	32		_		_	_	_	_
par does tens (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 18)	33	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de la catégorie 1B	s. o.		S. O.	s. o.	s. o.	S. O.
Fonds propries de la catégorie 18 avant ajustements réglementaires	34		_		_	_	_	_
Fonds propries de la catégorie 18 : ajustements réglementaires de la catégorie 18	35	dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	S. O.
Participation dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B Participations croisées dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1 D% au plus de leurs instruments de fonds propres de la catégorie 1 D% au plus de leurs instruments de fonds propres de la catégorie 1 A émis par l'entité (montant excédant le seuil de 10 %) Participations de l'e entité à dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs instruments de fonds propres de la catégorie 1 A émis par l'entité (montant excédant le seuil de 10 %) Participations significatives aux nónds propres de banques, entités d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1 Ben raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 pour couviri les déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1 Ben raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 pour couviri les déductions appliqués aux fonds propres de la catégorie 1 Ben raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 instruments appliqués aux fonds propres de la catégorie 2 instruments de fon	36	Fonds propres de la catégorie 1B avant ajustements réglementaires	_		_	_	_	
Participations considered dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 18 Participations de l'e entité à dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs instruments de fonds propres de la catégorie 1 de mis par l'entité (montant excédant le seuil de 10 %) Participations significatives aux fonds propres de banques, entrités d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire des fonds propres de la catégorie 1 de 10 %)  Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 1 Be naison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1 Be naison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1 Be naison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 la catégorie 1 Mar Hall 1 de la catégorie 1 Be naison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 la c		Fonds propres de la catégorie 1B : ajustements réglementaires						
Participations de l'x entitlé » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières su substancières de cardéjorie 1 à émis par l'entité (montant excédant le seuil de 10 %) upor du propres de la catégorie 1 à émis par l'entité (montant excédant le seuil de 10 %) per de la catégorie 2 pour couvril res déductions ou ajustements réglementaires obsensées de la catégorie 1 Be n'aison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 pour couvril res déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B en raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 pour couvril res déductions de la catégorie 1B en raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 pour couvril res déductions de la catégorie 1B — — — — — — — — — — — — — — — — — —	37	Participation dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B	_		_	_	_	_
situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs instruments de fonds propres de la catégorie 1 Å émis par l'entité (montant excédant le seuil de 10 %)  Participations significatives aux fonds propres de banques, entités d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire du feu sois louis d'au significatives aux fonds propres de la catégorie 1 (146 R R 146 R111 113 113 113 114 115 Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1 B en raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 de convoir les déductions sur vire les déductions sur sois participations significatives aux fonds propres de la catégorie 1 B en raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 millouis aux fonds propres de la catégorie 1 B en raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 millouis aux fonds propres de la catégorie 2 millouis aux fonds propres de la catégorie 2 millouis aux fonds propres de la catégorie 1 B en raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 1 (14 + 18) 3157 32630 3111 29912 28 1014 1014 1014 1014 1014 1014 1014 101	38	Participations croisées dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B	_		_	_	_	_
propres de la catégorie 1A emis par l'entité (montant excédant le seuit de 10 %) Participations significatives aux fonds propres de banques, entités d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire du périmètre de consolidation réglementaire appliqués aux fonds propres de la catégorie 1 (146) R (146) R (146) R (111) (119)  Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 18 — — — — — — — — — — — — — — — — — —								
Participations significatives aux fonds propries de banques, entités d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaires appropres de banques, entités d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1 (146) R (146) R (146) (111) (119)  Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B en raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 en couvrir les déductions ou couvrir les déductions ou couvrir les déductions ou couvrir les devictories  Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B — — — — — — — — — — — — — — — — — —	39							
du périmètre de consolidation réglementaire  Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 18 en raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions  Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 18 en raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions  Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 18  Total fonds propres de la catégorie 18  Total fonds propres de la catégorie 2 : instruments et provisions  Instruments de fonds propres de la catégorie 2 : instruments et provisions  Instruments de fonds propres de la catégorie 2 : admissibles directement émis Instruments de fonds propres de la catégorie 2 : del catégor			_		_	_	6	_
Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 1 Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B en raison de l'insuffisance de fonds propres de la ceritégorie 2 pour couvrir les déductions  Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B  Total fonds propres de la catégorie 1B  Total fonds propres de la catégorie 1B  Total fonds propres de la catégorie 1 (1A + 1B)  Fonds propres de la catégorie 2 : instruments et provisions  Instruments de fonds propres de la catégorie 2 : instruments et provisions  Instruments de fonds propres de la catégorie 2 : delimentaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 2 : instrument de fonds propres de la catégorie 2 : instrument de fonds propres de la catégorie 2 : instrument de fonds propres de la catégorie 2 : instrument de fonds propres de la catégorie 2 : instrument de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de conde propres de la catégorie 2 : instrument autorisé dans les fonds propres de la catégorie 2 : instruments de fonds propres de la catégorie 2 : instruments de fonds propres de la catégorie 2 : instruments de fonds propres de la catégorie 2 : instruments de fonds propres de la catégorie 2 : instruments de fonds propres de la catégorie 2 : instruments de fonds propres de la catégorie 2 : instruments de fonds propres de la catégorie 2 : instruments de fonds propres de la catégorie 2 : instruments réglementaires  Fonds propres de la catégorie 2 : ajustements réglementaires  Participations de la catégorie 2 : ajustements réglementaires  Fonds propres de la catégorie 2 : ajustements réglementaires  4 088	40		440		440	444	440	445
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B en raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 pour couviri les déductions  Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B  Total fonds propres de la catégorie 1B  Total fonds propres de la catégorie 1 (1A + 1B)  Total fonds propres de la catégorie 2 : instruments et provisions  Instruments de fonds propres de la catégorie 2 admissibles directement émis  Instruments de fonds propres de la catégorie 2 et instruments de fonds propres de la catégorie 2 et instruments de fonds propres de la catégorie 2 et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de la catégorie 5 (et instruments de la catégorie 2)  Instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de catégories 1A et 1B non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés  S. o. s. o. s. o.  Provisions  Fonds propres de la catégorie 2 avant ajustements réglementaires  Fonds propres de la catégorie 2 avant ajustements réglementaires  Participations corisées dans des fonds propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC  Participations corisées dans des fonds propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières giu sont hors du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières giu sont hors du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres de la catégorie 2 mentine de fonds propres de la catégorie 2 mentine des fonds propres de la catégo		•						115
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B	41		(146)	ĸ	(146)	(111)	(119)	(115)
Total fonds propres de la catégorie 1 (IA + IB)   33 157   32 630   31 111   29 912   28	42		_			_	_	
Total fonds propres de la catégorie 1 (1A + 1B)   33 157   32 630   31 111   29 912   28	43		_		_	_	_	
Fonds propres de la catégorie 2 : instruments et provisions  6 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 admissibles directement émis 6 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de coatégorie 2 (et instruments de catégorie 2 (et instruments de catégorie 3 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de catégorie 2)  6 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de catégorie 3 (et instruments de catégorie 2)  7 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de catégorie 2)  8 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de catégorie 2)  9 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de catégorie 2)  9 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de catégorie 2)  9 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 1 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de fonds propres de la catégorie								
Instruments de fonds propres de la catégorie 2 admissibles directement émis Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de conds propres de la catégorie 2 (et instruments de conds propres de la catégorie 2 (et instruments de catégories 1A et 1B non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 2)  48 dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés  50 provisions 50	45		33 157		32 630	31 111	29 912	28 678
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de la catégorie 2 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de catégorie 1A et 1B non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des filiales et qui seront progressivement éliminés sour dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés sour dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés sour dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés sour dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés sour dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés sour dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés sour dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés sour dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés sour de la catégorie 2 autres participations de la catégorie 2 autres progressivement s'ejlementaires sour de la catégorie 2 autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres de la catégorie 2 de autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres passificatives aux fonds propres de la catégorie 2 multipation s'opise de la catégorie 1 de mis (montant excédant le seuil de 10 %) — — — — — — — — — — — — — — — — — —								
Instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de catégories 1A et 1B non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 2)  49 dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés  50 Provisions  50 Porticipations de la catégorie 2 avant ajustements réglementaires  50 Participations croisées dans des fonds propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC  50 Participations croisées dans des fonds propres de la catégorie 2 to autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)  50 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  50 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  50 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  50 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  50 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  50 Participations de l'« entité» dans les fonds propres d			3 989	S + T	3 965	3 929	2 968	2 981
par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 2)  dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés  provisions  Provisions  Fonds propres de la catégorie 2 avant ajustements réglementaires  Participations dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 2  Participations dens ses propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC  Participations de l'« entitlé » dans les fonds propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC de banques, entreprises  d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres de la catégorie 1A émis (montant excédant le seuil de 10 %)  Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres de la catégorie 1A émis (montant excédant le seuil de 10 %)  Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)  40 V + W 976 976 976 976  Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 2  Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 2  Total des fonds propres (1A + 1B et 2)  30 82 30 41 1 365 2  Total des fonds propres (1A + 1B et 2)  31 12 3 362 3 3 127 3 3 3 127 3 3 3 127 3 3 3 127 3 3 127 3 3 3 127 3 3 3 127 3 3	47		s. o.		S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
par des filiales et detenus par des tiers (montant autorise dans les tonds propres de la catégorie 2)  dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés  Provisions  Fonds propres de la catégorie 2 avant ajustements réglementaires  Participations dans ses propres de la catégorie 2: ajustements réglementaires  Participations croisées dans des fonds propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC  Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques et autres passifs TLAC de banques, entreprises  d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres de la catégorie 1 A émis (montant excédant le seuil de 10 %)  Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 %  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 1 A émis (montant excédant le seuil de 10 %)  Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 2  Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 2  Total des fonds propres (1A + 1B et 2)  3 112  3 082  3 112  3 082  3 115  3 11	48							
Provisions		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	_		_	_	_	_
Fonds propres de la catégorie 2 avant ajustements réglementaires  Fonds propres de la catégorie 2 : ajustements réglementaires  Participations dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC  Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres de la catégorie 1A émis (montant excédant le seuil de 10 %)  Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction fait des positions courtes éligibles)  Patticipations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction fait des positions courtes éligibles)  Patticipations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Patticipations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Patticipations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Patticipations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Patticipations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Patticipations dans ses propres de la catégorie 2  Patticipations dans ses propres de la catégorie 2  Patticipations dans ses propres de la catégorie 2 at autres entités flaculties aux fonds propres de la catégorie 2  Patticipations dans ses propres de la catégorie 2 autres entités flaculties aux fonds propres de la catégorie 2  Patticipations dans ses propres de la catégorie 2 autres entités flaculties aux fonds propres de la catégorie 2  Patticipations dans des fonds propres de la catégorie 2  Patticipations de l'« entité » dans les fonds propres de la catégorie 2  Patticipations de l'« entité » dans les fonds propres de la catégorie 2  Patticipations		·						S. O.
Fonds propres de la catégorie 2 : ajustements réglementaires  Participations dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 2  Participations croisées dans des fonds propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC  Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques et autres passifs TLAC de banques, entreprises  d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 %  au plus de leurs fonds propres de la catégorie 1A émis (montant excédant le seuil de 10 %)  Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)  Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations de l'« entité » dans les fonds propres de la catégorie 2  Participations de l'« entité » dans les fonds propres de la catégorie 2  Participations de l'« entité » dans les fonds propres de la catégorie 2  Participations de l'« entité » dans les fonds propres de la catégorie 2  Participations de l'« entité » dans les fonds propres de la catégorie 2  Participations de l'« entité » dans les fonds propres de la catégorie 2  Participations de l'« entité » dans les fonds propres de la catégorie 2  Participations de l'« entité » dans les fonds propres de la catégorie 2  Participations de l'« entité » dans les fonds propres de la catégorie 2  Participations de l'« entité » dans les fonds propres de la catégorie 2  Participations de l'« entité » dans les fonds propres de la catégorie 2  Participations de l'« entité » dans les fonds propres de				U				62
Participations dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 2 Participations croisées dans des fonds propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres de la catégorie 1 A émis (montant excédant le seuil de 10 %) Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)  Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 2  Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 2  Total de fonds propres de la catégorie 2  Total de fonds propres de la catégorie 2  Total des fonds propres (1A + 1B et 2)  Total des fonds propres (1A + 1B et 2)  Total des fonds propres (1A + 1B et 2)  Participations corisées dans des fonds propres de la catégorie 2  — — — — — — — — — — — — — — — — — —	51		4 088		4 058	4 017	3 051	3 043
Participations croisées dans des fonds propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres de la catégorie 1A émis (montant excédant le seuil de 10 %) Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles) Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles) Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2 Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2 Participations sign								
Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres de la catégorie 1A émis (montant excédant le seuil de 10 %)  Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)  Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations significatives aux fonds propres de la catégorie 2  Participations signi		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	_		_	_	_	_
d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres de la catégorie 1A émis (montant excédant le seuil de 10 %)  Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)  Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 2  Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 2  Total de fonds propres de la catégorie 2  Total des fonds propres (1A + 1B et 2)  Total des fonds propres (1A + 1B et 2)  Total des fonds propres (1A + 1B et 2)  Total des fonds propres (1A + 1B et 2)  Total des fonds propres (1A + 1B et 2)  Total des fonds propres (1A + 1B et 2)  Total des fonds propres (1A + 1B et 2)  Total des fonds propres (1A + 1B et 2)  Total des fonds propres (1A + 1B et 2)  Total des fonds propres (1A + 1B et 2)  Total des fonds propres (1A + 1B et 2)	53		_		_	_	_	_
Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)  Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 2  Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 2  Total de fonds propres de la catégorie 2  Total des fonds propres (1A + 1B et 2)  Participations significatives aux fonds propres d'assurances et autres entités  976  V + W  976  976  976  976  1 686  1 686  Total de fonds propres de la catégorie 2  3 112  3 082  3 041  1 365  2 1 304 1 365  2 3 1 277  3 082	54	d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 %						
financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)  Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 2  Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 2  Total de fonds propres de la catégorie 2  Total des fonds propres (1A + 1B et 2)  Formula de fonds propres (1A + 1B et 2)  Formula des fonds propres (1A + 1B et 2)  Formula des fonds propres (1A + 1B et 2)  Formula des fonds propres (1A + 1B et 2)  Formula des fonds propres (1A + 1B et 2)  Formula des fonds propres (1A + 1B et 2)  Formula des fonds propres (1A + 1B et 2)  Formula des fonds propres (1A + 1B et 2)  Formula des fonds propres (1A + 1B et 2)  Formula des fonds propres (1A + 1B et 2)  Formula des fonds propres (1A + 1B et 2)  Formula des fonds propres (1A + 1B et 2)  Formula des fonds propres (1A + 1B et 2)  Formula des fonds propres (1A + 1B et 2)  Formula des fonds propres (1A + 1B et 2)  Formula des fonds propres (1A + 1B et 2)  Formula des fonds propres (1A + 1B et 2)			_		_	_	710	_
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 2         976         976         976         1 686           58         Total de fonds propres de la catégorie 2         3 112         3 082         3 041         1 365         2           59         Total des fonds propres (1A + 1B et 2)         36 269         35 712         34 152         31 277         30	55		976	V + W	976	976	976	976
58     Total de fonds propres de la catégorie 2     3 112     3 082     3 041     1 365     2       59     Total des fonds propres (1A + 1B et 2)     36 269     35 712     34 152     31 277     30	56							
59 Total des fonds propres (1A + 1B et 2) 36 269 35 712 34 152 31 277 30	57	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 2						976
	58	Total de fonds propres de la catégorie 2	3 112		3 082	3 041		2 067
	59	Total des fonds propres (1A + 1B et 2)	36 269		35 712	34 152	31 277	30 745
60 <b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b> 149 621 148 937 147 074 142 266 140	60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	149 621		148 937	147 074	142 266	140 481

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 19.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

	(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Références au tableau CC2	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
	Ratios et coussins de fonds propres						
61	Fonds propres de la catégorie 1A et assimilés (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	22,2 %		21,9 %	21,2 %	21,0 %	20,4 %
62	Fonds propres de la catégorie 1 (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	22,2 %		21,9 %	21,2 %	21,0 %	20,4 %
63	Total des fonds propres (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	24,2 %		24,0 %	23,2 %	22,0 %	21,9 %
64	Coussin spécifique à l'entité (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	3,5 %		3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
65	dont : coussin de conservation des fonds propres	2,5 %		2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
66	dont : coussin contracyclique spécifique à l'entité	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
67	dont : exigence de capacité accrue d'absorption des pertes	1,0 %		1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
68	Fonds propres de la catégorie 1A (en % des actifs pondérés en fonction des risques) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres	16,2 %		16,0 %	15,2 %	14,0 %	13,9 %
	Minima nationaux						
69	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A	8,0 %		8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
70	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1	9,5 %		9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
71	Ratio minimal de fonds propres totaux	11,5 %		11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
	Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)						
72	Participations non significatives dans les fonds propres et autres passifs TLAC d'autres entités financières	3 275	X	3 180	2 987	3 437	2 635
73	Participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	3 726	Y	3 680	3 556	3 433	3 117
74	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (nettes du passif d'impôt différé correspondant)	_		_	_	_	_
75	Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (net du passif d'impôt différé correspondant)	547	Z	653	649	638	747
	Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2						
76	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	98		93	88	83	62
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard	98		93	88	83	62
78	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond)	s. o.		S. O.	S. O.	s. o.	S. O.
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche notations internes	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

<sup>(1)</sup> Éléments considérés dans les fonds propres réglementaires seulement.

<sup>(2)</sup> Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement. Il s'agit d'une nouvelle exigence de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital depuis le 1er janvier 2024.

<sup>(3)</sup> Inclut les placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli, déduits des fonds propres de la catégorie 1A.

### Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Fonds propres de la catégorie 1A		·			
Solde au début de la période	32 630	31 111	29 912	28 678	28 566
Croissance des réserves et des excédents non répartis	487	720	1 178	1 036	(214)
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(143)	1 207	155	(255)	1 434
Parts de capital F <sup>(1)</sup>	_	_	(100)	_	_
Déductions <sup>(2)</sup>	183	(408)	(34)	453	(1 108)
Solde à la fin de la période	33 157	32 630	31 111	29 912	28 678
Total des fonds propres de la catégorie 1 <sup>(3)</sup>	33 157	32 630	31 111	29 912	28 678
Fonds propres de la catégorie 2					
Solde au début de la période	3 082	3 041	1 365	2 067	2 011
Instruments admissibles <sup>(4)</sup>	24	36	961	(13)	77
Portion admissible de la provision pour perte de crédit	6	5	5	21	(21)
Déductions	_	_	710	(710)	_
Solde à la fin de la période	3 112	3 082	3 041	1 365	2 067
Total des fonds propres	36 269	35 712	34 152	31 277	30 745

<sup>(1)</sup> Le 29 avril 2024, la Fédération des caisses Desjardins du Québec a procédé au rachat pour annulation de 10 000 000 parts de capital F détenues au Fonds fiduciaire.

<sup>(2)</sup> Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement. Il s'agit d'une nouvelle exigence de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

<sup>(3)</sup> Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

<sup>(4)</sup> La Fédération a procédé à l'émission d'instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité pour un montant de 1,0 G\$ au cours du 2º trimestre 2024.

## Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars) Actif	Bilan selon les états financiers combinés	Éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire <sup>(1)</sup>	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Comprenant	Références au tableau CC1
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977	981	4 996		
Valeurs mobilières	99 308	36 617	62 691		
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires Autres valeurs mobilières				3 275 59 416	x
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 666	(2 588)	26 254		
Prêts	290 917	1 982	288 935		
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions financières de la catégorie 2 Autres prêts				126 288 809	V
Provision pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	(1 320)	(62)	(1 258)		
Portion admissible comprise dans les fonds propres de la catégorie 2	, ,	, ,	, ,	(99)	U
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(1 159)	
Actif net des fonds distincts	28 959	28 959	_	. ,	
Autres actifs					
Instruments financiers dérivés	7 579	70	7 509		
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 096	223	2 873		
Actifs des contrats de réassurance	1 905	1 905	_		
Actifs au titre de droits d'utilisation	454	(264)	718		
Immeubles de placement	817	808	9		
Immobilisations corporelles	1 486	411	1 075		
Goodwill	596	559	37		F
Immobilisations incorporelles	1 255	766	489		Н
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	724	166	558		N
Actifs d'impôt différé	986	245	741		
Actifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires				145	J
Passifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires				(73)	K
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires et n'excédant pas les seuils réglementaires				547	Z
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(206)	1
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				(4)	G
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets au titre des régimes à prestations définies				(133)	0
Autres éléments d'actifs d'impôt différé				465	
Autres					
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 241	(6 576)	7 817		
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A		, ,		202	Р
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				3 726	Υ
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A <sup>(3)</sup>				3 756	Q
Participations significatives dans les fonds propres de catégorie 1B d'autres institutions financières				146	R
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières de la catégorie 2				850	w
Autres ajustements liés aux participations <sup>(3)</sup>				(863)	
Autres éléments	3 296	(12)	3 308	, ,	
Total de l'actif	470 942	64 190	406 752		

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

### Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan (suite)

Au 31 décembre 2024

en millions de dollars)	Bilan selon les états financiers combinés	Éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire <sup>(1)</sup>	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Comprenant	Références au tableau CC1
Passif					
Dépôts	300 946	(1 254)	302 200		
Passifs des contrats d'assurance	34 538	34 538	_		
Autres passifs					
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	18	13 231		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 633	174	20 459		
Instruments financiers dérivés	6 112	266	5 846		
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	14 195	335	13 860		
Obligations locatives	534	(291)	825		
Passifs des contrats de réassurance	37	37	_		
Passif net des fonds distincts - Contrats d'investissement	25 329	25 329	_		
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	713	171	542		
Passifs d'impôt différé	454	187	267		
Autres	11 550	3 760	7 790		
Obligations subordonnées	3 962	_	3 962		
Obligations subordonnées incluses dans le calcul des fonds propres de la catégorie 2				3 962	s
otal du passif	432 252	63 270	368 982		
Capitaux propres					
Capital social	4 731	_	4 731		
Parts de qualification				27	Т
Parts de capital de la Fédération				4 704	Α
Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A				85	В
Parts exclues du calcul des fonds propres règlementaires				(85)	
Excédents non répartis	3 319	17	3 302		С
Gains (pertes) attribuables à des variations de juste valeur des passifs financiers à l'égard du risque de crédit de l'entité				19	М
Autres excédents non répartis				3 283	
Cumul des autres éléments du résultat global	256	_	256		E
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					
Gains (pertes) sur instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				134	L
Autres				122	
Réserves	29 481	_	29 481		D
Participations ne donnant pas le contrôle	903	903	_		
Total des capitaux propres	38 690	920	37 770		
Total du passif et des capitaux propres	470 942	64 190	406 752		

<sup>(1)</sup> Comprennent les filiales d'assurance, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. Une description de leurs activités se retrouve dans le rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins à la section 2.2 du rapport de gestion.

<sup>(2)</sup> Autre ajustement dans les éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire.

<sup>(3)</sup> Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement. Il s'agit d'une nouvelle exigence de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Au 31 décembre 2024

/ tu c	Occapitations	Danta da u	Doute de conital E	
	Caractéristiques	•	ualification	Parts de capital F
1	Émetteur	Caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	S. O.	S. O.	S. O.
3	Droit régissant l'instrument	Québec	Québec	Québec
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
	Traitement réglementaire :			
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
5	Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Parts de qualification	Parts de qualification	Parts de capital
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	26 893 \$	100 \$	4 874 483 \$
9	Valeur nominale de l'instrument (1)	5 \$	5 \$	10 \$
10	Rubrique comptable	Fonds propres	Fonds propres	Fonds propres
11	Date initiale d'émission	S. O.	s. o.	S. O.
12	Perpétuel ou daté	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel
13	Date d'échéance initiale	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
	Coupon ou dividende			
17	Dividende/coupon fixe ou variable	s. o.	s. o.	Variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	s. o.	s. o.	4,25 % annuel
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	s. o.	s. o.	Oui
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	s. o.	s. o.	Entièrement discrétionnaire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	s. o.	s. o.	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	s. o.	s. o.	Non cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	S. O.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	S. O.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	S. O.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	S. O.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	S. O.	s. o.	S. O.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	S. O.
34a	Type de subordination			
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec <sup>(2)</sup>	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec <sup>(2)</sup>	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec <sup>(2)</sup>
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	S. O.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 30.

Au 31 décembre 2024

Au :	31 décembre 2024			
	Caractéristiques		Billets subordonnés FPUNV	
1	Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WDW1 ISIN : CA31430WDW16	CUSIP : 31430WGC2 ISIN : CA31430WGC25	CUSIP : 31430WRG1 ISIN : CA31430WRG10
3	Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	S. O.
	Traitement réglementaire :			
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
5	Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Billets subordonnés	Billets subordonnés	Billets subordonnés
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	976 710 \$	966 870 \$	998 087 \$
9	Valeur nominale de l'instrument <sup>(1)</sup>	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	26 mai 2020	28 mai 2021	23 août 2022
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	26 mai 2030	28 mai 2031	23 août 2032
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui	Oui	Oui
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	À partir du 26 mai 2025, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À partir du 28 mai 2026, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À partir du 23 août 2027, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	À n'importe quelle date après le 26 mai 2025, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À n'importe quelle date après le 28 mai 2026, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À n'importe quelle date après le 23 août 2027, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
	Coupon ou dividende			
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable	Fixe, puis variable	Fixe, puis variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	2,856 % par année jusqu'au 26 mai 2025 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux des acceptations bancaires à 3 mois, majoré de 2,11 % <sup>(3)</sup>	1,992 % par année jusqu'au 28 mai 2026 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux des acceptations bancaires à 3 mois, majoré de 0,60 % <sup>(3)</sup>	5,035 % par année jusqu'au 23 août 2027 (exclusivement). Après cette date, au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 2,29 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Convertible	Convertible	Convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	Voir Note <sup>(4)</sup>	Voir Note <sup>(4)</sup>	Voir Note <sup>(4)</sup>
25	Si convertible, en totalité ou en partie	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité
26	Si convertible, taux de conversion	Voir Note <sup>(5)</sup>	Voir Note <sup>(5)</sup>	Voir Note <sup>(5)</sup>
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination			
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Créanciers séniors incluant les déposants	Créanciers séniors incluant les déposants	Créanciers séniors incluant les déposants
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	S. O.	S. O.
			<del>-</del>	

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 30.

Au 31 décembre 2024

Au 3	31 décembre 2024	
	Caractéristiques	Billets subordonnés FPUNV
1	Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WU44 ISIN : CA31430WU444
3	Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
За	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)  Traitement réglementaire :	S. O.
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2
5	Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité
7	Type d'instrument	Billets subordonnés
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	1 020 457 \$
9	Valeur nominale de l'instrument <sup>(1)</sup>	1 000 000 000 \$
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	15 mai 2024
12	Perpétuel ou daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	15 mai 2034
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	À partir du 15 mai 2029, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé À n'importe quelle date après le 15 mai 2029,
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
	Coupon ou dividende	ao : mioro: ooara o: mipayo
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	5,279 % par année jusqu'au 15 mai 2029 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 1,56 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	Voir Note <sup>(4)</sup>
25	Si convertible, en totalité ou en partie	Toujours converti en totalité
26	Si convertible, taux de conversion	Voir Note <sup>(5)</sup>
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	Obligatoire
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	Fédération des caisses Desjardins du Québec
30	Mécanisme de dépréciation	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.
34a	Type de subordination	
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Créanciers séniors incluant les déposants
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 30.

Au 31 décembre 2024

Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC	
Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP: 31430WFL3 ISIN: CA31430WFL33	CUSIP : 31430WHX5 ISIN: CA31430WHX52	CUSIP : 31430WPB4 ISIN: CA31430WPB41
Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
Valeur nominale de l'instrument (1)	1 000 000 000 \$	500 000 000 \$	1 000 000 000 \$
Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
Date initiale d'émission	21 janvier 2021	10 septembre 2021	19 mai 2022
Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
Date d'échéance initiale	21 janvier 2026	10 septembre 2026	19 mai 2027
Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	S. O.	S. O.	s. o.
Coupon ou dividende			
Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,093 % par année	1,587 % par année	4,407 % par année
Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	S. O.	s. o.	S. O.
Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	S. O.
Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	S. O.
Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	S. O.
Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
Seuil de déclenchement d'une dépréciation	S. O.	s. o.	s. o.
Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	S. O.	s. o.
Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.
25 das constant, intripate les caracteristiques de non-comornite	3. V.	3. U.	3. V.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 30.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2024

	Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC	
1	Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP: 31429KAH6 / 31429LAH4 ISIN: US31429KAH68 / US31429LAH42	CUSIP: 31429KAJ2 / 31429LAJ0 ISIN: US31429KAJ25 / US31429LAJ08	CUSIP : 31429KAK9 / 31429LAK7 ISIN : US31429KAK97 / US31429LAK70
3	Droit régissant l'instrument	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)
3а	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	Contractuel	Contractuel	Contractuel
	Traitement réglementaire :			
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5	Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9	Valeur nominale de l'instrument <sup>(1)</sup>	500 000 000 US\$	600 000 000 US\$	750 000 000 US\$
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	23 août 2022	23 janvier 2023	14 mars 2023
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	23 août 2027	23 janvier 2026	14 mars 2028
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	S. O.
	Coupon ou dividende			
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe, puis variable	Fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	4,550 % par année	5,278 % par année jusqu'au 23 janvier 2025 (exclusivement). Après cette date, au taux SOFR composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 1,094 %	5,70 % par année
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
84a	Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
35	rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Fair passu aux depois	i un pussu uux uopots	i ali passa aux depots
35 36		S. O.	s. o.	S. O.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 30.

Au 31 décembre 2024

Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC	
Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	Common Code : 261363054 ISIN : XS2613630545	CUSIP: 31430WZM9 ISIN: CA31430WZM95	CUSIP : 31430WF90 ISIN : CA31430WF908
Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s.o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
Dispositions transitoires des règles de Bâle III	S. O.	S. O.	s. o.
Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
Valeur nominale de l'instrument <sup>(1)</sup>	34 300 000 000 ¥	500 000 000 \$	1 250 000 000 \$
Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
Date initiale d'émission	24 avril 2023	16 août 2023	17 novembre 2023
Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
Date d'échéance initiale	24 avril 2028	16 août 2028	17 novembre 2028
Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Oui <sup>(6)</sup>
Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,00 % par année	5,475 % par année	5,467 % par année
Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	S. O.	S. O.	S. O.
Si convertible, en totalité ou en partie	S. O.	S. O.	S. O.
Si convertible, taux de conversion	S. O.	S. O.	S. O.
Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	S. O.	S. O.	S. O.
Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	S. O.	S. O.	s. o.
Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	S. O.	S. O.	s. o.
Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	S. O.	S. O.	S. O.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 30.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2024

Designation of Quilaber   Designation of Quilaber   Designation of Quilaber   Designation of Quilaber   Common Code: 27826973   CUSH: 31426MAL7 31426MAL7 (USS1422MAL5)   Common Code: 27826973   CUSH: 31426MAL7 3142	Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC	
State   Columnication   Colu	Émetteur			Fédération des caisses Desjardins du Québec
Dots regissant firstrument   Cluebec ainst que les lois   Redefined que les lois   Redefined au Canada applicables   Rédefined au Canada app	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)			Common Code : 289296794 ISIN : XS2892967949
TACK of temples (pour d'autres instruments dejbées à la TIAC régis par le droit étranger)  Picatement régien de la greès la transitorie des régiées de Bale III   S. O.	Droit régissant l'instrument		spécifiques (Québec ainsi que les lois	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
Policy Delicy Stranslores des régles de Balle III après la translori (1 maristrie) (2 maristrie) (2 maristrie) (3 maristrie)		s. o.	Contractuel	s. o.
Regise de Bille III après la transition Eligible au nuteau de ferithé fannocière du groupe / du groupe	Traitement réglementaire :			
Eighbe au niveau de fentité financière / du groupe it de l'entité financière / Type d'instrument TAC Autres instruments TAC Autres instruments TAC Autres instruments TAC Montant admissible aux fins de la TAC seulement de la EAC seulement plus récorbel plus récorbes récorbel plus ré	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	S. O.	s. o.	s. o.
Notate Compalablés dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récorte)  Valeur nominale de rinstrument TLAC seulement de déclaration la plus récorte)  Valeur nominale de l'instrument d'instrument d'instr	Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
Montant compatabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration à plus récente)         Montant admissible aux fins de la TLAC seulement de déclaration à la plus récente)         Montant admissible aux fins de la TLAC seulement de de l'Instrument <sup>(1)</sup> 1 000 000 000 €         1 000 000 000 €         1 000 000 000 €         1 000 000 000 €         2 50 000 000 000 €         5 50 000 000 000 €         2 50 000 000 000 €         2 50 000 000 000 €         2 50 000 000 000 €         2 50 000 000 000 €         2 50 000 000 000 €         2 50 000 000 000 €         2 50 000 000 000 €         2 50 000 000 000 €         2 50 000 000 000 €         2 50 000 000 000 €         2 50 000 000 000 €         2 50 000 000 000 €         2 50 000 000 000 €         2 50 000 000 000 €         2 50 000 000 000 €         2 50 000 000 000 €         2 50 000 000 000 €         2 50 000 000 000 €         2 50 000 000 000 000 000 000 000 000 000	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
de la TLAC seulement de la TLAC seulement 1000 000 000 US 5000 000 € 100 000 000 US 500 000 000 € 100 000 US 500 000 US 500 US	Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
Rubrique comptable Date initiale d'émission Date initiale d'émission Date du daté Date Date Date Date Date Date Date Date				Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
Date initiale of 'émission 17 janvier 2024 26 janvier 2024 5 septembre 2024 Perpétuel ou daté Daté Daté Daté Daté Daté Daté Daté D	Valeur nominale de l'instrument <sup>(1)</sup>	1 000 000 000 €	1 000 000 000 US\$	500 000 000 €
Perpétuel ou daté Daté Daté Daté Daté Daté Daté Daté D	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
Date d'échéance initale  17 janvier 2026 26 avril 2029   Septembre 2029	Date initiale d'émission	17 janvier 2024	26 janvier 2024	5 septembre 2024
Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu S. O. S. O. S. O. S. O.  Zoupon ou dividende Dividende/coupon fixe ou variable Tarux du coupon et indice, le cas échéant EVIBIOR 3 mois + 55 pdb Fixe Dividende/coupon fixe ou variable Tarux du coupon et indice, le cas échéant Existence d'un mécanisme de suspension des versements Non Non Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire Osligatoire Osli	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement anticipé utérieures, s'il y a lieu s. o. s. o. s. o. s. o.  Coupon ou dividende  Dividende(coupon fixe ou variable Fixe Pixe Fixe Fixe Taux du coupon et indice, le cas échéant Existence d'un mécanisme de suspension des versements EURIBOR 3 mois + 55 pdb 5,25 % par année 3,467 % par année Existence d'un mécanisme de suspension des versements Non	Date d'échéance initiale	17 janvier 2026	26 avril 2029	5 septembre 2029
Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu s. o. s. o. s. o. s. o. c. o. Coupon ou dividende Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu s. o. s. o. c. o. dividende/coupon fixe ou variable Fixe Para un de voupon et indice, le cas échéant Europon et indice, le cas échéant Europon et loide, e. le cas échéant Europon et indice, le cas échéant Europon et indice, le cas échéant Europon et indice, le cas échéant Non	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Oui <sup>(6)</sup>
Coupon ou dividende Dividende/coupon fixe ou variable Dividende/coupon fixe ou variable Dividende/coupon fixe ou variable Fixe Fixe Fixe Fixe Fixe Fixe Fixe Fix		S. O.	s. o.	s. o.
Dividende/coupon fixe ou variable Taux du coupon et indice, le cas échéant Existence d'un mécanisme de suspension des versements Existence d'un mécanisme de suspension des versements Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement Non	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Taux du coupon et indice, le cas échéant Existence d'un mécanisme de suspension des versements Existence d'un mécanisme de suspension des versements Existence d'un mécanisme de suspension des versements Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement Non Non Non Non Non Non Non Non Non cumulatif ou cumulatif Corvertible ou non convertible Si convertible, en totalité ou en partie Si convertible, conversion Si convertible, en totalité ou en partie Si convertible, en totalité ou en partie Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion se fait Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Se déclenchement d'une dépréciation Dépréciation permanente ou temporaire Se de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer let type d'instrument de	Coupon ou dividende			
Existence d'un mécanisme de suspension des versements Existence d'un mécanisme de suspension des versements Existence d'un saut de rémunération ou obligatoire Obligatoir Obligatoire Obligatoir Obligat	Dividende/coupon fixe ou variable	Variable	Fixe	Fixe
Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement Non Non cumulatif Cumulatif Cumulatif Convertible ou non convertible Non convertible Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion Si convertible, en totalité ou en partie Si convertible, en totalité ou en partie Si convertible, taux de conversion Si convertible, taux de conversion Si convertible, taux de conversion Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion es s. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion es fait Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Se suil de déclenchement d'une dépréciation Seuil de déclenchement d'une dépréciation totale ou partielle Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument de la s. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument de l'instr	Taux du coupon et indice, le cas échéant	EURIBOR 3 mois + 55 pdb	5,25 % par année	3,467 % par année
Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement Non cumulatif ou cumulatif Cumulatif Convertible ou non convertible Si convertible en totalité ou en partie Si convertible, en totalité ou en partie Si convertible, en totalité ou en partie Si convertible, taux de conversion Si convertible, conversion obligatoire ou facultative Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible Seuil de déclenchement d'une dépréciation Non Seuil de déclenchement d'une dépréciation Seuil d	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
Non cumulatif ou cumulatif  Convertible ou non convertible  Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion  Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion  Si convertible, en totalité ou en partie  Si convertible, tontique ne type d'instrument dans lequel la conversion  Si convertible, conversion obligatoire ou facultative  Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible  Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait  Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait  Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait  Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait  Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait  Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait  Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait  Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait  Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait  Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait  Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait  Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait  Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait  Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait  Si convertible, indiquer le type d'instrument de la conversion se s. o.  Si convertible, indiquer le type d'instrument de la conversion se s. o.	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Convertible ou non convertible Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion Si convertible, en totalité ou en partie Si convertible, en totalité ou en partie Si convertible, en totalité ou en partie Si convertible, taux de conversion Si convertible, conversion obligatoire ou facultative Si convertible, conversion obligatoire ou facultative Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se s. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion s. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument de l'emetteur de l'instrument dans lequel la conversion s. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument de l'emetteur de l'emetteur de l'instrument de l'emetteur de l'	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion s. o. s. o. s. o. s. o. Si convertible, en totalité ou en partie s. o.	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
Si convertible, en totalité ou en partie  S. o. Si convertible, taux de conversion Si convertible, conversion obligatoire ou facultative S. o. Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible S. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion est possible S. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait S. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait S. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait S. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait S. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait S. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait S. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion est possible S. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion est possible S. o. Si convertible, indiquer le type d'instrument des s. o. S	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
Si convertible, en totalité ou en partie  s. o.  Mécanisme de dépréciation  Non  Non  Seuil de déclenchement d'une dépréciation  s. o.  Dépréciation totale ou partielle  s. o.  s. o.  Dépréciation permanente ou temporaire  s. o.  s.	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
Si convertible, taux de conversion Si convertible, conversion obligatoire ou facultative S. o. Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible S. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion est possible S. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait S. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait S. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait S. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait S. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait S. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion est possible S. o. Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion est possible S. o. En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation S. o. Type de subordination Exemption	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
Si convertible, conversion obligatoire ou facultative  s. o.  Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible  s. o.  Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait  s. o.  Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait  s. o.  Mécanisme de dépréciation  Non  Non  Seuil de déclenchement d'une dépréciation  Seuil de déclenchement d'une dépréciation totale ou partielle  Seuil de déclenchement d'une dépréciation  Seuil de déclenchement d'une dépréciation  Seuil de déclenchement d'une dépréciation  Seuil de déclenchement d'une dépréciation totale ou partielle  Seuil de déclenchement d'une dépréciation  Seuil de declenchement d'une dépréciation  Seuil de déclenchement d'une dépréc		s. o.		
Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible  S. o.  Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait  S. o.  Mécanisme de dépréciation  Non  Non  Seuil de déclenchement d'une dépréciation  Seuil de déclenchement d'une dépréciation  Seuil de déclenchement d'une dépréciation  S. o.  Dépréciation totale ou partielle  S. o.  Dépréciation permanente ou temporaire  S. o.  En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation  Exemption  Exemption  Exemption  Exemption  Exemption  Pari passu aux dépôts				
Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait  s. o.  Mécanisme de dépréciation  Non  Non  Seuil de déclenchement d'une dépréciation  Seuil de déclenchement d'une d'une d'instrument de seuil d'une				
Mécanisme de dépréciation  Seuil de déclenchement d'une de description de seuil d'une de d'appréciation  Seuil de déclenchement d'une d'appréc				
Seuil de déclenchement d'une dépréciation s. o. s. o. s. o. s. o. S. o. Dépréciation totale ou partielle s. o. S.				
Dépréciation totale ou partielle s. o. s. o. s. o. s. o. S. o. Dépréciation permanente ou temporaire s. o. s	•			
Dépréciation permanente ou temporaire s. o. s. o	·			
En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation s. o. s. o. s. o.  Type de subordination  En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de	·			
Type de subordination Exemption Exemption Exemption Exemption En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de Pari passu aux dépôts Pari passu aux depôts Pari passu a				
En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de				
rang immodiationions outponous a rimoralmonity	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de	•	- <b>-</b>	Pari passu aux dépôts
Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires s. o. s. o. s. o.		\$ 0	s 0	8.0
Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité s. o. s. o. s. o. s. o.	<u> </u>			

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 30.

Au 31 décembre 2024

(	Caractéristiques	Billet de prem	ier rang TLAC
1 [	Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 1	dentifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	Common Code : 137173683 ISIN : CH1371736831	CUSIP : 31430W3J1 ISIN : CA31430W3J13
3 [	Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	S. O.	S. O.
	Traitement réglementaire :		
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	S. O.	s. o.
5	Règles de Bâle III après la transition	S. O.	s. o.
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 \	Valeur nominale de l'instrument <sup>(1)</sup>	230 000 000 Fr.	1 250 000 000 \$
10 T	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 [	Date initiale d'émission	11 septembre 2024	24 septembre 2024
12 T	Perpétuel ou daté	Daté	Daté
13 _	Date d'échéance initiale	11 septembre 2029	24 septembre 2029
14 T	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui <sup>(6)</sup>	Oui <sup>(6)</sup>
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.
16 _	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	S. O.	S. O.
(	Coupon ou dividende		
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,4875 % par année	3,804 % par année
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 (	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	S. O.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	S. O.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.
_	Mécanisme de dépréciation	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	S. O.
32	Dépréciation totale ou partielle	S. O.	S. O.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	S. O.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination	Exemption	Exemption
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 (	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	S. O.	s. o.
37 T	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	S. O.	S. O.

<sup>(1)</sup> Le "¥" est le symbole monétaire représentant le Yen. Le "€" est le symbole monétaire représentant l'Euro. Le "Fr." est le symbole monétaire représentant le Franc suisse.

<sup>(2)</sup> Sujet à la fusion-liquidation en vertu de la Loi sur les coopératives de services financiers.

<sup>(5)</sup> Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du Canadian Dealer offered rate (CDOR), a annoncé qu'il cesserait la publication de toutes les échéances du CDOR après le 28 juin 2024. Le CDOR est le taux d'intérêt utilisé pour établir le taux d'intérêt des acceptations bancaires.

<sup>(4)</sup> Événements déclencheurs FPUNV :

i) l'Autorité annonce publiquement que la Fédération a été avisée par écrit qu'elle est considérée comme non viable ou sur le point de le devenir et que la conversion des billets et d'autres instruments d'urgence émis par la Fédération pourrait rétablir ou maintenir sa viabilité; ou ii) l'autorité annonce publiquement que la Fédération a occepté ou convenu d'accepté ou toutes autres formes d'aides équivalentes, de la part du gouvernement du Canada ou de l'administration d'une province ou d'une subtidivision politique ou d'un organisme ou d'un agent de celle-ci, sans lesquelles l'Autorité aurait jugé la Fédération non viable de par la faiblesse des ratios de fonds propres de la Fédération alors propres de la Fédération autres formes d'aides équivalentes, de la part du gouvernement du Canada ou de l'administration d'une province ou d'un organisme ou d'un agent de celle-ci, sans lesquelles l'Autorité aurait jugé la Fédération non viable de par la faiblesse des ratios de fonds propres de la Fédération au d'une province ou d'un organisme ou d'un agent de celle-ci, sans lesquelles l'Autorité aurait jugé la Fédération non viable de par la faiblesse des ratios de fonds propres de la Fédération au d'une province au d'une prov

<sup>(5)</sup> En cas d'un événement déclencheur, chaque billet en circulation sera converti en un nombre de parts Z-capital contingent égal à (multiplicateur x valeur du billet) + prix de conversion, arrondi à la baisse. Veuillez vous référer au supplément de prospectus pour plus de détails.

<sup>(</sup>e) L'émetteur peut procéder au remboursement anticipé des billets, en totalité ou en partie, à tout moment et sans l'accord préalable de l'Autorité, moyennant un préavis d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours donné aux porteurs de billets, à condition que l'exigence minimale de TLAC Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes soit respectée.

## Tableau TLAC1 – Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution<sup>(1)</sup>)

		а				
	(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
-	Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires					
1	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	32 227	31 720	30 208	29 002	27 778
2	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1B avant ajustements de TLAC	_	_	_	_	_
3	Instruments de catégorie 1B non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	_	_	_	_	_
4	Autres ajustements	_	_	_	_	_
5	Instruments de fonds propres de catégorie 1B éligibles aux termes du dispositif de TLAC	_	_	_	_	
6	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	3 101	3 073	3 034	1 137	2 067
7	Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	_	_	_	_	_
8	Fonds propres de catégorie 2 non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	_	_	_	_	_
9	Autres ajustements	_	_	_	_	_
10	Instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles aux termes du dispositif de TLAC	3 101	3 073	3 034	1 137	2 067
11	TLAC liée aux fonds propres réglementaires	35 328	34 793	33 242	30 139	29 845
-	obligation sécurisées					
12	Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et subordonnés à des passifs exclus <sup>(2)</sup>	12 469	12 395	11 047	11 007	10 292
	Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et non subordonnés à des passifs exclus, mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la TLAC	_	_	_	_	_
14	Dont : montant éligible en tant que TLAC après application des plafonnements	_	_	_	_	_
15	Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1er janvier 2022	_	_	_	_	_
16	Engagements éligibles ex ante visant à recapitaliser une IFIS-G en résolution	_	_	_	_	_
17	TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	12 469	12 395	11 047	11 007	10 292
	Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements					
18	TLAC avant déductions	47 797	47 188	44 289	41 146	40 137
19	Déductions des expositions entre des groupes de résolution à points d'entrée multiples correspondant à des éléments éligibles à la TLAC (non applicables aux IFIS-i à point d'entrée unique)	_	_	_	_	_
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	_	_	_	_	_
21	Autres ajustements de TLAC	_	_	_	_	
22	TLAC après déductions	47 797	47 188	44 289	41 146	40 137
	Actifs pondérés et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC					
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	145 372	145 004	143 099	138 111	136 311
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	427 337	421 041	405 638	396 480	383 474
	Ratios TLAC et coussins de fonds propres					
25	TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	32,9 %	32,5 %	30,9 %	29,8 %	29,4 %
26	TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	11,2 %	11,2 %	10,9 %	10,4 %	10,5 %
27	Ratio de catégorie 1A (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	14,9 %	14,5 %	12,9 %	11,8 %	11,4 %
28	Coussin spécifique à l'institution (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés des risques)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
29	Dont : coussin de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
30	Dont : coussin contracyclique spécifique à l'institution	-%	— %	— %	— %	— %
31	Dont : coussin applicable aux institutions financières d'importance systémique	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %

<sup>(1)</sup> Les données figurant dans ce tableau différent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

<sup>(2)</sup> Émission de 5,3 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC au cours de l'exercice 2024.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique

			Au 31 décembre 2024							Au 30 septembre 2024				
			Rang de créancier							Rang de créancier				
		1	2	3	4	5		1	2	3	4	5		
	(en millions de dollars)	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	Somme de 1 à 5	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	Somme de 1 à 5	
		Parts de	Actions	Dettes	Instrument de recapitalisation	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation		Parts de	Actions	Dettes	Instrument de recapitalisation	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation		
1	Description du rang du créancier	-	privilégiées			interne <sup>(1)</sup>		capital	privilégiées	subordonnées	interne	interne <sup>(1)</sup>		
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit <sup>(2)</sup>	4 817	_	4 000	12 494	s. o.	21 311	4 816	_	4 000	12 422	S. O.	21 238	
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	_	_	_	_	s. o.	_	_	_	_	_	S. O.	_	
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 817	_	4 000	12 494	s. o.	21 311	4 816	_	4 000	12 422	S. O.	21 238	
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 817	_	4 000	12 494	s. o.	21 311	4 816	_	4 000	12 422	S. O.	21 238	
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	_	_	_	3 839	s. o.	3 839	_	_	_	3 946	S. O.	3 946	
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	_	_	_	8 655	s. o.	8 655	_	_	_	8 476	S. O.	8 476	
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	_	_	4 000	_	s. o.	4 000	_	_	4 000	_	s. o.	4 000	
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	_	_	_	_	s. o.	_	_	_	_	_	S. O.		
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 817	_	_	_	s. o.	4 817	4 816	_	_	_	S. O.	4 816	

			Au 30 juin 2024							Au 31 mars 2024				
	•		Rang de créancier						Rang de créancier					
	•	1	2 3 4 5				1	2	3	4	5			
	(en millions de dollars)	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	Somme de 1 à 5	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	Somme de 1 à 5	
1	Description du rang du créancier	Parts de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne <sup>(1)</sup>		Parts de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne <sup>(1)</sup>		
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit <sup>(2)</sup>	4 816	_	4 000	11 070	S. O.	19 886	4 916	_	3 000	11 033	S. O.	18 949	
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	_	_	_	_	s. o.	_	_	_	_	_	s. o.	_	
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 816	_	4 000	11 070	s. o.	19 886	4 916	_	3 000	11 033	S. O.	18 949	
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 816	_	4 000	11 070	S. O.	19 886	4 916	_	3 000	11 033	S. O.	18 949	
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	_	_	_	4 483	s. o.	4 483	_	_	_	4 453	s. o.	4 453	
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	_	_	_	6 587	s. o.	6 587	_	_	_	5 226	s. o.	5 226	
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	_	_	4 000	_	s. o.	4 000	_	_	3 000	1 354	s. o.	4 354	
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	_	_	_	_	S. O.	_	_	_	_	_	S. O.	_	
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 816	_	_	_	S. O.	4 816	4 916	_	_	_	s. o.	4 916	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

## Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (suite)

				Au 31 d	écembre 2023					
	-			Rang	de créancier					
		1	1 2 3 4 5							
	(en millions de dollars)	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	Somme de 1 à 5			
1	Description du rang du créancier	Parts de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne <sup>(1)</sup>				
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit <sup>(2)</sup>	4 916	_	3 000	10 314	S. O.	18 230			
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	_	_	_	_	s. o.	_			
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 916	_	3 000	10 314	S. O.	18 230			
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 916	_	3 000	10 314	S. O.	18 230			
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	_	_	_	4 100	S. O.	4 100			
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	_	_	_	6 214	S. O.	6 214			
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	_	_	3 000	_	s. o.	3 000			
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	_	_	_	_	S. O.				
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 916	_	_	_	s. o.	4 916			

<sup>(1)</sup> Le Mouvement Desjardins ne complète pas cette colonne à ce moment-ci, à l'instar des banques canadiennes.

<sup>(2)</sup> Les parts de capital sont présentées à leur valeur comptable, les dettes subordonnées et les instruments de recapitalisation interne sont présentés à leur valeur nominale.

## LIENS ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

## Fiche LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts<sup>(1)</sup>

Référence	Libellé	Emplacement						
Reference	Libelle	Document(s)	Section(s)	Page(s)				
LIA.c)	Expliquer les processus et contrôles mis en place dans le cadre du processus d'évaluation des	Rapport de gestion annuel 2024	5.3 - Méthodes comptables critiques et estimations	100-106				
	valeurs comptables afin que qu'elles soient fiables et prudentes.		Note 4 – Juste valeur des instruments financiers	156-162				
LIA.d)	Expliquer le traitement des participations significatives dans les assureurs au niveau des fonds propres réglementaires.	Rapport de gestion annuel 2024	3.2 - Gestion du capital	46-52				

<sup>(1)</sup> Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires Au 31 décembre 2024

b g Valeurs comptables des éléments(1) **Valeurs Valeurs** Non soumis comptables comptables aux exigences d'après les sur le Soumis au Soumis au Soumis au de fonds propres états périmètre de cadre du cadre du Soumis au cadre du ou soumis à financiers consolidation risque de risque de cadre de risque de déduction publiés réglementaire crédit contrepartie titrisation marché des fonds propres (en millions de dollars) Actif Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières 4 996 4 996 5 977 Titres à la juste valeur par le biais du résultat net 13 834 41 961 14 654 820 48 005 47 975 Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global 57 302 30 45 32 Titres au coût amorti (16)48 Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente 23 666 26 254 26 254 21 500 Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit 289 597 287 677 287 677 28 959 Actifs nets des fonds distincts 7 579 Instruments financiers dérivés 7 509 7 509 1 098 Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières 3 096 2 873 2 873 Actifs des contrats de réassurance 1 905 Actifs au titre de droits d'utilisation 454 718 718 817 Immeubles de placement 9 9 1 486 1 075 1 075 Immobilisations corporelles 37 Goodwill 596 (559)596 1 255 489 (766)1 255 Immobilisations incorporelles 5 429 Participations dans les entreprises mises en équivalence 1 241 7 817 2 388 724 558 558 Actifs nets au titre des régimes à prestations définies Actifs d'impôt différé 986 741 741 3 296 3 308 Autres 3 308 470 942 Total de l'actif 406 752 351 239 33 763 48 36 432 7 868

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (suite)

Au 31 décembre 2024

	а	D	С	a	е	ı	g
				Valeurs	comptables des	éléments <sup>(1)</sup>	
(en millions de dollars)	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Passif		_					
Dépôts	300 946	302 200	_	_	_	_	302 200
Passifs des contrats d'assurance	34 538	_	_	_	_	_	_
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	13 231	_	13 231	_	12 589	_
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 633	20 459	_	_	_	20 459	_
Instruments financiers dérivés	6 112	5 846	_	5 846	_	685	_
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	14 195	13 860	_	_	_	_	13 860
Obligations locatives	534	825	_	_	_	_	825
Passifs des contrats de réassurance	37	_	_	_	_	_	_
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	25 329	_	_	_	_	_	_
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	713	542	_	_	_	_	542
Passifs d'impôt différé	454	267	_	_	_	_	267
Autres	11 550	7 790	_	_	_	_	7 790
Obligations subordonnées	3 962	3 962	_	_	_	_	3 962
Total du passif	432 252	368 982	_	19 077	_	33 733	329 446
Capitaux propres							
Capital social	4 731	4 731	_	_	_	_	4 731
Excédents non répartis	3 319	3 302	_	_	_	_	3 302
Cumul des autres éléments du résultat global	256	256	_	_	_	_	256
Réserves	29 481	29 481	_	_	_	_	29 481
Capitaux propres - Part revenant au Groupe	37 787	37 770	_	_		_	37 770
Participations ne donnant pas le contrôle	903	_	_	_	_	_	_
Total des capitaux propres	38 690	37 770	_			_	37 770
Total du passif et des capitaux propres	470 942	406 752		19 077		33 733	367 216

<sup>(1)</sup> Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

#### Tableau LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers

Au 31 décembre 2024

				Éléments s	oumis au <sup>(1)</sup>	
	(en millions de dollars)	Total	Cadre du risque de crédit	Cadre de titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	398 884	351 239	48	33 763	36 432
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	39 536	_	_	19 077	33 733
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	359 348	351 239	48	14 686	2 699
4	Hors bilan <sup>(2)</sup>	148 719	69 940	_	_	_
5	Écarts de valorisation	_	_	_	_	_
6	Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	(1 070)	310	_	(1 380)	_
7	Écarts découlant de la prise en compte de provisions	677	677	_	_	_
8	Écarts découlant des filtres prudentiels	_	_	_	_	_
9	Ajustement au titre des dérivés	7 164	_	_	7 164	_
10	Expositions liées aux opérations de financement par titres <sup>(3)</sup>	26 462	_	_	26 462	_
11	Autres écarts	_	_	_	_	_
12	Valeur réglementaire des expositions <sup>(4)</sup>	541 300	422 166	48	46 932	2 699

<sup>(1)</sup> Les montants des colonnes b à e ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne a, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

<sup>(2)</sup> L'exposition initiale est présentée à la colonne a, les colonnes b à e présentent les montants après application des facteurs de conversion en équivalent crédit lorsqu'applicable.

<sup>(3)</sup> Étant donné que les expositions liées aux opérations de financement par titres sont déduites à la ligne 2, un ajustement est requis afin d'arriver à l'exposition en cas de défaut.

<sup>(4)</sup> Montant agrégé servant au calcul des APR pour chacune des catégories de risques.

# Tableau PV1 : Ajustements prudents de la valeur (PVA)

Au 31 décembre 2024

		а	b	С	d	е	f	g	h
	(en millions de dollars)	Équité	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Produits	Total	Dont : dans le portefeuille de négociation	Dont : dans le portefeuille bancaire
1	Incertitude liée à la clôture, dont :	_	_	_	_	_	_	_	_
2	Valeur moyenne du marché	_	6	7	_	_	13	_	13
3	Coût de clôture	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Concentration	_	_	_	4	_	4	_	4
5	Résiliation anticipée	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Risque lié au modèle	_	_	_	_	_	_	_	_
7	Risque opérationnel	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Coûts d'investissement et de financement						_	_	_
9	Écarts de crédit non acquis						_	_	_
10	Coûts administratifs futurs	_	_	_	_	_	_	_	_
11	Autre	_	_	_	_	_	_	_	_
12	Ajustement total	_	6	7	4	_	17	_	17

Au 31 décembre 2023

		а	b	С	d	е	f	g	h
	(en millions de dollars)	Équité	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Produits	Total	Dont : dans le portefeuille de négociation	Dont : dans le portefeuille bancaire
1	Incertitude liée à la clôture, dont :	_	_	_	_	_	_	_	_
2	Valeur moyenne du marché	_	3	4	_	_	7	_	7
3	Coût de clôture	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Concentration	_	_	_	9	_	9	_	9
5	Résiliation anticipée	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Risque lié au modèle	_	_	_	_	_	_	_	_
7	Risque opérationnel	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Coûts d'investissement et de financement						_	_	_
9	Écarts de crédit non acquis						_	_	_
10	Coûts administratifs futurs	_	_	_	_	_	_	_	_
11	Autre	_	_	_	_	_	_	_	_
12	Ajustement total	_	3	4	9	_	16	_	16

# RISQUE DE CRÉDIT

# Fiche CRA – Informations qualitatives générales sur le risque de crédit

## Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts<sup>(1)</sup>

Référence	Libellé	<u>Emplacement</u>								
Reference	Libelle	Document(s)	Section(s)	Page(s)						
CRA.a)	Les différentes composantes du profil de risque de crédit du Mouvement découlant du modèle économique.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de crédit	66-78						
CRA.b)	Les critères et les approches retenus pour définir la politique de gestion du risque de crédit et fixer des limites de ce risque.	Rapport de gestion annuel 2024	Gestion du risque de crédit	66-73						
CRA.c)	La structure et l'organisation de la gestion du risque de crédit et de la fonction de contrôle de ce risque.	Rapport de gestion annuel 2024	Gouvernance en matière de gestion des risques	62-64						
CRA.d)	Les liens entre la gestion du risque de crédit et les fonctions de contrôle des risques, de conformité et d'audit interne.	Rapport de gestion annuel 2024	Gouvernance en matière de gestion des risques	62-64						
CRA.e)	Le périmètre et les principaux éléments des informations sur l'exposition au risque de crédit et sur la	Rapport de gestion annuel 2024	Mesure des risques	59						
	fonction de gestion de ce risque communiqués à la direction et au conseil d'administration.		Communication des risques	59						
			Appétit pour le risque	60						
			Approche de gestion intégrée des risques	60-61						
			Gouvernance en matière de gestion des risques	62-64						

<sup>(1)</sup> Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

#### Tableau CR1 - Qualité de crédit des actifs

		а	b	С	d	е	f	g	а	b	С	d	е	f	g
				Au 3	1 décembre	2024					Au 30 septembre 2024				
			omptables s des				Provisions pour			omptables s des				Provisions pour	
	Type d'exposition (en millions de dollars)	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
1	Prêts	2 906	285 903	1 320	615	705	1 328	287 489	2 930	278 748	1 162	527	635	1 279	280 516
2	Titres de créance	_	53 521	_	_	_	_	53 521	_	50 967	_	_	_	_	50 967
	Autres investissements	_	379	_	_	_	_	379	_	377	_		_	_	377
3	Expositions hors bilan	406	142 665	99	_	99	105	142 972	398	139 327	92		92	111	139 633
4	Total	3 312	482 468	1 419	615	804	1 433	484 361	3 328	469 419	1 254	527	727	1 390	471 493
		а	b	С	d	е	f	g	а	b	С	d	е	f	g
		Au 30 juin 2024							Au 31 mars 2024						
			omptables s des				Provisions pour			omptables s des				Provisions pour	

				F	iu 30 juin 20.	24			Au 31 mais 2024								
			omptables s des				Provisions pour		Valeurs co brute					Provisions pour			
	Type d'exposition (en millions de dollars)	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions /	Provisions spécifiques	Provisions générales	pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)		
1	Prêts	2 728	273 343	1 163	495	668	1 253	274 908	2 668	265 415	1 221	525	696	1 247	266 862		
2	Titres de créance	_	50 313	_	_	_	_	50 313	_	51 514	_	_	_	_	51 514		
	Autres investissements	_	347	_	_	_	_	347	_	357	_	_	_	_	357		
3	Expositions hors bilan	367	138 528	91	_	91	108	138 804	311	134 139	94	_	94	104	134 356		
4	Total	3 095	462 531	1 254	495	759	1 361	464 372	2 979	451 425	1 315	525	790	1 351	453 089		

	а	b	C	u	e		y
			Au 3	31 décembre	2023		
		omptables s des				Provisions pour	
Type d'exposition (en millions de dollars)	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
Prêts	2 479	262 431	1 194	496	698	1 237	263 716
Titres de créance	_	50 260	_	_	_	_	50 260
Autres investissements	_	339	_	_	_	_	339
Expositions hors bilan	262	131 894	78	_	78	103	132 078
Total	2 741	444 924	1 272	496	776	1 340	446 393

## Tableau CR2 – Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut

#### Pour la période de trois mois terminée le

		31	décembre 20	24	30 9	30 septembre 2024			30 juin 2024			31 mars 2024			31 décembre 2023		
			Titres de			Titres de			Titres de			Titres de			Titres de		
	(en millions de dollars)	Prêts	créances	Total	Prêts	créances	Total	Prêts	créances	Total	Prêts	créances	Total	Prêts	créances	Total	
1	Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période précédente	2 930	_	2 930	2 728	_	2 728	2 668	_	2 668	2 479	_	2 479	2 119	_	2 119	
2	Défauts sur prêts et titres de créance survenus depuis la dernière période	938	_	938	1 035	_	1 035	1 045	_	1 045	1 063	_	1 063	1 194	_	1 194	
3	Retours à un état non défaillant	(856)	_	(856)	(738)	_	(738)	(834)	_	(834)	(772)	_	(772)	(713)	_	(713)	
4	Montants annulés	(109)	_	(109)	(95)	_	(95)	(150)	_	(150)	(98)	_	(98)	(122)	_	(122)	
5	Autres variations	3	_	3	_	_	_	(1)	_	(1)	(4)	_	(4)	1	_	1	
6	Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période considérée (1 + 2 - 3 - 4 ± 5)	2 906	_	2 906	2 930	_	2 930	2 728	_	2 728	2 668	_	2 668	2 479	_	2 479	

# Fiche CRB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts<sup>(1)</sup>

Référence	Libellé	Emplacement Emplacement							
Reference	Libelle	Document(s)	Section(s)	Page(s)					
CRB.a)	Périmètre et définition comptable des termes « en souffrance » ou « déprécié »	Rapport de gestion annuel 2024	Gestion du risque de crédit	66-73					
	s'agissant des expositions et différences, le cas échéant, entre les définitions comptables et réglementaires des termes « en souffrance » et « en défaut ».		Note 2 – Méthodes comptables	133-153					
CRB.b)	Expositions en souffrance (échues depuis plus de 90 jours) jugées non dépréciées et motifs de cette évaluation.	Rapport de gestion annuel 2024	Note 2 – Méthodes comptables	133-153					
			Note 29 – Gestion des risques découlant des instruments financiers	232-235					
CRB.c)	Description des méthodes employées pour déterminer les dépréciations.	Rapport de gestion annuel 2024	Note 2 – Méthodes comptables	133-153					
CRB.d)	Définition du terme « exposition structurée » retenue par le Mouvement.	Rapport de gestion annuel 2024	Note 2 – Méthodes comptables	133-153					
CRB.e)	Ventilation des expositions par échéance résiduelle.	Rapport de gestion annuel 2024	Note 29 – Gestion des risques découlant des instruments financiers	232-235					
CRB.g)	Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance.	Rapport de gestion annuel 2024	Tableau 33 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés	75					
CRB.h)	Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées.	Rapport de gestion annuel 2024	Allègement relatif à un prêt	72					

<sup>(1)</sup> Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

## Portefeuille de prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs

	А	u 31 décembre 202	24
(en millions de dollars)	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Provision pour pertes de crédit
Hypothécaires résidentiels	179 920	454	95
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 683	249	509
Aux organismes publics <sup>(1)</sup>	3 391	_	5
Aux entreprises			
Agriculture	12 871	385	50
Mines	591	47	41
Pétrole et gaz	146	_	_
Services publics	3 105	3	2
Construction	9 711	204	117
Fabrication	6 452	297	190
Commerce de gros	2 919	115	58
Commerce de détail	5 506	87	49
Transport	2 034	18	19
Industrie de l'information	515	21	7
Finance et assurances	2 306	1	4
Immobilier	20 161	211	73
Services professionnels	2 298	23	20
Gestion de sociétés	1 756	32	13
Services administratifs	432	8	4
Enseignement	275	7	1
Soins de santé	5 060	108	24
Arts et spectacles	813	22	8
Hébergement	2 251	53	15
Autres services	1 848	11	12
Autres entreprises	1 873	_	4
Total des prêts aux entreprises	82 923	1 653	711
Total des prêts	290 917	2 356	1 320

<sup>(1)</sup> Y compris les prêts aux gouvernements.

# Portefeuille de prêts par régions géographiques

		Au 31 décembre 20	24
(en millions de dollars)	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Provision pour pertes de crédit
Canada			
Québec <sup>(1)</sup>	256 9	2 1 997	1 027
Autres provinces canadiennes	33 4	5 359	288
Total – Canada	290 4	7 2 356	1 315
Autres pays	41	i0 —	5
Total	290 9 <sup>-</sup>	7 2 356	1 320

<sup>(1)</sup> La répartition de certains ajustements experts a été regroupée à la provision pour pertes de crédit de la province du Québec.

## Fiche CRC – Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

# Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts<sup>(1)</sup>

Référence	Libellé	Emplacement							
Reference	Libelle	Document(s)	Section(s)	Page(s)					
CRC.a)	Les principales caractéristiques des politiques et processus de compensation d'éléments de bilan et hors bilan en indiquant dans quelle mesure le Mouvement y a recours.	Rapport de gestion annuel 2024	Note 5 – Compensation d'actifs et de passifs financiers	163-164					
CRC.b)	Les principales caractéristiques des politiques et processus d'évaluation et de gestion des sûretés.	Rapport de gestion annuel 2024	Atténuation du risque de crédit	71-72					
CRC.c)	Des renseignements sur la concentration des risques de marché ou de crédit dans les instruments d'atténuation du risque de crédit employés (par type de garantie, de sûreté ou de dérivé de crédit).	Rapport de gestion annuel 2024	Atténuation du risque de crédit	71-72					

<sup>(1)</sup> Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

## Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

	bieau Cito – Aperçu des techniques à attenuation du risque de cret	ait (Aito)						
		а	b	С	d	е	f	g
				A	Au 31 décembre 2024	4		
	(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1	Prêts	227 094	60 733	59 788	1 629	607	_	_
2	Titres de créance	53 521	_	_	_	_	_	_
	Autres investissements	379	_	_	_	_	_	_
3	Total	280 994	60 733	59 788	1 629	607	_	_
4	Dont en défaut	2 255	694	646	13	5	_	_
		a	b	c A	d Au 30 septembre 2024	e 1	f	g
	(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1	Prêts	223 125	57 674	56 742	1 802	649	_	_
2	Titres de créance	50 967	_	_	_	_	_	_
	Autres investissements	377	_	_	_	_	_	_
3	Total	274 469	57 674	56 742	1 802	649	_	_
4	Dont en défaut	2 194	771	732	16	4	_	
		a	b	С	d Au 30 juin 2024	е	f	g
	(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1	Prêts	220 465	55 005	53 808	1 642	635	_	_
2	Titres de créance	50 313	_	_	_	_	_	_
	Autres investissements	347	_	_		_	_	
3	Total	271 125	55 005	53 808	1 642	635		
4	Dont en défaut	2 065	725	660	14	3		

## Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) (suite)

	а	b	С	d	е	f	g
				Au 31 mars 2024			
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	215 700	51 726	50 530	1 583	632	_	_
2 Titres de créance	51 514	_	_	_	_	_	_
Autres investissements	357	_	_	_	_	_	_
3 Total	267 571	51 726	50 530	1 583	632	_	_
4 Dont en défaut	2 069	655	595	14	4	_	_
	a	b	С	d Au 31 décembre 202	e 3	f	g
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	214 640	49 627	48 430	1 633	646	_	_
2 Titres de créance	50 260	_	_	_	_	_	_
Autres investissements	339	_	_	_	_	_	_
3 Total	265 239	49 627	48 430	1 633	646	_	_
4 Dont en défaut	1 895	638	580	12	4	_	_

#### Fiche CRD - Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts<sup>(1)</sup>

Référence	Libellé		Emplacement	
Reference	Libelle	Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRD.a)	Les noms des organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC) et des organismes de crédit à l'exportation (OCE) auxquels l'entité fait appel et les raisons des variations constatées sur la période considérée.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de contrepartie et d'émetteur	77-78
CRD.d)	L'alignement de l'échelle alphanumérique de chaque agence utilisée avec les tranches de risque.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de crédit	66-78

<sup>(1)</sup> Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Afin de gérer adéquatement le risque auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins attribue une cote de crédit à chaque contrepartie et émetteur. Cette cote s'appuie sur celles de quatre organismes externes d'évaluation de crédit (DBRS, Moody's, Standard & Poor's et Fitch). Il est à noter que ces quatre organismes d'évaluation de crédit satisfont aux critères d'admissibilité de l'Accord de Bâle et sont autorisés par l'AMF. Le Mouvement utilise cette cote de crédit pour calculer les exigences de fonds propres selon l'approche standard. Cette cote est utilisée dans le calcul des exigences de fonds propres des classes d'actifs « Entreprises », « Banques », « Emprunteurs souverains » ainsi que pour la classe d'actifs « Portefeuille de négociation ».

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)<sup>(1)</sup>

		а	b	С	d	е	f	а	b	С	d	е	f
				Au 31 déce	embre 2024					Au 30 septe	embre 2024		
		en compte de conv	avant prise des facteurs ersion en rédit (FCEC) iques ARC <sup>(2)</sup>	en compte de conv équivalent d	s après prise des facteurs ersion en crédit (FCEC) niques ARC <sup>(2)</sup>		R et n des APR	en compte de conv équivalent c	avant prise des facteurs ersion en rédit (FCEC) iques ARC <sup>(2)</sup>		des facteurs ersion en rédit (FCEC)		R et n des APR
	(en millions de dollars)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
-	Classes d'actifs												
1	Emprunteurs souverains	4 458	_	5 839	280	_	— %	6 598	_	7 713	165	20	0,30 %
2	Organismes publics hors administration centrale	7 224	7 813	7 278	1 711	1 798	20,00 %	6 918	8 222	6 966	1 798	1 753	20,00 %
3	Banques multilatérales de développement	_	_	_	_	_	— %	_	_	_	_	_	— %
4	Institutions de dépôts et banques	1 751	530	2 419	72	1 016	40,80 %	1 778	115	2 424	29	1 009	41,10 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	_	_	668	_	441	66,00 %	_	_	646	_	421	65,20 %
5	Obligations sécurisées	_	_	_	_	_	— %	_	_	_	_	_	— %
6	Entreprises	10 350	13 548	10 273	5 634	14 410	90,60 %	10 293	13 994	10 206	5 981	14 802	91,40 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	_	41	_	41	8	20,00 %	_	41	_	41	8	20,00 %
	Dont : financements spécialisés	3 720	2 450	3 720	1 030	4 752	100,00 %	3 650	2 228	3 650	992	4 772	102,80 %
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	379	_	379	_	947	250,00 %	377	_	377	_	941	250,00 %
8	Portefeuilles de détail réglementaires	1 715	4 275	1 582	1 080	1 546	58,10 %	1 455	3 457	1 306	873	1 655	75,90 %
9	Immobiliers	6 952	1 364	5 309	156	3 804	69,60 %	6 542	799	5 163	49	3 527	67,70 %
	Dont : immobiliers résidentiels général	643	10	370	_	305	82,20 %	614	10	346	_	287	82,80 %
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	3 459	722	2 128	14	1 010	47,20 %	3 233	424	2 164	9	999	46,00 %
	Dont : autres immobiliers résidentiels	_	_	_	_	_	— %	_	_	_	_	_	— %
	Dont : immobiliers commerciaux général	1 048	302	1 039	108	826	72,00 %	1 046	51	1 037	8	719	68,80 %
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 250	21	1 220	3	1 074	87,90 %	1 180	15	1 148	2	1 022	88,90 %
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	552	309	552	31	589	101,10 %	469	299	468	30	500	100,50 %
10	Prêts hypothécaires inversés	_	_	_	_	_	— %	_	_	_	_	_	— %
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	_	_	_	_	_	— %	_	_	_	_	_	— %
12	Expositions en défaut	128	71	124	9	187	112,00 %	96	65	91	8	129	130,80 %
13	Autres actifs <sup>(3)</sup>	16 953	_	16 953	_	5 346	31,50 %	16 554	_	16 554	_	5 468	33,00 %
14	Total	49 910	27 601	50 156	8 942	29 054	49,10 %	50 611	26 652	50 800	8 903	29 304	49,10 %

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 50.

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)<sup>(1)</sup> (suite)

14 837

48 858

26 428

b d Au 30 juin 2024 Au 31 mars 2024 Expositions avant prise Expositions après prise Expositions avant prise Expositions après prise en compte des facteurs en compte des facteurs en compte des facteurs en compte des facteurs de conversion en de conversion en de conversion en de conversion en équivalent crédit (FCEC) APR et équivalent crédit (FCEC) équivalent crédit (FCEC) APR et équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC(2) et des techniques ARC(2) proportion des APR et des techniques ARC(2) et des techniques ARC(2) proportion des APR Montants Montants Proportion Montants Montants Proportion Montants Montants Montants Montants APR APR (en millions de dollars) hors bilan au bilan hors bilan des APR au bilan hors bilan au bilan hors bilan des APR au bilan Classes d'actifs Emprunteurs souverains 9 127 105 — % 8 250 9 029 37 - % 8 140 1 2 Organismes publics hors administration centrale 6 580 8 496 6 623 1 684 1 661 20.00 % 8 507 1 660 1 752 20.00 % 7 040 7 103 3 Banques multilatérales de développement - % **--** % 27 Institutions de dépôts et banques 1 391 99 1 978 26 810 40,40 % 3 046 96 3 569 1 170 32.50 % Dont: entreprises d'investissement et autres institutions 588 378 64.40 % 524 334 63,80 % financières assimilées à des banques 5 Obligations sécurisées - % -- % Entreprises 9 767 13 648 9 690 5 673 14 229 92.60 % 9 2 1 4 13 262 9 136 5 500 13 648 93.20 % Dont : entreprises d'investissement et autres institutions 38 39 39 8 20.00 % 38 8 20.00 % financières assimilées à des entreprises 3 438 2 400 3 438 1 052 4 785 106,60 % 3 109 2 549 3 109 1 118 4 590 Dont : financements spécialisés 108,60 % Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds 347 347 868 250.00 % 357 357 887 248.70 % 8 Portefeuilles de détail réglementaires 3 424 1 306 864 75,90 % 3 358 1 202 847 1 547 75,50 % 1 441 1 646 1 348 Immobiliers 6 292 699 5 039 54 3 481 68.40 % 5 928 571 4 898 60 3 3 9 7 68,50 % Dont : immobiliers résidentiels général 625 13 355 288 81,40 % 595 21 338 282 83,10 % Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus 3 032 274 2 092 10 981 46,70 % 2 8 1 0 112 2 0 7 9 12 982 47,00 % Dont : autres immobiliers résidentiels **--** % -- % Dont : immobiliers commerciaux général 990 50 980 7 669 67,70 % 920 49 909 7 612 66,70 % Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus 1 087 24 1 054 3 948 89.60 % 1 056 24 1 025 3 932 90.70 % Dont : acquisitions de terrains, développements et 338 34 365 38 589 558 558 595 100.30 % 547 547 100,80 % constructions — % Prêts hypothécaires inversés - % 11 Titres adossés à des créances hypothécaires **--** % - % 12 63 62 59 7 91 137.20 % 60 7 95 141.80 % Expositions en défaut 69 62

5 2 3 0

28 017

35,30 %

48.80 %

14 411

49 663

25 856

14 411

49 765

5 245

27 741

8 138

36,40 %

47,80 %

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 50.

Autres actifs(3)

13

14 Total

Quatrième trimestre - 31 décembre 2024 49

8 413

14 837

49 006

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)(1) (suite)

|--|

				Au 31 déce	mbre 2023		
			des facteurs ersion en rédit (FCEC)	en compte de conv équivalent c	après prise des facteurs ersion en rédit (FCEC) iques ARC <sup>(2)</sup>	API proportion	
	(en millions de dollars)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
	Classes d'actifs	ad bilair	noro bilan	du bilan	TIOTO DIIGIT	74 10	40071111
1	Emprunteurs souverains	5 262	_	5 973	42	_	—%
2	Organismes publics hors administration centrale	6 846	8 757	6 905	1 674	1 715	20,00 %
3	Banques multilatérales de développement	60	_	60	_	_	— %
4	Institutions de dépôts et banques	2 130	251	2 643	91	1 275	46,60 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	_	_	513	_	338	66,00 %
5	Obligations sécurisées	_	_	_	_	_	— %
6	Entreprises	8 962	11 741	8 877	4 948	12 719	92,00 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	_	_	_	_	_	—%
	Dont : financements spécialisés	2 652	2 293	2 652	999	3 898	106,80 %
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	339	_	339	_	843	248,60 %
8	Portefeuilles de détail réglementaires	1 461	3 371	1 296	857	1 634	75,90 %
9	Immobiliers	5 875	638	4 915	64	3 457	69,40 %
	Dont : immobiliers résidentiels général	588	27	334	1	279	83,30 %
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	2 771	122	2 109	9	1 017	48,00 %
	Dont : autres immobiliers résidentiels		_	_	_	_	— %
	Dont : immobiliers commerciaux général	922	62	911	9	625	67,90 %
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 040	76	1 007	9	941	92,60 %
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	554	351	554	36	595	100,80 %
10	Prêts hypothécaires inversés		_	_	_	_	— %
11	Titres adossés à des créances hypothécaires		_	_	_	_	— %
12	Expositions en défaut	72	13	68	2	81	116,40 %
13	Autres actifs <sup>(3)</sup>	14 324		14 324		5 075	35,40 %
14	Total	45 331	24 771	45 400	7 678	26 799	50,50 %

<sup>(1)</sup> Excluent le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

<sup>(2)</sup> Les expositions sont présentées, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail (à l'exception des prêts sur cartes de crédit).

<sup>(3)</sup> Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments audessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques<sup>(1)</sup>

	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques													Au	31 déce	mbre 2	024												
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total
1	Emprunteurs souverains	6 119			_						-									_				-				_	6 119
2	Organismes publics hors administration centrale	l			8 989						_									_				-				_	8 989
3	Banques multilatérales de développement	-			_		-				_									_				-				_	_
4	Institutions de dépôts et banques				1 121		580		_		7					_				_				115				668	2 491
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				_		_		_											_								668	668
5	Obligations sécurisées				_		-		-		_					_				-				_				_	_
6	Entreprises				1 154						682			_		517	2 724	855		8 103			1 832	40				_	15 907
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				41						-			_		-				_				_				_	41
	Dont : financements spécialisés				_						5					_	2 724			189			1 832	_				_	4 750
7	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres				_															_				_	379			_	379
8	Portefeuilles de détail réglementaires			780	_	_	_	_	-	_	_	_	_	_	_	1 812	_	_	_	70	-	_	_	_				_	2 662
9	Immobiliers	_	_	_	117	25	279	364	4	759	723	_	386	_	461	350	_	192	583	862	3	103	_	159	_	_	-	95	5 465
	Dont : immobiliers résidentiels général	_	_	_	25	25	36	41	4		2			_	1	232	_	_		-			_	_	_	_	-	4	370
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	-	_	_			243	323		759	721		21			3	-				3		_	69	_	_	_	_	2 142
	Dont : autres immobiliers résidentiels	_	_	_			-	-	_	-		-	_			_	_				_		_	_	-	_	_	-	_
	Dont : immobiliers commerciaux général	-	_	_	92		-		_		_	_	365	_		115	-	192		292			_	-	_	_	_	91	1 147
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus		_	_											460				583			103	_	77	_	_	_	_	1 223
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions		_																	570				13	_	_		_	583
10	Prêts hypothécaire inversés							_		_			_															_	_
	Titres adossés à des créances hypothécaires				_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_				_	_
	Expositions en défaut										_									25				108				_	133
13	Autres actifs <sup>(2)</sup>	11 223			480															5 250								_	16 953
14	Total	17 342	_	780	11 861	25	859	364	4	759	1 412	_	386	_	461	2 679	2 724	1 047	583	14 310	3	103	1 832	422	379	_	_	763	59 098

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

		a	b	C	d
			Au 31 déc	embre 2024	
	Pondération	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré <sup>(3)</sup>	Exposition (après FCEC et techniques ARC) <sup>(4)</sup>
1	moins de 40 %	26 597	11 089	32 %	31 326
2	40 % - 70 %	3 553	849	43 %	3 690
3	75 % - 80 %	4 196	4 498	34 %	5 403
4	85 %	1 007	502	15 %	1 048
5	90 % - 100 %	12 018	8 314	36 %	14 892
6	105 % - 130 %	1 528	985	42 %	1 938
7	150 %	632	1 364	9 %	422
8	250 %	379	_	<del></del> %	379
9	400 %	_	_	— %	_
10	1 250 %	<del>-</del>	_	— %	_
11	Expositions totales	49 910	27 601	32 %	59 098

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

## Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques<sup>(1)</sup> (suite)

	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques													Au 3	0 septe	embre 2	2024												
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total
1	Emprunteurs souverains	7 777			101						_									_				_				_	7 878
	Organismes publics hors administration centrale	_			8 764						_									_				_				_	8 764
3	Banques multilatérales de développement	_			_		_				_									_				_				_	_
4	Institutions de dépôts et banques				1 057		605		_		39					_				_				120				632	2 453
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				_		14		1		_					]				_				_				632	646
5	Obligations sécurisées				_		_		_		_					_				_				_				_	_
6	Entreprises				1 211						666			_		510	2 358	724		8 666			2 012	40				_	16 187
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				41						_			_						_				_					41
	Dont : financements spécialisés				_						5					_	2 358			267			2 012	_				_	4 642
	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres	_			_															_				_	377				377
8	Portefeuilles de détail réglementaires				_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	2 097	_	_	_	82	_	_	_	_				_	2 179
9	Immobiliers		_	_	123	11	276	422	4	738	752	_	387	_	406	337	_	191	558	660	3	112	_	132	_	_		100	5 212
	Dont : immobiliers résidentiels général	_	_	_	26	11	39	39	4		3			_	2	217	_	_		_			_	_	_	_	_	5	346
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	_	_	_			237	383		738	749		9			3	_				3		_	51	_	_	_	_	2 173
	Dont : autres immobiliers résidentiels		_	_			_	_	_	_		_	_			_	_				_		_	_	_	_		_	_
	Dont : immobiliers commerciaux général		_	_	97		_		_		_	_	378	_		117	_	191		167			_	_	_	_		95	1 045
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	_	_	-											404				558			112	-	76	-	_	_		1 150
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	_	_	_																493			_	5	_	_	_	_	498
10	Prêts hypothécaire inversés						_	_		_			_							_				_				_	_
	Titres adossés à des créances hypothécaires				_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_				_	_
12	Expositions en défaut										_									38				61				_	99
13	Autres actifs <sup>(2)</sup>	10 410			846															5 298							_	_	16 554
14	Total	18 187		_	12 102	11	881	422	4	738	1 457	_	387	_	406	2 944	2 358	915	558	14 744	3	112	2 012	353	377	_	_	732	59 703

#### Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

a b c d

			Au 30 Septe	IIIDIE 2024	
	Pondération	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré <sup>(3)</sup>	Exposition (après FCEC et techniques ARC) <sup>(4)</sup>
1	moins de 40 %	27 795	9 285	32 %	31 703
2	40 % - 70 %	3 425	950	42 %	3 622
3	75 % - 80 %	3 597	5 880	33 %	5 303
4	85 %	886	411	15 %	916
5	90 % - 100 %	12 148	8 896	37 %	15 302
6	105 % - 130 %	1 874	598	44 %	2 127
7	150 %	509	632	11 %	353
8	250 %	377	_	— %	377
9	400 %	_	_	— %	_
10	1 250 %	_	_	— %	_
11	Expositions totales	50 611	26 652	33 %	59 703

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques<sup>(1)</sup> (suite)

	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques													,	Au 30 ju	ıin 2024	1												
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total
1	Emprunteurs souverains	9 232									_									_				_				_	9 232
2	Organismes publics hors administration centrale	_			8 307						_									_				_				_	8 307
3	Banques multilatérales de développement	_			_		_				_									_				_				_	_
4	Institutions de dépôts et banques				877		453		_		40					_				_				72				562	2 004
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques						26		_		_					_				_				_				562	588
5	Obligations sécurisées				_		_		_		_					_				_				_				_	_
6	Entreprises				1 132						608					513	1 943	756		8 083			2 288	40				_	15 363
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				39						_					_				_				_				_	39
	Dont : financements spécialisés				-						5					_	1 943			254			2 288	_				_	4 490
7	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres	_			-															_				_	347			_	347
8	Portefeuilles de détail réglementaires				_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	2 096	_	_	_	74	_	_	_	_				_	2 170
9	Immobiliers	_	_	_	121	14	232	413	5	703	768	_	382	_	377	328	_	171	547	735	2	25	_	171	_	_	_	99	5 093
	Dont : immobiliers résidentiels général	_	_	_	24	14	41	45	5		3			_	2	214	_	_		_			_	_	_	_	_	7	355
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	_	_	_			191	368		703	765		12			4	_				2		_	57	_	_	_	_	2 102
	Dont : autres immobiliers résidentiels	_	_	_			_	_	_	_		_	_			_	_						_	_	_	_	_	_	
	Dont : immobiliers commerciaux général	_	_	_	97		_		_		_	_	370	_		110	_	171		147			_	_	_	_	_	92	987
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	_	_	_											375				547			25	_	110	_	_	_	_	1 057
	Dont : acquisitions de terrains, <u>développements et constructions</u>	_	_																	588			_	4	_			_	592
	Prêts hypothécaire inversés																							_				_	
11	Titres adossés à des créances hypothécaires					_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_				_	
	Expositions en défaut																			17				49				_	66
13	Autres actifs <sup>(2)</sup>	9 213			492															5 132							_	_	14 837
14	Total	18 445	_		10 929	14	685	413	5	703	1 416	_	382	_	377	2 937	1 943	927	547	14 041	2	25	2 288	332	347	_	_	661	57 419

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

		а	b	С	d
			Au 30 ju	iin 2024	
	Pondération	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré <sup>(3)</sup>	Exposition (après FCEC et techniques ARC) <sup>(4)</sup>
1	moins de 40 %	27 026	9 505	29 %	30 585
2	40 % - 70 %	3 247	965	43 %	3 444
3	75 % - 80 %	3 201	5 771	32 %	4 881
4	85 %	891	320	19 %	927
5	90 % - 100 %	11 782	8 528	34 %	14 588
6	105 % - 130 %	1 917	865	46 %	2 315
7	150 %	447	474	13 %	332
8	250 %	347	_	— %	347
9	400 %	_	_	— %	_
10	1 250 %	_	_	— %	_
11	Expositions totales	48 858	26 428	32 %	57 419

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques<sup>(1)</sup> (suite)

	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques													А	u 31 ma	ars 202	4												
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total
1	Emprunteurs souverains	9 066			_						_									_								_	9 066
	Organismes publics hors administration centrale	_			8 763						_									_								_	8 763
3	Banques multilatérales de développement				_		_				_													_				_	
4	Institutions de dépôts et banques				2 404		519		_		62													119				492	3 596
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				_		32		_		_					_				_				_				492	524
5 .	Obligations sécurisées				_		_		_		_													_				_	
6	Entreprises				1 149						441			_		494	1 659	745		7 783			2 318	47				_	14 636
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				38						_			_		_				_				_				_	38
	Dont : financements spécialisés				_						_						1 659			250			2 318	_					4 227
	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres	_			_															_				5	352			_	357
	Portefeuilles de détail réglementaires				_			_	_	_		_	_	_	_	2 008			_	41	_	_	_	_				_	2 049
9	Immobiliers	_	_	_	126	10	213	412	6	704	767		336	_	350	317		156	525	711	3	36	_	186	_	_	_	100	4 958
	Dont : immobiliers résidentiels général	_	_	_	22	10	34	45	6		4				_	215							_	_	_	_	_	2	338
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	_	_	_			179	367		704	763		13			3					3		_	59	_	_	_	_	2 091
	Dont : autres immobiliers résidentiels	_	_	_					_			_	_										_	_	_	_	_		
	Dont : immobiliers commerciaux général	_	_	_	104								323			99		156		136			_	_	_	_	_	98	916
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	_	_	_											350				525			36	_	117	_	_	_	_	1 028
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	_	_	_																575			_	10	_	_	_	_	585
10	Prêts hypothécaire inversés						_	_		_			-							-				_				_	_
	Titres adossés à des créances hypothécaires				_	_	_	_	_	-	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_						_	
12	Expositions en défaut										_									11				56				_	67
13	Autres actifs <sup>(2)</sup>	9 165			1															5 245							_	_	14 411
14	Total	18 231	_	_	12 443	10	732	412	6	704	1 270	_	336	_	350	2 819	1 659	901	525	13 791	3	36	2 318	413	352	_	_	592	57 903

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

		a	D	С	a
			Au 31 mars	s 2024	
	Pondération	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré <sup>(3)</sup>	Exposition (après FCEC et techniques ARC) <sup>(4)</sup>
1	moins de 40 %	28 589	9 592	28 %	31 932
2	40 % - 70 %	2 895	903	45 %	3 157
3	75 % - 80 %	2 980	5 294	32 %	4 478
4	85 %	854	345	20 %	901
5	90 % - 100 %	11 850	7 860	33 %	14 315
6	105 % - 130 %	1 699	1 536	44 %	2 356
7	150 %	444	326	22 %	412
8	250 %	352	_	— %	352
9	400 %	_	_	— %	_
10	1 250 %	_	_	— %	_
11	Expositions totales	49 663	25 856	31 %	57 903

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

#### Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques<sup>(1)</sup> (suite)

	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques													Au	31 déce	embre 2	023												
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total
1	Emprunteurs souverains	6 015			_						_									-				_				_	6 015
2	Organismes publics hors administration centrale	_			8 579						_									_				_				_	8 579
3	Banques multilatérales de développement	60			_		_				_																	_	60
4	Institutions de dépôts et banques				1 380		460				52													331				511	2 734
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				_		1		_		_					_				_				_				512	513
5	Obligations sécurisées				_		_		_		_					_								_				_	
6	Entreprises				1 097						534					513	1 468	702		7 657			1 806	48				_	13 825
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				_						_			_		_				_				_				_	_
	Dont : financements spécialisés				_						_					_	1 469			376			1 806	_				_	3 651
7	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres	_			_															_					334			5	339
8	Portefeuilles de détail réglementaires				_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	2 073	_	_		80		_	_	_				_	2 153
9	Immobiliers	_	_	_	116	14	207	407	6	700	784	_	334	_	343	310	_	158	494	734	9	31	_	233	_	_	_	99	4 979
	Dont : immobiliers résidentiels général		_		17	14	26	52	6		4				_	213	_	_					_		_		_	3	335
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	_	_				181	355		700	780		15			2	_				9		_	76				_	2 118
	Dont : autres immobiliers résidentiels		_				_	_				_	_			_	_						_		_		_	_	
	Dont : immobiliers commerciaux général		_		99		_				_		319			95		158		153			_		_		_	96	920
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	_	_												343				494			31	_	148			_	_	1 016
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	_	_																	581			_	9			_	_	590
	Prêts hypothécaire inversés						_						_							_								_	
11	Titres adossés à des créances							_	_		_				_				_	_		_	_	_				_	
12	hypothécaires Expositions en défaut						_					_				_				47	_		_	23					70
	Autres actifs <sup>(2)</sup>	8 876			467															4 981				23				_	14 324
	Total	14 951			11 639	14	667	407	6	700	1 370		334		343	2 896	1 468	860	494	13 499	9	31	1 806	635	334				53 078
14	TOTAL	14 951	_		11 639	14	007	407	ь	700	1 3/0	_	334		343	2 896	1 408	860	494	13 499	9	31	1 806	035	334	_	_	015	JJ U/8

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

a	b		С	d
		Au 31 décembre 2023		

			Au 31 dece	111016 2023	
	Pondération	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré <sup>(3)</sup>	Exposition (après FCEC et techniques ARC) <sup>(4)</sup>
1	moins de 40 %	24 600	9 745	27 %	27 728
2	40 % - 70 %	2 995	910	43 %	3 266
3	75 % - 80 %	2 605	5 335	33 %	4 152
4	85 %	815	353	23 %	859
5	90 % - 100 %	11 846	6 719	36 %	14 042
6	105 % - 130 %	1 555	1 211	42 %	2 057
7	150 %	581	498	36 %	640
8	250 %	334	_	— %	334
9	400 %	_	_	— %	_
10	1 250 %	_	_	— %	_
11	Expositions totales	45 331	24 771	32 %	53 078

<sup>(1)</sup> Exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.
(2) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

<sup>(3)</sup> Les pondérations sont basées sur l'exposition hors bilan (avant FCEC).

<sup>(4)</sup> Les expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail, à l'exception des prêts sur cartes de crédit).

#### Fiche CRE – Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (IRB)

#### Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts<sup>(1)</sup>

Référence	Libellé		Emplacement	
Reference	Libelle	Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRE.d)	Périmètre sur lequel l'Autorité accepte cette approche.	Rapport de gestion annuel 2024	Actifs pondérés en fonction des risques	50-51
			Accord de Bâle sur les fonds propres	64-65
CRE.e)	Pour chaque portefeuille, part des ECD au sein du groupe (en pourcentage du total des ECD) concernées par les approches standard, NI fondation et NI avancée et proportion de portefeuilles inclus dans un plan de sortie.	Rapport de gestion annuel 2024	Tableau 27 – Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD])	68

<sup>(1)</sup> Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

#### Conception et développement des modèles

La conception et le développement des modèles reposent sur la première ligne de défense, qui doit impérativement :

- utiliser un choix de modèles dont la pertinence doit être prouvée préalablement à son développement. Le choix de modélisation doit alors être documenté;
- s'assurer que le risque du portefeuille de crédit est noté à l'intérieur de systèmes de notation conformément aux exigences réglementaires et en fonction du profil de risque de l'organisation;
- prendre en considération les éléments sous-jacents aux paramètres de risque, notamment : la définition de défaut, la segmentation, les sûretés ARC, les garants reconnus et la gouvernance;
- · respecter les principes et indicateurs d'appétit pour le risque (AR), lorsqu'applicables;
- inclure des méthodes de mesure portant sur des analyses de sensibilité, des sources d'incertitude et des niveaux de conservatisme;
- · respecter les encadrements en vigueur tels qu'élaborés par la vice-présidence Risque de crédit (VPRC).

De plus, les modèles doivent reposer sur une documentation exhaustive, détaillée et accessible, comportant :

- les techniques de modélisation adoptées, les hypothèses et approximations utilisées, les données utilisées, les données utilisées, les données indirectes employées ainsi que toutes les faiblesses et les limites pertinentes du modèle;
- un inventaire des modèles mis à jour, afin d'y inclure notamment le segment visé, et ce dans le cadre du test utilisation;
- · une liste mise à jour des utilisations des modèles.

Les modèles ainsi développés ne sont implantés qu'après avoir fait l'objet d'une validation indépendante par la deuxième ligne de défense, lorsqu'applicable, et d'une approbation par l'instance requise telle que définie dans les directives. Ultimement, la troisième ligne de défense s'assure que les travaux de la deuxième ligne sont réellement indépendants de la première et se garde un droit de regard d'auditer les travaux des deux lignes en question.

#### Principales caractéristiques des modèles approuvés

Les modèles internes PD et PCD particuliers et entreprise de détail approuvés pour le calcul des fonds propres réglementaires reposent sur des modèles de notation comportementaux utilisés dans les opérations ou encore sur des classes de garantie. En effet, les modèles NI particulier et entreprise de détail PD sont segmentés à partir de modèles comportementaux pour lesquels les données remontent jusqu'à 2005.

Pour la clientèle entreprise non détail, les modèles internes PD et PCD approuvés pour le calcul des fonds propres réglementaires reposent sur des modèles statistiques et des modèles experts utilisés lors de l'évaluation du risque à l'octroi ou lors de sa révision. L'historique des données de ces modèles NI remontent à leur implantation en 2016.

Dans le cas de la PD, l'évaluation se fait sur l'image de l'ensemble du portefeuille en fonction d'une définition du défaut de 12 mois. Pour la PCD, la méthode utilisée est dite courante, donc qui représente la dernière évaluation établie sur le flux, et vise à quantifier l'ensemble des flux associés au défaut.

Quant au facteur de conversion en équivalent-crédit (FCEC), celui-ci aussi se base sur des données allant jusqu'à 2005, mais est segmenté en fonction soit du taux d'utilisation ou de la notation comportementale.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 31 décembre 2024

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	I
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
	0,00 à < 0,15	39 503	2 835	44,90 %	99 900	0,02 %	31	28,82 %	2,8	7 150	7,16 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	_	_	- %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	0,25 à < 0,50	9	_	— %	9	0,27 %	1	50,00 %	1,1	4	41,42 %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	<b>-</b> %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
souverains	2,50 à < 10,00	_	_	<b>-</b> %	_	<b>-</b> %	_	<b>-</b> %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	<b>-</b> %	_	<b>-</b> %	_	<b>-</b> %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	-%	_	-%	_	-%	_	_	— %	_	s. o.
	Sous-total	39 512	2 835	44,90 %	99 909	0,02 %	32	28,82 %	2,8	7 154	7,16 %	5	11
	0,00 à < 0,15	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
financières	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_		<b>-</b> %		<b>-</b> %	_	<b>-%</b>		_	<b>-%</b>	_	s. o.
	Sous-total	_		<b>-</b> %		<b>-</b> %	_	<b>-%</b>		_	<b>-%</b>	_	_
	0,00 à < 0,15	404	158	52,03 %	470	0,07 %	1 967	34,80 %	1,3	44	9,25 %	_	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 927	1 726	32,45 %	2 912	0,21 %	31 990	26,63 %	1,2	455	15,63 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	7 934	4 201	35,47 %	8 525	0,35 %	14 110	25,35 %	1,4	1 910	22,40 %	8	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	7 701	3 201	34,69 %	8 127	0,57 %	4 228	24,14 %	1,4	2 285	28,12 %	11	s. o.
à des entreprises	0,75 à < 2,50	23 892	6 797	34,38 %	23 535	1,46 %	12 971	24,69 %	1,3	9 492	40,34 %	85	s. o.
	2,50 à < 10,00	9 862	2 355	34,82 %	9 272	4,31 %	3 877	23,73 %	1,3	5 090	54,89 %	95	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 997	420	32,60 %	1 885	19,14 %	681	35,95 %	1,4	2 858	151,64 %	144	s. o.
	100,00 (défaut)	1 302	252	15,09 %	1 124	100,00 %	535	23,63 %	1,0	1 461	130,00 %	215	s. o.
	Sous-total	56 019	19 110	34,46 %	55 850	4,13 %	70 359	25,10 %	1,3	23 595	42,25 %	560	381
Total de la clientèle non détai	I - AIRB	95 531	21 945	37,13 %	155 759	1,49 %	70 391	27,49 %	2,2	30 749	19,74 %	565	392

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2024

d а h k ECD après Expositions prise en Expositions hors bilan compte des au bilan avant prise techniques **FCEC** PD PCD Fourchette brutes en compte ARC et des Nombre de Échéance Proportion Perte attendue(2) Provisions<sup>(3)</sup> moyenne<sup>(1)</sup> **APR** (en millions de dollars) de PD (%) initiales des FCEC moyen **FCEC** moyenne débiteurs moyenne des APR 0,00 à < 0,15 35 661 2 699 44,47 % 93 006 0,02 % 32 29,28 % 2,8 6 842 7,36 % 5 s. o. 0,15 à < 0,25 — % — % **-** % - % S. O.  $0.25 \, \text{à} < 0.50$ 29 **--** % 29 0,27 % 1 50,00 % 1,4 13 44,24 % s. o. 0,50 à < 0,75 - % — % -- % — % S. O. Expositions liées à des emprunteurs 0,75 à < 2,50 - % — % **--** % — % s. o. souverains 2,50 à < 10,00 - % — % **--** % — % S. O. 10,00 à < 100,00 - % — % **--** % — % S. 0. 100,00 (défaut) — % - % -- % — % S. O. Sous-total 35 690 2 699 44,47 % 93 035 0,02 % 33 29,29 % 2,8 6 855 7,37 % 5 15 0,00 à < 0,15 — % — % **-** % — % s. o. 0,15 à < 0,25 - % — % **--** % — % S. O.  $0.25 \, \text{à} < 0.50$ - % — % **--** % — % s. o. 0,50 à < 0,75 - % — % **--** % — % s. o. Expositions liées à des institutions 0,75 à < 2,50 -- % — % **-** % - % s. o. financières 2,50 à < 10,00 -- % — % **-** % — % S. O. 10,00 à < 100,00 - % — % **-** % - % S. O. 100,00 (défaut) — % — % -- % — % s. o. Sous-total — % — % -- % — % \_ \_ 0,00 à < 0,15 410 154 59,53 % 488 0.07 % 1 848 33,74 % 1,3 45 9,33 % S. O. 0,15 à < 0,25 2 830 1 637 32,76 % 2 854 0,21 % 31 675 25,05 % 1,2 423 14,83 % 1 S. 0.  $0,25 \ a < 0,50$ 7 480 4 236 35,76 % 8 122 0,35 % 14 093 25,58 % 1,4 1 840 22,66 % 7 S. O. 6 977 2 802 35,08 % 7 324 0,57 % 4 212 24,53 % 1,4 2 050 27,98 % 10 0,50 à < 0,75S. O. Expositions liées 23 411 0,75 à < 2,5023 857 6 580 34,04 % 1,44 % 13 283 24,78 % 1,4 9 489 40,53 % 84 S. O. à des entreprises 2,50 à < 10,00 9 3 7 6 1 976 35,60 % 8 682 4,38 % 3 943 23,83 % 1,3 4 812 55,43 % 91 s. o. 10,00 à < 100,00 1 905 435 33,47 % 1 852 18,72 % 733 35,88 % 1,2 2 703 145,93 % 141 S. O. 100,00 (défaut) 1 323 260 14,98 % 1 125 100,00 % 550 23,38 % 1,0 1 549 137,63 % 196 s. o. Sous-total 54 158 18 080 34,63 % 53 858 4,21 % 70 337 25,16 % 1,4 22 911 42,54 % 530 334 Total de la clientèle non détail - AIRB 89 848 20 779 37,04 % 146 893 1,55 % 70 370 27,78 % 2,3 29 766 20,26 % 535 349

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2024

		а	D	С	a	е	ī	g	n	1	J	K	I
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
	0,00 à < 0,15	35 009	2 808	45,69 %	89 298	0,02 %	32	29,10 %	2,7	6 540	7,32 %	4	S. O.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	0,25 à < 0,50	28	_	— %	28	0,27 %	1	50,00 %	1,6	13	47,06 %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
souverains	2,50 à < 10,00	_	_	<b>-</b> %	_	— %	_	—%	_	_	—%	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	Sous-total	35 037	2 808	45,69 %	89 326	0,02 %	33	29,11 %	2,7	6 553	7,34 %	4	10
	0,00 à < 0,15	_	_	— %		— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
financières	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	Sous-total	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	_
	0,00 à < 0,15	424	153	58,51 %	496	0,07 %	1 873	34,15 %	1,5	50	10,11 %	_	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 894	1 725	35,29 %	2 988	0,21 %	31 769	26,46 %	1,5	520	17,39 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 894	4 005	36,66 %	7 602	0,35 %	14 039	26,48 %	1,8	1 949	25,64 %	7	s. o.
- w w	0,50 à < 0,75	6 879	2 744	37,79 %	7 239	0,57 %	4 190	24,35 %	1,7	2 149	29,69 %	10	s. o.
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	23 822	7 096	35,18 %	23 993	1,42 %	12 792	25,16 %	1,8	10 476	43,66 %	86	s. o.
a dos ona opricos	2,50 à < 10,00	9 284	2 085	37,13 %	8 844	4,42 %	3 912	23,79 %	1,7	5 122	57,92 %	93	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 872	375	37,46 %	1 782	19,35 %	711	37,96 %	1,6	2 820	158,23 %	147	s. o.
	100,00 (défaut)	1 245	208	15,26 %	1 065	100,00 %	522	22,62 %	1,2	1 437	134,95 %	173	s. o.
	Sous-total	53 314	18 391	36,17 %	54 009	4,10 %	69 808	25,54 %	1,7	24 523	45,41 %	518	307
Total de la clientèle non détai	I - AIRB	88 351	21 199	38,15 %	143 335	1,56 %	69 841	27,76 %	2,3	31 076	21,68 %	522	317

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2024

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	I
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
	0,00 à < 0,15	34 582	2 356	46,78 %	85 534	0,02 %	31	28,83 %	2,7	6 325	7,39 %	4	S. O.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	0,25 à < 0,50	28	_	— %	28	0,27 %	1	50,00 %	1,9	14	49,84 %	_	S. O.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
souverains	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	Sous-total	34 610	2 356	46,78 %	85 562	0,02 %	32	28,84 %	2,7	6 339	7,41 %	4	9
	0,00 à < 0,15	_	_	- %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
financières	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	Sous-total	_	_	- %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	_
	0,00 à < 0,15	376	155	59,75 %	455	0,07 %	1 773	33,83 %	1,5	41	9,02 %	_	S. O.
	0,15 à < 0,25	2 798	1 753	34,32 %	2 884	0,21 %	31 718	24,92 %	1,5	461	15,99 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 728	4 065	36,48 %	7 461	0,34 %	14 057	26,38 %	1,8	1 895	25,39 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 637	2 536	37,17 %	6 912	0,57 %	4 148	24,27 %	1,7	2 030	29,37 %	10	s. o.
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	22 794	6 292	34,10 %	22 688	1,43 %	12 606	24,64 %	1,8	9 599	42,31 %	80	s. o.
a acc chaophoco	2,50 à < 10,00	9 239	2 148	36,90 %	8 840	4,31 %	3 940	23,31 %	1,7	4 972	56,24 %	89	S. O.
	10,00 à < 100,00	1 628	316	37,92 %	1 547	19,23 %	749	35,35 %	1,6	2 281	147,45 %	117	s. o.
	100,00 (défaut)	1 274	196	16,70 %	1 100	100,00 %	586	25,18 %	1,2	1 393	126,64 %	216	s. o.
	Sous-total	51 474	17 461	35,61 %	51 887	4,19 %	69 577	25,04 %	1,7	22 672	43,69 %	520	349
Total de la clientèle non détail	I - AIRB	86 084	19 817	37,70 %	137 449	1,59 %	69 609	27,41 %	2,4	29 011	21,11 %	524	358

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2023

a b c d e f g h i j K i

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
	0,00 à < 0,15	34 600	2 404	46,81 %	83 553	0,02 %	34	28,34 %	2,8	6 919	8,28 %	5	S. O.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	0,25 à < 0,50	28	_	— %	28	0,27 %	1	50,00 %	2,1	15	52,60 %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
souverains	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	Sous-total	34 628	2 404	46,81 %	83 581	0,02 %	35	28,35 %	2,8	6 934	8,30 %	5	24
	0,00 à < 0,15	_	_	<b>—</b> %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
financières	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	Sous-total	_	_	<b>—</b> %	_	<b>-</b> %	_	— %	_	_	— %	_	_
	0,00 à < 0,15	379	160	55,82 %	453	0,07 %	1 839	34,19 %	1,4	42	9,16 %	_	S. O.
	0,15 à < 0,25	2 720	1 715	33,43 %	2 791	0,21 %	31 654	25,13 %	1,5	449	16,08 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	7 031	4 072	36,62 %	7 750	0,34 %	14 047	26,27 %	1,8	1 958	25,27 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 321	2 318	36,56 %	6 490	0,57 %	4 102	23,97 %	1,7	1 869	28,80 %	9	s. o.
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	21 608	6 297	33,99 %	21 567	1,44 %	12 446	24,60 %	1,8	9 124	42,31 %	77	S. O.
a des endeprises	2,50 à < 10,00	8 830	2 304	35,61 %	8 533	4,31 %	3 863	23,18 %	1,8	4 790	56,13 %	86	S. O.
	10,00 à < 100,00	1 691	309	36,42 %	1 624	19,87 %	742	39,97 %	1,6	2 775	170,94 %	145	S. O.
	100,00 (défaut)	1 193	196	16,96 %	1 027	100,00 %	535	25,42 %	1,2	1 256	122,27 %	212	s. o.
	Sous-total	49 773	17 371	35,19 %	50 235	4,17 %	69 228	25,16 %	1,7	22 263	44,32 %	537	126
Total de la clientèle non détail	- AIRB	84 401	19 775	37,35 %	133 816	1,58 %	69 263	27,15 %	2,4	29 197	21,82 %	542	150

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 31 décembre 2024

Expositions lates a contraction of contracts and support of contracts a			а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1
Expositions lifes 0.00 à 0.15 c 0.86	(en millions de dollars)		au bilan brutes	hors bilan avant prise en compte		prise en compte des techniques ARC et des					APR			Provisions <sup>(3)</sup>
Expositions lates a contraction of contracts and support of contracts a		0.00 à < 0.15	6 865	32	40.00 %	764	0.08 %	44 521	46.04 %	s.o.	72	9.45 %		S. O.
A		i i			.,		.,						1	
## Physocheaumes   0.50 s 0.75   18 de   174   40,00 %   103   0,82 %   29 796   40,72 %   s.o.   40   38,63 %   m.s.o.   s.o.   128   174   40,00 %   103   0,82 %   29 796   40,72 %   s.o.   128   74,69 %   f.s.o.   s.o.   128   74,69 %   f.s.o.   120   100,00		i i			,							•	-	
all Segment 1		i i		-	,		,					•		
Expositions absurded					,							•		
Expositions assurées  10,00 a c 100,00 g 640,00 g 595  3 40,00 % 4 100,00 % 1716 39,15 % s.o. 11 245,43 % s.o.  8 out-stell 100,00 (edebut) 332 7 40,00 % 4 100,00 % 1716 39,16 % s.o. 143 30,15 % 3 7 8 s.o.  10,00 a - 0,15 38 121 21 241 6573 % 51319 0,06 % 576 534 1251 % s.o. 1322 2,55 % 5 s.o.  Expositions lières  0,15 a - 0,25 a - 0,00 a - 0,10 9 9 14 61 40,25 % 16 815 0,4 % 120 91 84 13,81 % s.o. 1322 2,55 % 5 s.o.  Expositions lières  10,00 a - 0,00 a	au logement				,									
1000 (offeed)   332   7	Expositions	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			,							•	-	
Constitution   Cons					,	· ·								
Expositions lides		,												
Expositions (15 à 0.25														
Expositions along Approximations (a) 0.25 à < 0.50 (b) 10 791 (b) 40,35 % (b) 10 815 (b) 4 % (b) 12 (b) 17,26 % (b) 1.433 (b) 13,25 % (b) 8.0. (b) 14,00 % (b) 14,00 % (b) 14,00 % (b) 12,00 % (b) 12,00 % (b) 14,00 % (b) 12,00 % (b) 12,		i i			,		,		,					
## hypothecaries hypothecaries all operanet   0.50 a < 0.75	Expositions liées	i i					,							
0.75 a c 2.50   19 948   2 995   82.76 %   20 463   1.24 %   129 990   16,69 %   s. o.   5 017   24,52 %   43   s. o.   2,50 a c 10,00   3 673   347   58,22 %   38,22 %   38,22 %   38,22 %   38,23 %   38,00   28,22 %   26   s. o.   39   42,25 %   43   s. o.   40,00   6 (eferu)   386   28   7.78 %   385   100,00 %   7 270   15,96 %   s. o.   699   129,00 %   22   s. o.   6,00   100,00   6 679   34,25 %   446 %   8. o.   6 0,00   100,00	à des créances	i i			.,		.,.						-	
Expositions non assurées   2.50 à c 10,000   3 673   347   58,82 %   3 828   4,18 %   28 220   16,13 %   s.o.   1 693   44,22 %   26   s.o.   10,000 c 100,000 c 100,000   781   55   51,30 %   805   21,65 %   4 984   24,50 %   s.o.   499   129,80 %   22   s.o.   50,000 c 10,000 c 10		i i			,		,							
Expositions non assurées   10,00 a < 100,00   781   55   51,30 %   805   21,65 %   4 984   24,50 %   s.o.   934   116,02 %   45   s.o.   10,00 a < 10,00 a < 0,15   286   28   27,78 %   385   100,00 %   7,270   15,96 %   s.o.   499   129,80 %   22   s.o.   50,00 a < 0,15   27,00 a < 0,15   286   24,550   46,74 %   14,277   0,08 %   21,46 277   82,28 %   s.o.   581   4,07 %   9   s.o.   0,00 a < 0,05   2,05   668   14,24 %   24,17 %   24,17 %   0,20 %   564,388   85,19 %   s.o.   221   9,13 %   4   s.o.   0,15 a < 0,25   618   4,212   42,72 %   4,17 %   0,20 %   564,388   85,19 %   s.o.   221   9,13 %   5   s.o.   0,25 a < 0,50   669   1934   55,44 %   17,41   0,20 %   564,388   85,19 %   s.o.   222   13,13 %   5   s.o.   39,20 %   36,20	au logement	i i			. ,		,		.,	s.o.				s. o.
Non assurées   Non 00 (defaul)   386		2,50 à < 10,00			58,82 %		4,18 %	28 220	16,13 %	s.o.		44,22 %		s. o.
No.00 (release)   122 494   38 716   66,25 %   146 683   0.0,5 %   1216 960   14,30 %   s.o.   16 270   11,00 %   176   69		10,00 à < 100,00			51,30 %		,	4 984	24,50 %	s.o.		116,02 %		s. o.
0,00 à < 0,15	non assurees	100,00 (défaut)	386	28	7,78 %	385	100,00 %	7 270	15,96 %	s.o.	499	129,80 %	22	s. o.
Autres expositions sur la clientèle de détail (FRCDE)  Autres expositions sur la clientèle (PRCDE)  Autres expositions sur la clientèle (PRCDE)  Autres expositions sur la clientèle (PRCDE)  Autres expositions (PRCDE)  Autres e		Sous-total	122 494	38 716	66,25 %	146 683	0,85 %	1 216 960	14,30 %	s.o.	16 270	11,09 %	176	69
Autres expositions sur la clientèle détail (PRCDE)  Autres expositions sur la clientèle (PRCDE)  Autres expositions (PRCDE)  Aut		0,00 à < 0,15	2 896	24 350	46,74 %	14 277	0,08 %	2 146 277	82,28 %	s.o.	581	4,07 %	9	s. o.
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)  Autres expositions sur la clientèle de détail (D.O.O. & 4 - 0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0		0,15 à < 0,25	618	4 212	42,72 %	2 417	0,20 %	564 388	85,19 %	s.o.	221	9,13 %	4	s. o.
sur la clientèle détail 0,75 à < 2,50 1 292 1 421 32,61 % 1756 1,24 % 290 260 84,46 % s.o. 651 37,08 % 18 s.o. 6 (ERCDE) 42,50 à < 10,00 2 < 10,000 < 10,000 à < 10,000 733 129 28,15 % 770 18,71 % 84 907 63,32 % s.o. 1241 161,23 % 91 s.o. 100,000 (défaul) 120 7 9,03 % 121 100,00 % 80 363 78,97 % s.o. 275 227,69 % 75 s.o. Sous-total 9 561 34 425 45,05 % 25 069 1,58 % 3954 347 81,63 % s.o. 5 221 20,83 % 272 299 0,15 à < 0,00 à < 0,15 à < 0,25 à < 0,00 à < 0,15 5 69 2 29 47,12 % 1834 0,08 % 37 518 67,05 % s.o. 265 14,45 % 1 s.o. 0,15 à < 0,25 à < 0,00 à < 0,15 à < 0,25 à < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 6 < 0,25 6 < 0,00 à < 0,15 a < 0,00 à < 0,15 à < 0,00 à < 0,15 a < 0,0		0,25 à < 0,50	669	1 934	55,44 %	1 741	0,34 %	257 279	79,61 %	s.o.	229	13,13 %	5	s. o.
de détail (ERCDE)		0,50 à < 0,75	1 103	1 490	34,93 %	1 624	0,59 %	217 327	83,23 %	s.o.	339	20,87 %	8	s. o.
(ERCDE)		0,75 à < 2,50	1 292	1 421	32,61 %	1 756	1,24 %	290 260	84,46 %	s.o.	651	37,08 %	18	s. o.
CENCLE    10,00   4   10,00   733   129   28,15 %   770   18,71 %   84 907   63,32 %   8.0.   1241   161,23 %   91   8.0.		2.50 à < 10.00	2 130	882	26.36 %	2 363	3.34 %	313 546	78.44 %	s.o.	1 684	71.32 %	62	s. o.
100,00 (défaut)   120   7   9,03 %   121   100,00 %   80 363   78,97 %   s.o.   275   227,69 %   75   s.o.	(ERCDE)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		129	,									
Sous-total   9 561   34 425   45,05 %   25 069   1,58 %   3 954 347   81,63 %   s.o.   5 221   20,83 %   272   299					,									
0,00 à < 0,15   569   2 929   47,12 %   1 834   0,08 %   37 518   67,05 %   s.o.   265   14,45 %   1   s.o.							,							
PME assimilées 0,15 à < 0,25 b 0,05 b 1,1318 b 1,181 b 1,198 b 1,199 b 1,18 b 1,199 b 1,18 b 1,235 b 1,45 b 1,099 b 1,18 b 1,235 b 1,25 b 1,2														
PME assimilées aux autres 0,25 à < 0,50 1 277 1 734 52,07 % 1 904 0,35 % 45 690 69,34 % s.o. 753 39,57 % 5 s.o. aux autres 0,50 à < 0,75 2,50 756 882 44,32 % 983 0,57 % 31 795 70,34 % s.o. 536 54,52 % 4 s.o. sur la clientèle 2,550 à < 10,00 1 1019 341 49,78 % 1 1092 4,60 % 22 792 73,68 % s.o. 1 163 106,49 % 35 s.o. de détail 10,00 à < 100,00 (défaut) 247 32 7,14 % 194 100,00 % 6 679 53,40 % s.o. 667 343,08 % 50 s.o. 10,00 100,00 (defaut) 247 32 7,14 % 194 100,00 % 6 679 53,40 % s.o. 5969 57,99 % 165 156     Autres expositions 3 0,25 à < 0,25 & 888 20 62,32 % 781 0,20 % 67 493 85,25 % s.o. 268 16,03 % 1 s.o. 0,15 à < 0,25 à < 0,50 & 1342 137 65,47 % 926 0,32 % 73 544 44,04 % s.o. 229 24,67 % 1 s.o. de détail 0,50 à < 0,75 à < 2,50 & 6087 31 60,32 % s.o. 10,00 1302 11 56,34 % 1043 4,28 % 65 368 42,30 % s.o. 638 61,19 % 19 s.o. de sPME 10,00 défaut) 113 1 2,65 % 67 70,10 % 12,88 43,8 % s.o. 227 333,39 % 14 s.o. 250 sous-total 12 612 909 70,21 % 11 881 2,58 % 636 125 46,52 % s.o. 227 333,39 % 14 s.o. 250 sous-total 12 612 909 70,21 % 11 881 2,58 % 636 125 46,52 % s.o. 5164 43,46 % 114 67					,									
Aux autres available and aux autres and aux autres appositions 0,75 à < 2,50 0 2 663 1 270 49,64 % 2 840 1,37 % 44 850 55,58 % s.o. 1 858 65,45 % 23 s.o. and a clientèle client		i i			,		,					•	=	
expositions 0,75 à < 2,50		i i			. ,		.,		,				_	
sur la clientèle de détail         2,50 à < 10,00         1 019         341         49,78 %         1 092         4,60 %         22 792         73,68 %         s.o.         1 163         106,49 %         35         s.o.           10,00 à < 100,00		i i			,		.,.					•	-	
de détail  10,00 à < 100,00  100,00 (défaut)  247  32  7,14 %  194  100,00 %  6 679  53,40 %  5.0.  50us-total  7 524  8 568  48,14 %  10 294  3,67 %  217 933  65,34 %  5.0.  50us-total  7 524  8 568  48,14 %  10 294  3,67 %  217 933  65,34 %  5.0.  50us-total  7 524  8 568  48,14 %  10 294  3,67 %  217 933  65,34 %  5.0.  50us-total  50,00 à < 0,15  1 279  637  73,48 %  1 675  1 0,10 %  66 687  63,24 %  5.0.  268  16,03 %  1 5.0.  0,15 à < 0,25  888  20  62,32 %  781  0,20 %  67 493  85,25 %  5.0.  269  34,43 %  1 5.0.  34 (1 5) 5 (1 5) 6 (1 5		i i					,					•		
100,00 (defaut)		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			.,							•		
Sous-total 7 524 8 568 48,14 % 10 294 3,67 % 217 933 65,34 % s.o. 5 969 57,99 % 165 156 0,00 à < 0,15 1 279 637 73,48 % 1 675 0,10 % 65 687 63,24 % s.o. 268 16,03 % 1 s.o. 0,15 à < 0,25 8 888 20 62,32 % 781 0,20 % 67 493 85,25 % s.o. 269 34,43 % 1 s.o. 0,15 à < 0,25 à < 0,50 1 342 137 65,47 % 926 0,32 % 73 544 44,04 % s.o. 229 24,67 % 1 s.o. 0,25 à < 0,50 à < 0,75 1 229 71 58,68 % 1266 0,56 % 43 088 38,81 % s.o. 377 29,78 % 3 s.o. 0,25 à < 0,50 à < 0,75 1 229 71 58,68 % 1266 0,56 % 43 088 38,81 % s.o. 377 29,78 % 3 s.o. 0,25 à < 0,50 à < 0,75 à < 2,50 & 6 087 31 62,35 % 5 843 1,95 % 284 102 39,52 % s.o. 2867 49,06 % 46 s.o. 0,25 à < 0,50 à < 10,00 à < 10,00 à < 10,00 à < 10,00 a < 10,00	do dotaii	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			,		,							
Autres expositions Autres expositions Sur la clientiele de détail (hors ERCDE), a l'exception des PME  0,00 à < 0,15 0,00 à < 0,15 0,15 à < 0,25 0,15 0,15 à < 0,25 0,15 0,15 à < 0,25 0,15 0,15 0,25 0,15 0,25 0,25 0,25 0,25 0,25 0,25 0,25 0,2		,												
Autres expositions of the default of the standard of the stand					-,									
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME (100,00) défaut) 113 1 22,65 % 67 100,00 % 12,65 % 67 100,00 % 19 289 48,18 % s.o. 227 338,39 % 14 s.o. Sous-total 12 612 909 70,21 % 11 881 2,58 % 63 61 25 46,52 % s.o. 5 164 43,46 % 114 667		i i			,							•		
sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME     0,50 à < 0,75 (de détait)     1 229     71     58,68 %     1 266     0,56 %     43 088     38,81 %     s.o.     377     29,78 %     3     s.o.       0,75 à < 2,50	A	i i					,						=	
de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME 10,00 (défaut) 113 1 22,65 % 67 10,00 % 19289 48,18 % s.o. 227 338,39 % 14 s.o. Sous-total 12 612 909 70,21 % 11 881 2,58 % 63 6125 46,52 % s.o. 5 164 43,46 % 114 67	·	i i			,							•	=	s. o.
(hors ERCDE), à l'exception des PME 10,00 (défaut) 113 1 22,65 % 67 100,00 % 19289 48,18 % s.o. 227 338,39 % 14 s.o. Sous-total 12 612 909 70,21 % 11 881 2,58 % 636 125 46,52 % s.o. 5 164 43,46 % 114 67		i i			,					s.o.		•		s. o.
à l'exception des PME 2,50 à < 10,00 1 302 11 56,34 % 1 043 4,28 % 65 368 42,30 % s.o. 638 61,19 % 19 s.o. 10,00 à < 100,00 à < 100,00 3 < 10 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1 < 100,00 1		i i			,					s.o.		•		s. o.
des PME     10,00 à < 100,00     372     1     56,98 %     280     24,03 %     17 554     43,05 %     s.o.     289     103,00 %     29     s.o.       100,00 (défaut)     113     1     22,65 %     67     100,00 %     19 289     48,18 %     s.o.     227     338,39 %     14     s.o.       Sous-total     12 612     909     70,21 %     11 881     2,58 %     636 125     46,52 %     s.o.     5 164     43,46 %     114     67		2,50 à < 10,00		11	56,34 %		4,28 %	65 368	42,30 %	s.o.	638	61,19 %		s. o.
100,00 (défaut)         113         1         22,65 %         67         100,00 %         19 289         48,18 %         s.o.         227         338,39 %         14         s.o.           Sous-total         12 612         909         70,21 %         11 881         2,58 %         636 125         46,52 %         s.o.         5 164         43,46 %         114         67		10,00 à < 100,00	372	1	56,98 %	280	24,03 %	17 554	43,05 %	s.o.	289	103,00 %	29	s. o.
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		100,00 (défaut)	113	1	22,65 %	67	100,00 %	19 289	48,18 %	s.o.	227	338,39 %	14	s. o.
Total de la clientèle de détail - AIRB 201 358 84 284 55,58 % 195 380 1,20 % 6 187 589 27,88 % s.o. 33 062 16,92 % 730 598		Sous-total	12 612	909	70,21 %	11 881	2,58 %	636 125	46,52 %	s.o.	5 164	43,46 %	114	67
	Total de la clientèle de détail - AIRE	3	201 358	84 284	55,58 %	195 380	1,20 %	6 187 589	27,88 %	s.o.	33 062	16,92 %	730	598

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2024

		а	D	C	u	е	ļ.	g	"	į.	J	ĸ	'
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
	0,00 à < 0,15	6 524	22	40,00 %	797	0,08 %	43 023	44,49 %	S.O.	73	9,13 %	_	S. O.
Expositions liées	0,15 à < 0,25	7 447	12	40,00 %	347	0,19 %	42 522	76,35 %	s.o.	105	30,24 %	1	S. O.
à des créances	0,25 à < 0,50	3 861	8	40,00 %	_	0,47 %	145	47,42 %	S.O.	_	35,19 %	_	S. O.
hypothécaires	0,50 à < 0,75	9 952	102	40,00 %	97	0,61 %	30 577	39,38 %	s.o.	36	36,69 %	_	S. O.
au logement	0,75 à < 2,50	14 751	1 282	40,00 %	157	1,53 %	33 490	42,04 %	s.o.	114	72,65 %	1	S. O.
	2,50 à < 10,00	2 974	43	40,00 %	46	4,66 %	10 508	43,59 %	s.o.	65	142,04 %	1	S. O.
Expositions	10,00 à < 100,00	660	1	40,00 %	5	25,16 %	1 975	35,55 %	s.o.	11	217,11 %	_	S. O.
assurées	100,00 (défaut)	403	7	40,00 %	3	100,00 %	1 729	31,53 %	S.O.	10	344,55 %	_	S. O.
	Sous-total	46 572	1 477	40,00 %	1 452	0,74 %	163 969	51,42 %	S.O.	414	28,51 %	3	7
	0,00 à < 0,15	36 053	20 280	65,68 %	48 577	0,08 %	554 330	12,48 %	S.O.	1 251	2,58 %	5	S. O.
Expositions liées	0,15 à < 0,25	30 332	9 747	69,31 %	36 740	0,21 %	292 872	13,84 %	s.o.	2 527	6,88 %	11	S. O.
à des créances	0,25 à < 0,50	10 268	54	40,13 %	10 289	0,34 %	35	17,15 %	s.o.	1 368	13,29 %	6	S. O.
hypothécaires	0,50 à < 0,75	19 510	4 752	65,75 %	22 535	0,54 %	185 759	14,98 %	s.o.	2 938	13,04 %	19	S. O.
au logement	0,75 à < 2,50	19 492	2 747	62,48 %	21 047	1,25 %	134 191	16,91 %	s.o.	5 248	24,94 %	45	S. O.
	2,50 à < 10,00	3 796	353	58,58 %	3 956	4,20 %	30 602	16,39 %	s.o.	1 783	45,07 %	27	S. O.
Expositions	10,00 à < 100,00	932	49	49,18 %	951	21,90 %	9 455	32,21 %	s.o.	1 402	147,36 %	71	S. O.
non assurées	100,00 (défaut)	420	28	8,00 %	419	100,00 %	7 118	17,10 %	s.o.	596	142,19 %	25	S. O.
	Sous-total	120 803	38 010	66,22 %	144 514	0,92 %	1 214 362	14,44 %	S.O.	17 113	11,84 %	209	70
	0,00 à < 0,15	2 884	24 446	46,38 %	14 223	0,08 %	2 167 577	82,31 %	S.O.	579	4,07 %	9	S. O.
	0,15 à < 0,25	622	4 167	42,33 %	2 386	0,20 %	554 554	85,22 %	S.O.	218	9,13 %	4	S. O.
	0,25 à < 0,50	691	1 992	55,57 %	1 797	0,34 %	259 028	79,50 %	s.o.	235	13,08 %	5	s. o.
Autres expositions	0,50 à < 0,75	1 122	1 513	34,83 %	1 649	0,59 %	220 288	83,16 %	S.O.	344	20,89 %	8	S. O.
sur la clientèle de détail	0,75 à < 2,50	1 286	1 372	32,44 %	1 731	1,24 %	288 547	84,47 %	s.o.	641	36,95 %	18	s. o.
(ERCDE)	2,50 à < 10,00	2 158	887	26,12 %	2 390	3,34 %	329 133	78,45 %	S.O.	1 704	71,31 %	62	S. O.
(ENOBE)	10,00 à < 100,00	731	118	27,21 %	763	18,68 %	135 476	63,37 %	s.o.	1 231	161,26 %	91	s. o.
	100,00 (défaut)	116	6	8,53 %	116	100,00 %	80 920	78,96 %	S.O.	314	269,65 %	67	S. O.
	Sous-total	9 610	34 501	44,77 %	25 055	1,57 %	4 035 523	81,63 %	S.O.	5 266	21,02 %	264	314
	0,00 à < 0,15	579	2 885	47,49 %	1 830	0,08 %	37 668	66,90 %	S.O.	265	14,46 %	1	S. O.
	0,15 à < 0,25	620	1 224	48,43 %	1 073	0,18 %	21 771	64,68 %	S.O.	268	24,97 %	1	S. O.
PME assimilées	0,25 à < 0,50	1 279	1 708	51,73 %	1 889	0,35 %	45 677	69,25 %	S.O.	747	39,52 %	4	S. O.
aux autres	0,50 à < 0,75	773	887	43,66 %	998	0,57 %	32 297	69,76 %	S.O.	540	54,07 %	4	S. O.
expositions	0,75 à < 2,50	2 774	1 224	49,78 %	2 945	1,37 %	45 663	58,56 %	S.O.	1 927	65,46 %	24	S. O.
sur la clientèle	2,50 à < 10,00	1 082	336	49,94 %	1 141	4,63 %	24 450	72,81 %	S.O.	1 201	105,33 %	37	S. O.
de détail	10,00 à < 100,00	389	61	22,90 %	351	22,11 %	9 900	58,37 %	S.O.	453	129,24 %	45	S. O.
	100,00 (défaut)	213	30	7,69 %	168	100,00 %	6 498	52,70 %	S.O.	594	352,98 %	42	S. O.
	Sous-total	7 709	8 355	48,23 %	10 395	3,41 %	223 924	65,14 %	s.o.	5 995	57,68 %	158	142
	0,00 à < 0,15	1 198	634	73,54 %	1 599	0,10 %	63 155	62,05 %	S.O.	251	15,72 %	1	S. O.
	0,15 à < 0,25	867	24	62,47 %	762	0,20 %	68 820	84,18 %	S.O.	259	34,00 %	1	S. O.
Autres expositions	0,25 à < 0,50	1 299	129	64,77 %	905	0,32 %	73 965	44,82 %	S.O.	229	25,25 %	1	S. O.
sur la clientèle de détail	0,50 à < 0,75	1 197	69	60,49 %	1 235	0,56 %	42 090	38,80 %	S.O.	368	29,77 %	3	S. O.
(hors ERCDE),	0,75 à < 2,50	6 032	39	57,17 %	5 795	1,94 %	288 720	39,59 %	S.O.	2 842	49,04 %	45	S. O.
à l'exception	2,50 à < 10,00	1 356	12	60,79 %	1 100	4,28 %	71 388	42,27 %	S.O.	673	61,14 %	20	S. O.
des PME	10,00 à < 100,00	361	3	53,70 %	278	24,03 %	30 771	43,76 %	s.o.	291	104,72 %	29	S. O.
	100,00 (défaut)	113		5,00 %	64	100,00 %	19 014	48,22 %	s.o.	194	303,31 %	15	S. O.
	Sous-total	12 423	910	70,08 %	11 738	2,58 %	657 923	46,26 %	S.O.	5 107	43,50 %	115	70
Total de la clientèle de détail - AIRB	·	197 117	83 253	55,37 %	193 154	1,24 %	6 295 701	28,10 %	S.O.	33 895	17,55 %	749	603

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)
Au 30 juin 2024

a b c def a b i i k l

								3			,		
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
	0,00 à < 0,15	6 578	27	40,00 %	977	0,08 %	44 550	41,97 %	s.o.	83	8,62 %	_	S. O.
Expositions liées	0,15 à < 0,25	7 592	16	40,00 %	354	0,19 %	44 168	76,50 %	S.O.	107	30,38 %	1	S. O.
à des créances	0,25 à < 0,50	3 324	6	40,00 %	_	0,47 %	145	74,38 %	s.o.	_	55,19 %	_	S. O.
hypothécaires	0,50 à < 0,75	9 753	68	40,00 %	93	0,61 %	30 228	38,98 %	s.o.	35	37,40 %	_	S. O.
au logement	0,75 à < 2,50	13 345	624	40,00 %	129	1,52 %	31 542	42,73 %	s.o.	96	74,27 %	1	S. O.
	2,50 à < 10,00	2 678	28	40,00 %	40	4,61 %	9 667	39,90 %	S.O.	51	126,76 %	1	S. O.
Expositions	10,00 à < 100,00	547	2	40,00 %	5	25,88 %	1 895	41,10 %	S.O.	12	249,38 %	1	S. O.
assurées	100,00 (défaut)	349	7	40,00 %	3	100,00 %	1 731	30,08 %	S.O.	11	332,47 %	_	s. o.
	Sous-total	44 166	778	40,00 %	1 601	0,65 %	163 926	49,43 %	s.o.	395	24,70 %	4	8
	0,00 à < 0,15	36 611	20 080	65,48 %	48 785	0,08 %	561 095	12,69 %	S.O.	1 281	2,63 %	5	S. O.
F 114	0,15 à < 0,25	30 308	9 601	69,33 %	36 608	0,21 %	293 253	14,08 %	S.O.	2 587	7,07 %	11	S. O.
Expositions liées à des créances	0.25 à < 0.50	10 182	45	40.01 %	10 199	0.34 %	30	17.16 %	s.o.	1 367	13.40 %	6	S. O.
hypothécaires	0,50 à < 0,75	19 090	4 644	65,48 %	22 036	0,54 %	181 201	15,42 %	S.O.	2 982	13,53 %	18	S. O.
au logement	0,75 à < 2,50	18 682	2 574	62,69 %	20 164	1,23 %	125 708	17,52 %	S.O.	5 215	25,86 %	44	S. O.
aa logomoni	2,50 à < 10,00	3 595	320	56,98 %	3 737	4,20 %	29 073	16,86 %	s.o.	1 728	46,24 %	26	s. o.
Expositions	10,00 à < 100,00	890	47	51,61 %	909	22,15 %	9 033	32,14 %	s.o.	1 344	147,76 %	68	s. o.
non assurées	100,00 (défaut)	412	29	9,61 %	411	100,00 %	6 859	18,52 %	s.o.	694	168,83 %	21	s. o.
	Sous-total	119 770	37 340	66,12 %	142 849	0,90 %	1 206 252	14,72 %	s.o.	17 198	12,04 %	199	68
	0,00 à < 0,15	2 899	24 703	47,00 %	14 508	0,98 %	2 190 350	82,35 %	s.o.	591	4,07 %	10	S. O.
	0,00 a < 0,15 0,15 à < 0,25	624	4 051	42,13 %	2 331	0,20 %	539 300	85,32 %	s.o.	214	9,16 %	4	s. o. s. o.
	0,15 à < 0,25 0.25 à < 0.50	681	1 982	55.94 %	1 790	0.34 %	256 229	79.56 %	s.o.	235	13.11 %	5	s. o. s. o.
Autres expositions	0,25 a < 0,50 0,50 à < 0,75	1 114	1 527	34,59 %	1 642	0,59 %	224 349	83,35 %		343	20,87 %	8	
sur la clientèle	·				1 714				s.o.			o 18	S. O.
de détail	0,75 à < 2,50	1 263	1 385	32,58 %		1,23 %	286 384	84,56 %	s.o.	631	36,79 %		S. O.
(ERCDE)	2,50 à < 10,00	2 070	884	25,90 %	2 299	3,33 %	317 520	78,47 %	S.O.	1 638	71,31 %	60	S. O.
	10,00 à < 100,00	672	119	27,56 %	705	18,67 %	129 845	63,41 %	S.O.	1 137	161,28 %	82	S. O.
	100,00 (défaut)	115	6	8,65 %	116	100,00 %	82 479	79,12 %	S.O.	207	178,61 %	77	S. O.
	Sous-total	9 438	34 657	45,21 %	25 105	1,50 %	4 026 456	81,74 %	S.O.	4 996	19,90 %	264	347
	0,00 à < 0,15	590	2 832	47,94 %	1 836	0,08 %	37 708	66,39 %	s.o.	263	14,35 %	1	S. O.
	0,15 à < 0,25	638	1 267	48,54 %	1 113	0,18 %	21 950	63,86 %	s.o.	274	24,62 %	1	S. O.
PME assimilées	0,25 à < 0,50	1 261	1 689	52,48 %	1 864	0,35 %	45 564	69,90 %	S.O.	743	39,87 %	4	S. O.
aux autres	0,50 à < 0,75	803	900	43,87 %	1 018	0,57 %	32 397	69,43 %	s.o.	548	53,81 %	4	S. O.
expositions	0,75 à < 2,50	2 759	1 278	49,99 %	2 935	1,37 %	45 896	58,42 %	s.o.	1 915	65,23 %	23	S. O.
sur la clientèle	2,50 à < 10,00	1 034	338	49,50 %	1 098	4,59 %	24 181	73,99 %	s.o.	1 174	106,98 %	36	S. O.
de détail	10,00 à < 100,00	368	58	22,09 %	318	22,36 %	9 705	59,08 %	S.O.	417	130,97 %	42	S. O.
	100,00 (défaut)	200	29	8,08 %	150	100,00 %	6 379	54,44 %	S.O.	423	281,12 %	49	S. O.
	Sous-total	7 653	8 391	48,58 %	10 332	3,17 %	223 780	65,20 %	S.O.	5 757	55,72 %	160	162
	0,00 à < 0,15	1 253	640	73,54 %	1 655	0,10 %	64 872	62,78 %	S.O.	264	15,94 %	1	S. O.
	0,15 à < 0,25	906	19	65,38 %	803	0,20 %	68 492	85,03 %	s.o.	276	34,34 %	1	S. O.
Autres expositions	0,25 à < 0,50	1 348	126	66,56 %	930	0,32 %	74 686	44,96 %	s.o.	236	25,38 %	1	S. O.
sur la clientèle	0,50 à < 0,75	1 227	68	61,75 %	1 265	0,56 %	44 527	38,83 %	s.o.	376	29,76 %	3	S. O.
de détail (hors ERCDE),	0,75 à < 2,50	5 951	36	59,93 %	5 708	1,93 %	287 988	39,58 %	s.o.	2 795	48,97 %	44	S. O.
(nors ERCDE), à l'exception	2,50 à < 10,00	1 247	11	58,08 %	987	4,25 %	67 539	42,83 %	s.o.	611	61,86 %	18	S. O.
des PME	10,00 à < 100,00	331	1	46,57 %	247	24,13 %	30 437	43,21 %	s.o.	256	103,67 %	26	S. O.
4552	100,00 (défaut)	118	_	5,79 %	68	100,00 %	19 279	48,95 %	s.o.	214	313,54 %	16	S. O.
	Sous-total	12 381	901	70,72 %	11 663	2,52 %	657 820	46,76 %	S.O.	5 028	43,11 %	110	72
Total de la clientèle de détail - AIRB		193 408	82 067	55,44 %	191 550	1,20 %	6 278 234	28,47 %	S.O.	33 374	17,42 %	737	657
				,/0		.,=3 /0		==, /0			,.= /0		

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2024

b d h k а С g ECD après **Expositions** prise en Expositions hors bilan compte des au bilan avant prise techniques ARC et des Fourchette FCEC PD Nombre de PCD Échéance Proportion Perte brutes en compte attendue(2) Provisions<sup>(3)</sup> de PD (%) initiales des FCEC moven FCEC moyenne débiteurs moyenne moyenne<sup>(1)</sup> APR des APR (en millions de dollars) 8,44 % 0,00 à < 0,15 6 422 19 40.00 % 1 116 0.08 % 44 469 41.11 % s.o. 95 S. O. 0,15 à < 0,25 7 529 14 40,00 % 358 0,19 % 44 698 74,77 % 107 29,82 % 1 s. o. S.O. Expositions liées 0,25 à < 0,50 3 092 10 40,00 % 0,47 % 145 21,84 % 16,21 % s. o. s.o. à des créances 0,50 à < 0,75 9 263 60 40,00 % 79 0,60 % 29 941 38,92 % 29 37,13 % hypothécaires s.o. s. o. au logement 0,75 à < 2,50 11 744 306 40,00 % 112 1,51 % 30 634 42,14 % 85 75,26 % s.o. s. o. 2.50 à < 10.00 2 358 32 40.00 % 36 4.39 % 9 294 40.06 % S.O. 44 124.25 % S. O. Expositions 10.00 à < 100.00 481 40.00 % 8 24.98 % 2 358 42.29 % 21 265.48 % S.O. S. O. assurées 100,00 (défaut) 295 40.00 % 4 100.00 % 1 745 31,85 % 14 362.91 % S.O. s. o. Sous-total 41 184 449 40.00 % 1 713 0,66 % 163 284 48 07 % 395 23,05 % 8 S.O. 19 675 0,00 à < 0,15 36 217 65,43 % 47 974 0,08 % 554 685 12,76 % 1 269 2,64 % S.O. S. O. 286 751 0,15 à < 0,25 29 603 9 312 69,11 % 35 680 0,21 % 14,10 % s.o. 2 550 7,15 % 10 s. o. Expositions liées 0.25 à < 0.50 9 994 45 41.23 % 10 012 0.34 % 25 17.15 % 1 365 13.63 % 6 S.O. s. o. à des créances 0.50 à < 0.75 18 677 4 522 65.71 % 21 569 0.54 % 178 917 15.41 % 2 951 13.68 % 18 S.O. s. o. hypothécaires 0.75 à < 2.50 18 470 2 584 62.58 % 19 972 1.25 % 127 515 17.08 % 5 110 25.59 % 43 au logement s o S O 2.50 à < 10.00 3 578 340 57.30 % 3 737 4.21 % 29 428 16.63 % 1725 46.17 % 26 S O s o Expositions 10.00 à < 100.00 934 57 50.29 % 954 21.64 % 10 528 23.92 % 1 102 115.53 % 52 s o s. o. non assurées 100.00 (défaut) 400 29 9 15 % 399 100.00 % 6 642 18.51 % 673 168.66 % 20 s o s. o. 117 873 36 564 16 745 180 66.03 % 140 297 0.91 % 1 194 491 14.63 % 11.94 % 69 Sous-total s o 579 0.00 à < 0.15 2 744 24 463 46.84 % 14 203 0.08 % 2 148 271 82.27 % 4,07 % 9 S.O. S. O. 0,20 % 595 3 999 41,63 % 2 259 524 458 85.44 % 207 9,17 % 0.15 à < 0.25 s.o. 4 S. O. 0,34 % 0.25 à < 0.50 681 2 048 55,65 % 1 821 266 779 79,61 % s.o. 239 13,15 % 5 S. O. Autres expositions 1 103 1 583 34,39 % 1 647 0,59 % 224 990 83,23 % 344 20,90 % 0.50 à < 0.75 s.o. 8 S. O. sur la clientèle 1 274 1 496 32.36 % 1 759 1,24 % 302 669 84.48 % 651 18 0,75 à < 2,50 s.o. 37,01 % S. O. de détail 2 165 1 010 2 422 3,34 % 63 2,50 à < 10,00 25,36 % 334 639 78,49 % s.o. 1729 71,40 % s. o. (ERCDE) 10,00 à < 100,00 748 153 27,04 % 789 18,64 % 145 639 63,51 % 1 274 161,39 % 93 S.O. s. o. 100,00 (défaut) 124 9,20 % 124 100,00 % 85 159 79,13 % s.o 362 290,88 % 70 s. o. 9 434 34 759 44,85 % 25 024 1,62 % 4 032 604 81,60 % 5 385 21,52 % 270 371 Sous-total s.o. 0,00 à < 0,15 535 2 809 47,63 % 1 767 0,08 % 36 765 66,89 % 256 14,46 % S.O. S. O. 0.15 à < 0.25 629 1 226 49.05 % 1 077 0.18 % 21 585 64.15 % 267 24.76 % S.O. S. O. 0.25 à < 0.50 1 300 1 699 51.83 % 1 885 0.35 % 45 275 68.64 % s.o. 738 39.13 % 4 s. o. PME assimilées 0,50 à < 0,75 784 891 44.01 % 1 002 0.57 % 32 256 69.31 % s.o. 538 53.72 % 4 s. o. aux autres expositions 0,75 à < 2,50 2 733 1 254 50.26 % 2 878 1,37 % 46 448 58.41 % 1 873 65,11 % 24 S.O. s. o. sur la clientèle 339 4,58 % 24 524 74,26 % 36 2,50 à < 10,00 1 055 49,84 % 1 117 1 198 107,29 % S.O. s. o. de détail 60 405 40 10.00 à < 100.00 348 21.95 % 303 22.23 % 9 669 60.46 % 133.57 % S.O. s. o. 27 47 100.00 (défaut) 193 8.35 % 149 100.00 % 6 068 55.57 % 454 305.23 % S.O. s. o. Sous-total 7 577 8 305 48.51 % 10 178 3.17 % 222 590 65.21 % S.O. 5 729 56.29 % 157 162 0.00 à < 0.15 1 233 626 73.86 % 1 625 0.10 % 65 238 62.62 % 258 15.90 % s o S O  $0.15 \, a < 0.25$ 915 18 63.44 % 812 0.20 % 69 993 85.88 % 282 34.68 % 1 S O s o Autres expositions 0.25 à < 0.50 1 363 140 67.19 % 922 0.32 % 77 840 45.24 % 235 25.51 % 1 s o s o sur la clientèle 67 60.07 % 1 251 0.56 % 44 697 38.74 % 371 3  $0.50 \, a < 0.75$ 1 217 29 69 % s o s. o. de détail 35 5 671 291 960 2 782 49.05 % 44 0.75 à < 2.50 5 926 58 24 % 1 94 % 39 57 % S.O. s. o. (hors ERCDE). 2.50 à < 10.00 1 130 10 55.90 % 871 4.22 % 64 493 43.41 % 546 62.62 % 16 S.O. s. o. à l'exception 263 27 10,00 à < 100,00 360 2 67 42 % 24 06 % 33 145 43 66 % 275 104,52 % S.O. S. O. des PME 16 100,00 (défaut) 120 5 60 % 70 100,00 % 20.337 48,72 % 231 329,91 % s.o. S. O. 11 485 12 264 898 70,73 % 667 703 46,91 % 4 980 43,36 % 109 73 Sous-total 2.56 % s.o. Total de la clientèle de détail - AIRB 188 332 80 975 55,13 % 188 697 1.22 % 6 280 672 28.51 % s.o. 33 234 17.61 % 720 683

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

80 011

54 62 %

Au 31 décembre 2023

d h k а С ECD après **Expositions** prise en **Expositions** hors bilan compte des au bilan avant prise techniques FCEC PD **PCD** Fourchette brutes en compte ARC et des Nombre de Échéance Proportion Perte Provisions(3) de PD (%) APR attendue(2) des FCEC FCEC débiteurs moyenne<sup>(1</sup> des APR (en millions de dollars) initiales moyen moyenne moyenne 0,00 à < 0,15 6 172 17 40.00 % 1 333 0.08 % 44 154 40.39 % 110 8,26 % S.O. s. o. 0,15 à < 0,25 7 632 14 40,00 % 380 0,19 % 45 911 73,76 % 112 29,37 % 1 S.O. s. o. Expositions liées 0.25 à < 0.50 2 858 8 40.00 % 0.46 % 145 36.38 % 26.63 % S.O. s. o. à des créances 32 0.50 à < 0.75 9 094 35 40.00 % 86 0.59 % 30 478 40.00 % 37.43 % hypothécaires S.O. s. o. au logement 0.75 à < 2.50 11 055 321 40.00 % 111 1.47 % 30 827 42.19 % S.O. 80 72.39 % 1 s. o. 2.50 à < 10.00 2 345 28 40.00 % 35 4.79 % 8 950 39.79 % 45 128.73 % S O s o Expositions 10.00 à < 100.00 383 2 40.00 % 8 23.87 % 1 408 44.49 % 22 273.13 % 1 S O s o assurées 293 8 40.00 % 2 100.00 % 1 641 28.69 % 7 304.95 % 100 00 (défaut) s o s. o. 39 832 433 163 514 40.00 % 1 955 0.51 % 46 95 % 408 20.89 % 4 61 Sous-total s o 547 170 1 245 0.00 à < 0.15 35 984 18 929 64.96 % 46 946 0.08 % 12.91 % S.O. 2.65 % 4 s. o. 0.15 à < 0.25 33 599 9 306 68.38 % 39 581 0.21 % 292 113 14.43 % 2 850 7,20 % 12 S.O. s. o. Expositions liées 6 725 33 42 29 % 6 739 0.38 % 25 18,69 % 1 174 17,42 % 0.25 à < 0.50 s.o. 5 S. O. à des créances 0,54 % 181 263 18 979 4 492 65,28 % 21 823 15,78 % 3 009 13,79 % 19 0.50 à < 0.75 s.o. S. O. hypothécaires 18 710 2 511 61,80 % 20 149 1,23 % 126 852 5 186 25,74 % 44 au logement 0,75 à < 2,50 17.49 % s.o. S. O. 2,50 à < 10,00 3 547 346 56,07 % 3 706 4.14 % 28 531 16,78 % s.o. 1702 45.93 % 26 S. O. Expositions 10,00 à < 100,00 847 57 52.52 % 869 21.17 % 6 664 21,12 % 902 103,76 % 40 S.O. s. o. non assurées 100,00 (défaut) 351 26 7,10 % 350 100,00 % 6 074 18,53 % 582 166,11 % 19 s. o. Sous-total 118 742 35 700 65,50 % 140 163 0,86 % 1 188 692 14,89 % 16 650 11,88 % 169 42 s.o. 0,00 à < 0,15 2 838 24 481 47,24 % 14 401 0,08 % 2 163 069 82,92 % 589 4,09 % 11 s.o. s. o. 0.15 à < 0.25 621 3 825 41.50 % 2 208 0.20 % 502 817 86.47 % S.O. 205 9.30 % 4 s. o. 0.25 à < 0.50 703 2 059 55.79 % 1 852 0.33 % 267 264 79.86 % 242 13.05 % 5 S.O. S. O. Autres expositions 0,50 à < 0,75 1 135 1 546 34.51 % 1 669 0.58 % 222 492 83.87 % s.o. 349 20.94 % 8 s. o. sur la clientèle 0,75 à < 2,50 1 294 1 482 32.38 % 1774 1.23 % 303 874 85.40 % 661 37,25 % 18 S.O. s. o. de détail 2,50 à < 10,00 2 125 975 25.55 % 2 374 3,32 % 314 702 79 32 % 1 707 71,91 % 62 S.O. S. O. (ERCDE) 154 756 18.64 % 91 609 90 10,00 à < 100,00 713 27,89 % 64 11 % S.O. 1 232 162,91 % s. o. 100.00 (défaut) 114 9 18 % 115 100.00 % 81 853 79.08 % 306 266.96 % 66 S.O. s. o. Sous-total 9 543 34 529 45.20 % 25 149 1.54 % 3 947 680 82.32 % 5 291 21.04 % 264 277 S.O. 0.00 à < 0.15 591 2 774 44.39 % 1 724 0.08 % 37 594 67.26 % 254 14.66 % S.O. s. o.  $0.15 \, a < 0.25$ 649 1 342 44.16 % 1 094 0.18 % 22 370 63.70 % 266 24.30 % S O s o 0.25 à < 0.50 1 233 1 730 49.46 % 1 802 0.34 % 44 972 69.59 % 708 39.28 % 4 S O s o PMF assimilées  $0.50 \, a < 0.75$ 730 894 42.66 % 935 0.56 % 31 643 70.36 % 506 54.17 % 4 s o s o aux autres 2 509 1 284 2 650 1.37 % 42 280 60.37 % 1 707 20 0.75 à < 2.50 47 04 % 64.43 % expositions s o s. o. sur la clientèle 350 1 020 21 780 32 2.50 à < 10.00 970 47 72 % 4 53 % 73 88 % 1 086 106.53 % S.O. s. o. de détail 274 37 10,00 à < 100,00 302 58 19.40 % 22.61 % 5 843 60.83 % 370 135,04 % S.O. s. o. 256,81 % 100,00 (défaut) 177 25 8 45 % 134 100,00 % 5 361 56 69 % S.O. 344 52 s. o. 7 161 8 457 45 49 % 9 633 3,07 % 211 843 66 07 % 5 241 54,40 % 151 267 Sous-total s.o. 623 73.29 % 1 623 66 569 63.76 % 0.00 à < 0.15 1 212 0.10 % s.o. 260 16.11 % 1 S. O. 24 1 050 71 775 2 0,15 à < 0,251 118 59.01 % 0,21 % 74,81 % s.o. 318 30,25 % S. O. Autres expositions 132 0,25 à < 0,50 1 153 67,23 % 1 096 0,37 % 78 301 66,31 % 458 41,76 % 3 s. o. s.o. sur la clientèle 0,50 à < 0,75 1 244 67 59,59 % 1 277 0,55 % 45 651 38,81 % s.o. 377 29,49 % 3 s. o. de détail 0,75 à < 2,50 5 918 34 58,81 % 5 682 1,89 % 291 110 39,54 % 2 762 48,62 % 42 s.o. s. o. (hors ERCDE) 2,50 à < 10,00 1 227 10 56,00 % 978 4,15 % 64 339 42,93 % 605 61,83 % 17 s.o. s. o. à l'exception 10.00 à < 100.00 360 54.47 % 261 23.61 % 17 326 43.56 % 271 103.67 % 27 s.o. S. O. des PME 100,00 (défaut) 109 65 100,00 % 22 015 49.46 % 219 337.08 % 15 6.46 % s.o. s. o. Sous-total 12 341 892 70.16 % 12 032 2.41 % 657 086 48.66 % s.o. 5 270 43.80 % 110 57

Total de la clientèle de détail - AIRB

Quatrième trimestre - 31 décembre 2024 66

1 16 %

6 168 815

28 96 %

s.o.

32 860

17.39 %

698

704

188 932

<sup>(1)</sup> Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.

<sup>(2)</sup> La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la section 5.6.1 de la ligne directrice de l'AMF.

<sup>(3)</sup> Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la section 5.6.2 de la ligne directrice de l'AMF.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 31 décembre 2024

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	I
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
	0,00 à < 0,15	_	_	<b>—</b> %	_	<b>-</b> %	_	<b>-</b> %		_	<b>—</b> %	_	s. o.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	0,25 à < 0,50	_	_	-%	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	-%	_	-%	_	_	-%	_	s. o.
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	-%	_	-%	_	_	-%	_	s. o.
souverains	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	-%	_	-%	_	_	-%	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	<b>-</b> %	_	_	<b>-</b> %	_	s. o.
	Sous-total	_	_	<b>-</b> %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	_
	0,00 à < 0,15	3 938	2 422	41,74 %	4 995	0,07 %	24	45,00 %	1,6	1 098	21,97 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	434	793	38,13 %	736	0,19 %	5	45,00 %	1,4	242	32,92 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	_	_	<b>-</b> %	_	-%	_	<b>-</b> %	_	_	<b>-</b> %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	<b>-</b> %	_	-%	_	<b>-</b> %	_	_	<b>-</b> %	_	s. o.
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	_	<b>-</b> %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
financières	2,50 à < 10,00	_	_	<b>-</b> %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	<b>-</b> %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	<b>-</b> %	_	-%	_	_	-%	_	s. o.
	Sous-total	4 372	3 215	40,83 %	5 731	0,08 %	29	45,00 %	1,6	1 340	23,38 %	2	1
	0,00 à < 0,15	511	2 336	41,48 %	1 476	0,11 %	24	40,00 %	2,7	420	28,49 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	792	1 473	39,89 %	1 379	0,23 %	18	40,00 %	1,9	502	36,39 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 094	3 919	37,41 %	2 560	0,35 %	29	40,00 %	2,2	1 265	49,40 %	4	s. o.
F	0,50 à < 0,75	801	900	39,62 %	1 157	0,62 %	18	40,00 %	2,1	734	63,40 %	3	s. o.
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	2 610	2 082	38,33 %	3 404	1,60 %	49	40,00 %	2,0	2 993	87,91 %	22	s. o.
a add diia dpiiddd	2,50 à < 10,00	1 923	642	34,66 %	2 142	4,90 %	40	40,00 %	1,4	2 579	120,44 %	42	s. o.
	10,00 à < 100,00	3	_	— %	3	27,53 %	1	40,00 %	1,0	5	169,20 %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	153	50	39,85 %	173	100,00 %	3	40,00 %	1,0	339	195,62 %	67	s. o.
	Sous-total	7 887	11 402	38,77 %	12 294	2,88 %	182	39,84 %	2,0	8 837	71,88 %	140	108
Total des clientèles non détail	- FIRB	12 259	14 617	39,21 %	18 025	2,00 %	211	41,46 %	1,9	10 177	56,46 %	142	109

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 71.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2024

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
	0,00 à < 0,15	_	_	<b>-</b> %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	0,15 à < 0,25	_	_	—%	_	-%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	0,25 à < 0,50	_	_	—%	_	— %	_	—%	_	_	— %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	—%	_	— %	_	—%	_	_	— %	_	s. o.
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
souverains	2,50 à < 10,00	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	Sous-total	_	_	— %	_	<b>-</b> %	_	<b>-</b> %	_	_	— %	_	_
	0,00 à < 0,15	3 434	2 550	41,76 %	4 562	0,07 %	24	45,00 %	1,8	1 060	23,23 %	1	S. O.
	0,15 à < 0,25	479	673	37,80 %	733	0,19 %	5	45,00 %	1,6	251	34,25 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	<b>-</b> %	_	—%	_	_	— %	_	s. o.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
financières	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	22	_	10,00 %	22	17,34 %	1	45,00 %	1,0	46	214,68 %	2	s. o.
	100,00 (défaut)	_	_	—%	_	— %	_	—%	_	_	— %	_	s. o.
	Sous-total	3 935	3 223	40,91 %	5 317	0,16 %	30	45,00 %	1,8	1 357	25,53 %	4	_
	0,00 à < 0,15	510	2 242	42,36 %	1 454	0,11 %	23	40,00 %	2,6	410	28,19 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	874	1 584	39,76 %	1 504	0,23 %	20	40,00 %	2,0	558	37,12 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 608	2 693	36,33 %	2 588	0,34 %	28	40,00 %	1,9	1 170	45,23 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	936	917	45,37 %	1 352	0,62 %	19	40,00 %	2,0	853	63,07 %	3	s. o.
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	2 408	1 763	41,50 %	3 138	1,59 %	48	40,00 %	2,1	2 772	88,30 %	20	s. o.
a acc c.i.i.op.i.ccc	2,50 à < 10,00	1 927	670	34,43 %	2 153	4,78 %	44	40,00 %	1,6	2 601	120,79 %	41	s. o.
	10,00 à < 100,00	4	116	39,92 %	50	27,17 %	1	40,00 %	2,8	90	181,05 %	5	s. o.
	100,00 (défaut)	150	41	41,89 %	168	100,00 %	3	40,00 %	1,0	448	267,22 %	33	s. o.
	Sous-total	8 417	10 026	39,90 %	12 407	2,87 %	186	40,00 %	2,0	8 902	71,75 %	108	76
Total des clientèles non détail	- FIRB	12 352	13 249	40,14 %	17 724	2,07 %	216	41,48 %	1,9	10 259	57,88 %	112	76

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 71.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2024

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	I
en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
	0,00 à < 0,15	_	_	<b>—</b> %	_	<b>-</b> %	_	<b>—</b> %	_	_	— %	_	S. O.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
souverains	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	Sous-total	_	_	- %	_	<b>-</b> %	_	<b>-</b> %	_	_	- %	_	_
	0,00 à < 0,15	3 056	2 515	42,05 %	4 144	0,07 %	25	45,00 %	2,5	1 203	29,04 %	1	S. O.
	0,15 à < 0,25	503	671	37,79 %	757	0,19 %	5	45,00 %	2,5	324	42,77 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
financières	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
	10,00 à < 100,00	21	_	10,00 %	21	17,34 %	1	45,00 %	2,5	49	230,59 %	2	S. O.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	Sous-total	3 580	3 186	41,14 %	4 922	0,16 %	31	45,00 %	2,5	1 576	32,02 %	4	_
	0,00 à < 0,15	697	2 374	42,31 %	1 696	0,11 %	23	40,00 %	2,5	474	27,95 %	1	S. O.
	0,15 à < 0,25	710	1 678	37,82 %	1 345	0,23 %	18	40,00 %	2,5	564	41,95 %	1	S. O.
	0,25 à < 0,50	1 522	2 925	36,61 %	2 593	0,34 %	27	40,00 %	2,5	1 319	50,86 %	3	S. O.
	0,50 à < 0,75	905	1 012	46,03 %	1 371	0,62 %	21	40,00 %	2,5	933	67,99 %	3	S. O.
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	2 227	1 344	41,43 %	2 783	1,68 %	46	40,00 %	2,5	2 656	95,42 %	20	s. o.
a aco entreprises	2,50 à < 10,00	1 844	708	35,25 %	2 089	4,72 %	39	40,00 %	2,5	2 714	129,94 %	39	s. o.
	10,00 à < 100,00	3	2	34,62 %	4	23,66 %	1	40,00 %	2,5	7	182,45 %	_	s. o.
	100,00 (défaut)	150	53	41,92 %	172	100,00 %	2	40,00 %	2,5	433	251,96 %	35	s. o.
	Sous-total	8 058	10 096	39,67 %	12 053	2,82 %	177	40,00 %	2,5	9 100	75,50 %	102	79
otal des clientèles non déta	il - FIRB	11 638	13 282	40,02 %	16 975	2,06 %	208	41,44 %	2,5	10 676	62,89 %	106	79

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 71.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2024

Note			а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	ı
Expositions lides addes emprunteurs souverains Souvera	(en millions de dollars)		au bilan brutes	hors bilan avant prise en compte		prise en compte des techniques ARC et des					APR			Provisions <sup>(3)</sup>
Expositions lièes a des emprunteurs souverains   0.55 à < 0.55   0.6 \cdot 0.75   0.75		0,00 à < 0,15	_	_	- %	_	— %	_	— %	_	_	<b>-</b> %	_	S. O.
Expositions liées à des emprunteurs souverains liées à des entreprises		0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
According to the semporal property of the semp		0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
a des emprunteurs souverains    0,75 a < 2,50	Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
10,00 à < 100,00		0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
10,00 (defaut)	souverains	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
Sous-total		10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	-%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
Double of the control of the contr		100,00 (défaut)	_	_	— %	_	-%	_	-%	_	_	— %	_	s. o.
Expositions liées à des institutions financières  Expositions liées à des entreprises  A company de la c		Sous-total	_	_	- %	_	-%	_	-%	_	_	— %	_	_
Expositions liées à des institutions financières  A des institutions financières  Expositions liées à des institutions financières  A des institutions financières  A des institutions financières  A des entreprises à des entreprises à des entreprises à des entreprises  A des entr		0,00 à < 0,15	5 364	2 707	41,94 %	6 525	0,06 %	24	45,00 %	2,5	1 826	27,98 %	2	S. O.
Expositions liées à des institutions financières  0,50 à < 0,75 \\ 0,75 à < 2,50 \\ 0,75 à		0,15 à < 0,25	268	256	34,23 %	355	0,19 %	4	45,00 %	2,5	152	42,78 %	_	s. o.
Expositions lieses à des institutions financières  0,75 à < 2,50 \ 0 < 10,00 \ 0 \ 0 \ 0 \ 0 \ 0 \ 0 \ 0 \ 0 \ 0		0,25 à < 0,50	139	_	— %	139	0,35 %	1	45,00 %	2,5	81	58,55 %	_	s. o.
A des institutions financières 0,75 à < 2,50 de 10,00 de 100,000 d	Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
10,00 à < 100,00	à des institutions	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
100,00 (défaut)	financières	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
Sous-total         5 771         2 963         41,26 %         7 019         0,07 %         29         45,00 %         2,5         2 059         29,34 %         2           0,00 à < 0,15		10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
Expositions liées à des entreprises    0,00 à < 0,15		100,00 (défaut)	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %	_	s. o.
Expositions liées à des entreprises  Expositions liées à des entreprises  0,15 à < 0,25		Sous-total	5 771	2 963	41,26 %	7 019	0,07 %	29	45,00 %	2,5	2 059	29,34 %	2	_
Expositions liées à des entreprises  Expositions liées à des entreprises  0,25 à < 0,50		0,00 à < 0,15	760	2 633	44,15 %	1 918	0,12 %	22	40,00 %	2,5	556	29,00 %	1	S. O.
Expositions liées à des entreprises  0,50 à < 0,75 b < 641 955 48,17 % 1 101 0,62 % 17 40,00 % 2,5 745 67,68 % 3 0,75 à < 2,50 2 546 1 525 40,20 % 3 159 1,63 % 50 40,00 % 2,5 2 990 94,65 % 21 2,50 à < 10,00 1 534 616 35,59 % 1 749 4,74 % 31 40,00 % 2,5 2 277 130,17 % 33 10,00 à < 100,00 1 2 35,40 % 2 13,76 % 1 40,00 % 2,5 3 191,78 % — 100,00 (défaut) 130 9 50,51 % 135 100,00 % 3 40,00 % 2,5 212 157,28 % 45  Sous-total 7 872 9 298 42,29 % 11 795 2,46 % 169 40,00 % 2,5 8 575 72,70 % 107		0,15 à < 0,25	1 116	1 521	29,07 %	1 558	0,23 %	17	40,00 %	2,5	654	42,00 %	1	s. o.
Expositions liées à des entreprises  0,75 à < 2,50  2546  1525  40,20 %  3 159  1,63 %  50  40,00 %  2,5  2 990  94,65 %  21  2,50 à < 10,00  1534  616  35,59 %  1749  4,74 %  31  40,00 %  2,5  2 277  130,17 %  33  10,00 à < 100,00  1  2  35,40 %  2  13,76 %  1  40,00 %  2,5  3  191,78 %  —  100,00 (défaut)  130  9  50,51 %  135  100,00 %  3  40,00 %  2,5  212  157,28 %  45  Sous-total  7 872  9 298  42,29 %  11 795  2,46 %  169  40,00 %  2,5  8 575  72,70 %  107		0,25 à < 0,50	1 144	2 037	50,54 %	2 173	0,36 %	28	40,00 %	2,5	1 138	52,37 %	3	s. o.
à des entreprises 0,75 a < 2,50   2 546   1 525   40,20 %   3 159   1,63 %   50   40,00 %   2,5   2 990   94,65 %   21   2,50 à < 10,00   1 534   616   35,59 %   1 749   4,74 %   31   40,00 %   2,5   2 277   130,17 %   33   10,00 à < 100,00   1   2   35,40 %   2   13,76 %   1   40,00 %   2,5   3   191,78 %   — 100,00 (défaut)   130   9   50,51 %   135   100,00 %   3   40,00 %   2,5   212   157,28 %   45   45   45   45   45   45   45		0,50 à < 0,75	641	955	48,17 %	1 101	0,62 %	17	40,00 %	2,5	745	67,68 %	3	s. o.
2,50 à < 10,00       1 534       616       35,59 %       1 749       4,74 %       31       40,00 %       2,5       2 277       130,17 %       33         10,00 à < 100,00		0,75 à < 2,50	2 546	1 525	40,20 %	3 159	1,63 %	50	40,00 %	2,5	2 990	94,65 %	21	S. O.
100,00 (défaut) 130 9 50,51 % 135 100,00 % 3 40,00 % 2,5 212 157,28 % 45  Sous-total 7 872 9 298 42,29 % 11 795 2,46 % 169 40,00 % 2,5 8 575 72,70 % 107	a des entreprises	2,50 à < 10,00	1 534	616	35,59 %	1 749	4,74 %	31	40,00 %	2,5	2 277	130,17 %	33	S. O.
Sous-total 7 872 9 298 42,29 % 11 795 2,46 % 169 40,00 % 2,5 8 575 72,70 % 107		10,00 à < 100,00	1	2	35,40 %	2	13,76 %	1	40,00 %	2,5	3	191,78 %	_	S. O.
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		100,00 (défaut)	130	9	50,51 %	135	100,00 %	3	40,00 %	2,5	212	157,28 %	45	S. O.
<u>-</u>		Sous-total	7 872	9 298	42,29 %	11 795	2,46 %	169	40,00 %	2,5	8 575	72,70 %	107	89
Total des clientèles non détail - FIRB 13 643 12 261 42,05 % 18 814 1,57 % 198 41,86 % 2,5 10 634 56,52 % 109	otal des clientèles non déta	il - FIRB	13 643	12 261	42,05 %	18 814	1,57 %	198	41,86 %	2,5	10 634	56,52 %	109	89

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 71.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2023

		а	D	С	a	е	T	g	n	I	J	K	ı
en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
	0,00 à < 0,15	_	_	<b>-</b> %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	0,15 à < 0,25	_	_	— %	_	— %	_	—%	_	_	— %	_	S. O.
	0,25 à < 0,50	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	—%	_	_	— %	_	S. O.
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	—%	_	_	— %	_	S. O.
souverains	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	—%	_	_	— %	_	S. O.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	—%	_	_	— %	_	S. O.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	Sous-total	_	_	<b>-</b> %	_	<b>-</b> %	_	<b>-</b> %	_	_	— %	_	_
	0,00 à < 0,15	4 727	2 522	42,21 %	5 815	0,07 %	26	45,00 %	2,5	1 587	27,29 %	2	S. O.
	0,15 à < 0,25	58	211	33,00 %	128	0,19 %	3	45,00 %	2,5	54	42,73 %	_	S. O.
	0,25 à < 0,50	170	150	40,00 %	230	0,35 %	1	45,00 %	2,5	134	58,18 %	_	S. O.
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	_	— %	_	— %	_	—%	_	_	— %	_	S. O.
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	_	— %	_	— %	_	—%	_	_	— %	_	S. O.
financières	2,50 à < 10,00	_	_	— %	_	— %	_	—%	_	_	— %	_	S. O.
	10,00 à < 100,00	_	_	— %	_	— %	_	—%	_	_	— %	_	S. O.
	100,00 (défaut)	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	S. O.
	Sous-total	4 955	2 883	41,42 %	6 173	0,08 %	30	45,00 %	2,5	1 775	28,76 %	2	1
	0,00 à < 0,15	981	2 616	44,30 %	2 140	0,12 %	23	40,00 %	2,5	609	28,46 %	1	S. O.
	0,15 à < 0,25	890	1 448	28,50 %	1 304	0,22 %	17	40,00 %	2,5	535	41,08 %	1	S. O.
	0,25 à < 0,50	1 062	1 817	51,83 %	2 004	0,34 %	26	40,00 %	2,5	1 027	51,22 %	3	S. O.
	0,50 à < 0,75	511	669	43,83 %	804	0,59 %	17	40,00 %	2,5	534	66,40 %	2	S. O.
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	2 265	1 853	40,58 %	3 016	1,51 %	48	40,00 %	2,5	2 800	92,85 %	18	S. O.
a doo ond opnood	2,50 à < 10,00	1 700	698	35,04 %	1 944	4,29 %	30	40,00 %	2,5	2 451	126,09 %	33	S. O.
	10,00 à < 100,00	1	2	33,34 %	1	14,91 %	2	40,00 %	2,5	3	193,22 %	_	S. O.
	100,00 (défaut)	133	8	52,11 %	137	100,00 %	1	40,00 %	2,5	225	163,97 %	45	S. O.
	Sous-total	7 543	9 111	41,79 %	11 350	2,50 %	164	40,00 %	2,5	8 184	72,11 %	103	98
otal des clientèles non déta	il - FIRB <sup>(4)</sup>	12 498	11 994	41,70 %	17 523	1,64 %	194	41,76 %	2,5	9 959	56,84 %	105	99

<sup>(1)</sup> Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.
(2) La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la section 5.6.1 de la ligne directrice de l'AMF.
(3) Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la section 5.6.2 de la ligne directrice de l'AMF.
(4) La PD moyenne du 4° trimestre 2023 a été redressée afin que sa présentation soit conforme à celle des autres trimestres.

#### Tableau CR8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB

a a a a

			V	aleurs des APR		
	(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
1	APR à la fin de la période précédente	73 920	75 126	72 879	72 016	71 975
2	Montant des actifs <sup>(1)</sup>	1 583	955	423	1 357	129
3	Qualité des actifs <sup>(2)</sup>	(1 125)	77	820	(1 147)	693
4	Mise à jour des modèles <sup>(3)</sup>	_	_	_	323	_
5	Méthodologie et politique <sup>(4)</sup>	(824)	(2 164)	934	199	(638)
6	Acquisitions et cessions <sup>(5)</sup>	_	_	_	_	_
7	Mouvements de devises <sup>(6)</sup>	434	(74)	70	131	(143)
8	Autres	_	_	_	_	
9	APR à la fin de la période considérée	73 988	73 920	75 126	72 879	72 016

<sup>(1)</sup> Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

<sup>(2)</sup> Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

<sup>(3)</sup> Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

<sup>(4)</sup> Concernent les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

<sup>(5)</sup> Concernent l'évolution de la taille du portefeuille découlant des acquisitions et cessions d'entités.

<sup>(6)</sup> Concernent les fluctuations de marché comme les mouvements de devises.

# Tableau CR9 – AIRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille

Au 31 décembre 2024

а	b	С	d	е		f	g	h	İ
		Note		Movenne	Nombre d	e débiteurs	Débiteurs	Dont nouveaux	Taux de défaut
(en pourcentage)	Fourchette de PD	externe équivalente	PD moyenne pondérée	enne rée         arithmétique de la PD des débiteurs         Fin d'année précédente         Fin d'année         en défaut au cours de l'année         débiteurs en cau cours de l'année           0,02 %         0,04 %         34         31         —         —           - %         - %         —         —         —         —           0,27 %         0,34 %         —         1         —         —           - %         - %         —         —         —         —           - %         - %         —         —         —         —         —           - %         - %         —	débiteurs en défaut au cours de l'année	annuel historique moyen			
	0,00 à < 0,15	AAA à A-	0,02 %	0,04 %	34	31	_	_	- %
	0,15 à < 0,25	BBB+	<b>-</b> %	<b>-</b> %	_	_	_	_	<b>-</b> %
Expositions liées	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	0,27 %	0,34 %	_	1	_	_	<b>-</b> %
à des emprunteurs	0,50 à < 0,75	BB+	<b>-</b> %	<b>-</b> %	_	_	_	_	<b>-</b> %
souverains	0,75 à < 2,50	BB à BB-	<b>-</b> %	<b>-</b> %	_	_	_	_	<b>-</b> %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	<b>-</b> %	<b>-</b> %	_	_	_	_	<b>-</b> %
	10,00 à < 100,00	B-àC	<b>-</b> %	<b>-</b> %	_	_	_	_	<b>-</b> %
	0,00 à < 0,15	AAA à A-	<b>-%</b>	<b>-</b> %	_	_	_	_	<b>-%</b>
	0,15 à < 0,25	BBB+	— %	— %	_	_	_	_	<b>-%</b>
Expositions liées	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	<b>-</b> %	<b>-</b> %	_	_	_	_	<b>-</b> %
à des institutions	0,50 à < 0,75	BB+	<b>-</b> %	<b>-</b> %	_	_	_	_	<b>-</b> %
financières	0,75 à < 2,50	BB à BB-	<b>-</b> %	<b>-</b> %	_	_	_	_	<b>-</b> %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	<b>-</b> %	<b>-</b> %	_	_	_	_	<b>-</b> %
	10,00 à < 100,00	B- à C	<b>-</b> %	<b>-</b> %	_	_	_	_	<b>-</b> %
	0,00 à < 0,15	AAA à A-	0,07 %	0,09 %	1 839	1 967	7	1	0,10 %
	0,15 à < 0,25	BBB+	0,21 %	0,20 %	31 654	31 990	32	1	0,07 %
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	0,35 %	0,33 %	14 047	14 110	68	3	0,27 %
Expositions liées à des entreprises	0,50 à < 0,75	BB+	0,57 %	0,57 %	4 102	4 228	50	3	0,54 %
a des entreprises	0,75 à < 2,50	BB à BB-	1,46 %	1,47 %	12 446	12 971	148	3	0,74 %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	4,31 %	4,99 %	3 863	3 877	116	2	2,38 %
	10,00 à < 100,00	B- à C	19,14 %	19,83 %	742	681	114	4	10,68 %
Total des clientèles non dé	tail				68 727	69 856	535	17	

Tableau CR9 – AIRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2024

a	b	С	d	е		Ť	g	h	į.
		Note		Moyenne	Nombre o	de débiteurs	_ Débiteurs	Dont nouveaux	Taux de défaut
(en pourcentage)	Fourchette de PD	externe équivalente	PD moyenne pondérée	arithmétique de la PD des débiteurs	Fin d'année précédente	Fin d'année	en défaut au cours de l'année	débiteurs en défaut au cours de l'année	annuel historique moyen
	0,00 à < 0,15	1	0,08 %	0,09 %	44 154	44 521	27	_	0,09 %
Expositions liées	0,15 à < 0,25	2	0,19 %	0,16 %	45 766	42 630	71	1	0,16 %
à des créances hypothécaires	0,25 à < 0,50	3	0,47 %	0,46 %	290	145	_	_	<b>-</b> %
au logement	0,50 à < 0,75	4	0,62 %	0,39 %	30 478	29 769	117	8	0,39 %
Funncitions	0,75 à < 2,50	5	1,52 %	0,77 %	30 827	32 847	250	17	0,77 %
Expositions assurées	2,50 à < 10,00	6	4,50 %	2,56 %	8 950	9 645	261	14	2,56 %
	10,00 à < 100,00	7	26,14 %	15,96 %	1 408	951	990	40	15,96 %
	0,00 à < 0,15	1	0,08 %	0,04 %	547 170	576 834	242	8	0,04 %
Expositions liées	0,15 à < 0,25	2	0,21 %	0,12 %	292 088	290 864	380	33	0,12 %
à des créances hypothécaires	0,25 à < 0,50	3	0,34 %	0,52 %	50	120	28	3	0,14 %
au logement	0,50 à < 0,75	4	0,54 %	0,26 %	181 263	179 578	555	32	0,26 %
F	0,75 à < 2,50	5	1,24 %	0,64 %	126 852	129 090	846	73	0,64 %
Expositions non assurées	2,50 à < 10,00	6	4,18 %	2,54 %	28 531	28 220	851	75	2,54 %
	10,00 à < 100,00	7	21,65 %	14,33 %	6 664	4 984	4 368	251	14,33 %
	0,00 à < 0,15	1	0,08 %	0,05 %	2 163 069	2 146 277	1 701	7	0,05 %
	0,15 à < 0,25	2	0,20 %	0,15 %	502 817	564 388	1 444	20	0,15 %
Expositions renouvelables	0,25 à < 0,50	3	0,34 %	0,36 %	267 264	257 279	1 217	15	0,36 %
sur la clientèle	0,50 à < 0,75	4	0,59 %	0,52 %	222 492	217 327	1 671	48	0,52 %
de détail éligibles	0,75 à < 2,50	5	1,24 %	1,45 %	303 874	290 260	5 462	147	1,45 %
(ERCDE)	2,50 à < 10,00	6	3,34 %	3,29 %	314 702	313 546	15 062	1 311	3,29 %
	10,00 à < 100,00	7	18,71 %	19,16 %	91 609	84 907	53 806	744	19,16 %
	0,00 à < 0,15	1	0,08 %	0,08 %	37 594	37 518	52	_	0,05 %
	0,15 à < 0,25	2	0,18 %	0,19 %	22 370	22 351	58	3	0,13 %
PME assimilées	0,25 à < 0,50	3	0,35 %	0,36 %	44 972	45 690	175	11	0,22 %
aux autres expositions sur la clientèle	0,50 à < 0,75	4	0,57 %	0,58 %	31 643	31 795	253	26	0,34 %
de détail	0,75 à < 2,50	5	1,37 %	1,31 %	42 280	44 850	695	106	0,90 %
	2,50 à < 10,00	6	4,60 %	4,65 %	21 780	22 792	1 285	35	3,43 %
	10,00 à < 100,00	7	22,63 %	50,67 %	5 843	6 258	4 161	17	16,06 %
	0,00 à < 0,15	1	0,10 %	0,07 %	66 569	65 687	35	4	0,07 %
	0,15 à < 0,25	2	0,20 %	0,17 %	71 775	67 493	114	8	0,17 %
Autres expositions sur la clientèle de	0,25 à < 0,50	3	0,32 %	0,39 %	78 301	73 544	322	48	0,39 %
détail (hors ERCDE),	0,50 à < 0,75	4	0,56 %	0,16 %	45 651	43 088	71	5	0,16 %
à l'exception	0,75 à < 2,50	5	1,95 %	0,84 %	291 110	284 102	2 598	208	0,84 %
des PME	2,50 à < 10,00	6	4,28 %	3,17 %	64 339	65 368	2 641	757	3,17 %
	10,00 à < 100,00	7	24,03 %	18,33 %	17 326	17 554	13 508	791	18,33 %
Total des clientèles de détai	i I				6 051 871	6 072 272	115 317	4 866	

# Tableau CR9 – FIRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2024

а	b	С	d	е	f	f	g	h	İ
		Note		Moyenne	Nombre de	débiteurs	Débiteurs	Dont nouveaux	Taux de défaut
(en pourcentage)	Fourchette de PD	externe équivalente	PD moyenne pondérée	arithmétique de la PD des débiteurs	Fin d'année précédente	Fin d'année	en défaut au cours de l'année	débiteurs en défaut au cours de l'année	annuel historique moyen
	0,00 à < 0,15	AAA à A-	-%	-%	_	_	_	_	-%
	0,15 à < 0,25	BBB+	<b>-</b> %	<del>-</del> %	_	_	_	_	<del>-</del> %
Expositions liées	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	<b>-</b> %	<del>-</del> %	_	_	_	_	<del>-</del> %
à des emprunteurs	0,50 à < 0,75	BB+	<b>-</b> %	<del>-</del> %	_	_	_	_	<del>-</del> %
souverains	0,75 à < 2,50	BB à BB-	<del>-</del> %	<del>-</del> %	_	_	_	_	— %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	<b>-</b> %	<del>-</del> %	_	_	_	_	<del>-</del> %
	10,00 à < 100,00	B- à C	<b>-</b> %	<b>-</b> %	_	_	_	_	-%
	0,00 à < 0,15	AAA à A-	0,07 %	0,07 %	26	24	_	_	- %
	0,15 à < 0,25	BBB+	0,19 %	0,19 %	3	5	_	_	<b>-</b> %
Expositions liées	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	<b>-%</b>	<b>-</b> %	1	_	_	_	-%
à des institutions	0,50 à < 0,75	BB+	<b>-</b> %	<del>-</del> %	_	_	_	_	<del>-</del> %
financières	0,75 à < 2,50	BB à BB-	<b>-</b> %	<del>-</del> %	_	_	_	_	<del>-</del> %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	<b>-</b> %	<del>-</del> %	_	_	_	_	<del>-</del> %
	10,00 à < 100,00	B- à C	<b>-</b> %	<b>-</b> %	_	_	_	_	-%
	0,00 à < 0,15	AAA à A-	0,11 %	0,09 %	23	24	_	_	-%
	0,15 à < 0,25	BBB+	0,23 %	0,23 %	17	18	_	_	<del>-</del> %
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	0,35 %	0,35 %	26	29	_	_	<del>-</del> %
Expositions liées à des entreprises	0,50 à < 0,75	BB+	0,62 %	0,62 %	17	18	_	_	<del>-</del> %
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	1,60 %	1,61 %	48	49	_	_	<b>-</b> %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	4,90 %	5,45 %	30	40	_	_	-%
	10,00 à < 100,00	B- à C	27,53 %	20,65 %	2	1	3	1	7,14 %
Total des clientèles non déta	ail				193	208	3	1	

# Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions

			Au 31	décembre 20	24					Au 30	septembre 20	024		
			Catégori	es d'expositi	ons <sup>(1)</sup>					Catégo	ries d'expositi	ons <sup>(1)</sup>		
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>
Approche standard														
Emprunteurs souverains	4 458	_	_	_	_	4 458	6 119	6 599	_	_	_	_	6 599	7 879
Organismes publics hors administration centrale	7 225	1 635	_	_	42	8 902	8 989	6 918	1 702	_	_	58	8 678	8 764
Institutions financières	1 751	53	_	28	21	1 853	2 520	1 778	10	_	6	20	1 814	2 459
Entreprises	10 381	3 842	4 799	22	2 057	21 101	16 253	10 335	3 635	4 922	18	2 608	21 518	16 519
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	224	89	_	_	7	320	304	220	80	_	_	6	306	292
Immobilier	7 036	441	_	_	_	7 477	5 551	6 584	219	_	_	_	6 803	5 257
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	1 064	431	_	_	_	1 495	1 495	91	17	_	_	_	108	108
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	442	557	_	_	5	1 004	877	1 157	774	_	_	4	1 935	1 792
Titrisation	48	_	_	_	_	48	48	25	_	_	_	_	25	25
Actions	689	142	_	_	_	831	831	673	148	_	_	_	821	821
Portefeuille de négociation	_	_	22 072	581	_	22 653	1 096	_	_	23 805	517	_	24 322	1 025
Approche des notations internes														
Emprunteurs souverains	39 513	1 434	5	_	76	41 028	99 911	35 691	1 342	_	_	54	37 087	93 035
Organismes publics hors administration centrale	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Institutions financières	4 372	1 212	65	5 315	147	11 111	11 075	3 935	1 203	70	5 768	180	11 156	11 126
Entreprises	34 216	8 160	_	_	631	43 007	38 203	33 616	7 166	_	_	978	41 760	37 170
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 524	4 028	_	1	89	11 642	10 294	7 708	3 932	_	1	90	11 731	10 395
Immobilier	201 350	28 565	_	_	_	229 915	178 077	196 334	27 881	_	_	_	224 215	175 061
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 181	8 055	_	_	_	15 236	15 236	7 212	8 068	_	_	_	15 280	15 280
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 992	8 084	_	_	6	23 082	21 714	14 821	8 008	_	_	8	22 837	21 514
Portefeuille de négociation	_	_	14 279	1 084	_	15 363	1 462	_	_	15 801	798	_	16 599	1 308
Total	342 466	66 728	41 220	7 031	3 081	460 526	420 055	333 697	64 185	44 598	7 108	4 006	453 594	409 830
Par régions														
Canada	336 581	65 084	37 129	2 619	2 155	443 568	407 263	328 234	62 802	37 493	2 502	2 735	433 766	397 157
États-Unis	5 009	1 568	3 360	584	704	11 225	7 749	4 571	1 354	6 034	618	888	13 465	7 308
Autres Pays	876	76	731	3 828	222	5 733	5 043	892	29	1 071	3 988	383	6 363	5 365
Total	342 466	66 728	41 220	7 031	3 081	460 526	420 055	333 697	64 185	44 598	7 108	4 006	453 594	409 830
Par échéance <sup>(3)</sup>														
Jusqu'à 1 an	115 476	52 963	41 074	2 087	2 498	214 098	173 875	S. O.	s. o.	S. O.	S. O.	s. o.	S. O.	S. O.
De 1 à 5 ans	184 419	12 865	100	4 523	566	202 473	202 286	S. O.	s. o.	S. O.	S. O.	s. o.	S. O.	S. O.
Plus de 5 ans	42 571	900	46	421	17	43 955	43 894	S. O.	s. o.	S. O.	S. O.	s. o.	S. O.	S. O.
Total	342 466	66 728	41 220	7 031	3 081	460 526	420 055	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 78.

# Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions (suite)

			Au	30 juin 2024						Au	31 mars 2024	1		
			Catégor	ies d'expositio	ns <sup>(1)</sup>					Catégoi	ies d'expositi	ons <sup>(1)</sup>		
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>
Approche standard														
Emprunteurs souverains	8 139	_	_	_	_	8 139	9 232	8 249	_	_	_	_	8 249	9 064
Organismes publics hors administration centrale	6 579	1 637	_	_	57	8 273	8 307	7 040	1 617	_	_	50	8 707	8 763
Institutions financières	1 392	9	_	15	17	1 433	2 019	3 046	9	10	13	19	3 097	3 612
Entreprises	9 782	3 754	3 761	25	2 157	19 479	15 819	9 226	3 518	3 853	25	2 373	18 995	15 384
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	212	80	_	_	7	299	281	188	78	_	_	7	273	258
Immobilier	6 332	165	_	_	_	6 497	5 135	5 962	107	_	_	_	6 069	4 996
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	87	18	_	_	_	105	105	81	17	_	_	_	98	98
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 151	765	_	_	6	1 922	1 795	1 098	750	_	_	6	1 854	1 712
Titrisation	25	_	_	_	_	25	25	26	_	_	_	_	26	26
Actions	638	144	_	_	_	782	782	626	140	_	_	_	766	766
Portefeuille de négociation	_	_	20 775	485	_	21 260	859	_	_	19 297	414	_	19 711	681
Approche des notations internes														
Emprunteurs souverains	35 037	1 360	_	_	64	36 461	89 326	34 611	1 165	_	4	58	35 838	85 566
Organismes publics hors administration centrale	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Institutions financières	3 580	1 204	44	5 106	138	10 072	10 037	5 771	1 117	1 318	5 180	131	13 517	12 468
Entreprises	33 197	7 228	_	_	1 345	41 770	37 523	32 107	6 684	_	_	1 672	40 463	36 300
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 653	3 944	_	2	125	11 724	10 334	7 577	3 901	_	4	121	11 603	10 182
Immobilier	192 111	27 088	_	_	_	219 199	172 988	186 296	26 135	_	_	_	212 431	169 391
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 077	8 186	_	_	_	15 263	15 263	7 172	8 151	_	_	_	15 323	15 323
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 742	8 112	_	_	7	22 861	21 505	14 525	8 068	_	_	6	22 599	21 187
Portefeuille de négociation	_	_	9 514	715	_	10 229	839	_	_	7 487	718	_	8 205	1 055
Total	327 734	63 694	34 094	6 348	3 923	435 793	402 174	323 601	61 457	31 965	6 358	4 443	427 824	396 832
Par régions														
Canada	323 162	62 051	27 594	2 366	3 007	418 180	391 191	318 414	60 154	25 598	2 141	3 456	409 763	385 387
États-Unis	4 001	1 614	4 872	467	577	11 531	6 507	4 347	1 296	5 009	465	694	11 811	6 542
Autres Pays	571	29	1 628	3 515	339	6 082	4 476	840	7	1 358	3 752	293	6 250	4 903
Total	327 734	63 694	34 094	6 348	3 923	435 793	402 174	323 601	61 457	31 965	6 358	4 443	427 824	396 832
Par échéance <sup>(3)</sup>														
Jusqu'à 1 an	s. o.	s. o.	s. o.	S. O.	s. o.	S. O.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	S. O.	s. o.	S. O.	s. o.
De 1 à 5 ans	s. o.	S. O.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	S. O.	S. O.	S. O.	s. o.	S. O.	s. o.	s. o.
Plus de 5 ans	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	s. o.	S. O.
Total	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 78.

## Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions (suite)

			Au 31	décembre 20	23		
			Catégor	ies d'expositio	ons <sup>(1)</sup>		
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>
Approche standard							
Emprunteurs souverains	5 262	_	_	_	_	5 262	6 014
Organismes publics hors administration centrale	6 846	1 632	_	_	47	8 525	8 578
Institutions financières	2 190	69	46	6	23	2 334	2 809
Entreprises	9 006	2 995	2 352	22	2 210	16 585	14 420
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	167	78	_	_	7	252	238
Immobilier	5 889	114	_	_	_	6 003	4 993
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	75	16	_	_	_	91	91
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 232	760	_	_	6	1 998	1 836
Titrisation	26	_	_	_	_	26	26
Actions	608	139	_	_	_	747	746
Portefeuille de négociation	_	_	15 269	380	_	15 649	681
Approche des notations internes							
Emprunteurs souverains	34 628	1 166	_	_	75	35 869	83 581
Organismes publics hors administration centrale	_	_	_	_	_	_	_
Institutions financières	4 955	1 085	783	4 716	133	11 672	10 964
Entreprises	30 977	6 481	_	_	1 630	39 088	34 994
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 161	3 722	_	2	119	11 004	9 635
Immobilier	184 913	25 409	_	_	_	210 322	168 710
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 225	8 101	_	_	_	15 326	15 326
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 659	8 125	_	_	5	22 789	21 856
Portefeuille de négociation	_	_	5 944	932	_	6 876	1 076
Total	315 819	59 892	24 394	6 058	4 255	410 418	386 574
Par régions							
Canada	311 536	58 710	17 225	2 191	3 529	393 191	376 496
États-Unis	3 543	1 178	3 963	425	417	9 526	5 490
Autres Pays	740	4	3 206	3 442	309	7 701	4 588
Total	315 819	59 892	24 394	6 058	4 255	410 418	386 574
Par échéance <sup>(3)</sup>							
Jusqu'à 1 an	s. o.	S. O.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	S. O.
De 1 à 5 ans	s. o.	S. O.	s. o.	s. o.	S. O.	s. o.	S. O.
Plus de 5 ans	s. o.	S. O.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	S. O.
Total	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

<sup>(1)</sup> La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.

<sup>(2)</sup> Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

<sup>(3)</sup> Le calcul des expositions en cas de défaut par échéance reflète la portée des travaux actuels.

# Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité

			Au 31	décembre 2	024			Au 30 septembre 2024						
			Catégori	ies d'exposit	ions <sup>(1)</sup>					Catégo	ries d'expositi	ons <sup>(1)</sup>		
			Transactions	Dérivés						Transactions	Dérivés			
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	assimilables à des pensions	de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	assimilables à des pensions	de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>
Secteurs d'activité														
Agriculture	10 402	573	_	_	18	10 993	12 336	10 141	533	_	_	22	10 696	12 017
Mines	427	342	_	_	26	795	797	678	297	_	_	73	1 048	1 049
Pétrole et gaz	229	433	_	_	17	679	679	291	439	_	_	24	754	753
Services publics	2 994	1 419	_	_	135	4 548	4 549	3 027	1 088	_	_	296	4 411	4 410
Construction	4 133	1 267	_	_	206	5 606	5 745	3 689	1 102	_	_	298	5 089	5 189
Fabrication	4 615	1 464	_	_	132	6 211	6 317	4 592	1 397	_	_	157	6 146	6 253
Commerce de gros	2 139	460	_	_	70	2 669	2 706	2 103	444	_	_	86	2 633	2 670
Commerce de détail	3 287	1 012	_	_	16	4 315	4 360	3 516	805	_	_	18	4 339	4 378
Transport	1 511	418	_	_	61	1 990	2 003	1 497	448	_	1	71	2 017	2 032
Industrie de l'information	391	705	_	_	2	1 098	1 116	452	511	_	_	18	981	996
Finance et assurances	12 060	2 564	1 494	5 365	979	22 462	21 084	12 871	2 434	1 492	5 791	1 330	23 918	22 471
Immobilier	5 017	1 386	_	_	70	6 473	27 728	4 477	1 333	_	_	79	5 889	24 632
Services professionnels	1 466	494	_	_	225	2 185	2 030	1 415	409	_	_	278	2 102	1 975
Gestion de sociétés	1 321	284	_	_	31	1 636	1 641	1 247	227	_	_	35	1 509	1 496
Services administratifs	783	152	_	_	24	959	972	784	152	_	_	35	971	985
Enseignement	144	52	_	_	2	198	201	143	54	_	_	2	199	203
Soins de santé	750	126	_	_	3	879	2 508	665	120	_	_	5	790	2 386
Arts et spectacles	233	61	_	_	1	295	316	239	51	_	_	1	291	315
Hébergement	524	48	_	_	2	574	623	524	40	_	_	2	566	618
Autres services	1 042	145	_	_	6	1 193	1 214	1 091	133	_	_	10	1 234	1 259
Organismes publics	39 750	1 138	5	_	124	41 017	71 897	36 777	1 088	_	_	78	37 943	68 338
Autres secteurs d'activités	1 473	158	3 370	_	782	5 783	3 259	1 735	251	3 500	_	922	6 408	3 763
Total	94 691	14 701	4 869	5 365	2 932	122 558	174 081	91 954	13 356	4 992	5 792	3 840	119 934	168 188

			Αι	ı 30 juin 2024						Aι	ı 31 mars 2024	4		
			Catégo	ries d'expositi	ons <sup>(1)</sup>					Catégo	ries d'expositi	ons <sup>(1)</sup>		
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>
Secteurs d'activité														
Agriculture	9 993	531	_	_	52	10 576	11 909	9 657	503	_	_	38	10 198	11 567
Mines <sup>(3)</sup>	878	302	_	_	69	1 249	1 251	796	203	_	_	57	1 056	1 061
Pétrole et gaz <sup>(3)</sup>	308	451	_	_	17	776	776	391	462	_	_	17	870	869
Services publics	2 513	1 239	_	_	277	4 029	4 029	2 558	1 040	_	4	273	3 875	3 875
Construction	3 560	1 240	_	_	296	5 096	5 180	3 199	1 243	_	_	301	4 743	4 822
Fabrication	4 543	1 263	_	_	332	6 138	6 248	4 439	1 207	_	_	323	5 969	6 080
Commerce de gros	2 080	450	_	_	129	2 659	2 700	2 025	460	_	_	132	2 617	2 655
Commerce de détail	3 591	773	_	_	36	4 400	4 457	3 506	745	_	_	32	4 283	4 340
Transport	1 451	448	_	_	74	1 973	1 989	1 400	474	_	_	74	1 948	1 963
Industrie de l'information	467	574	_	_	21	1 062	1 077	423	319	_	_	440	1 182	1 196
Finance et assurances	14 493	2 469	1 496	5 146	961	24 565	23 359	9 791	2 252	3 237	5 218	1 107	21 605	18 835
Immobilier	4 658	1 332	_	_	126	6 116	22 548	4 817	1 263	_	_	114	6 194	20 442
Services professionnels	1 353	397	_	_	337	2 087	1 937	1 256	391	_	_	461	2 108	1 840
Gestion de sociétés	1 206	207	_	_	41	1 454	1 452	1 116	218	_	_	43	1 377	1 357
Services administratifs	790	128	_	_	42	960	972	653	149	_	_	38	840	850
Enseignement	159	50	_	_	3	212	215	142	25	_	_	2	169	173
Soins de santé	668	126	_	_	23	817	2 322	639	107	_	_	18	764	2 207
Arts et spectacles	265	66	_	_	3	334	358	263	68	_	_	2	333	356
Hébergement	484	41	_	_	8	533	616	442	46	_	_	8	496	584
Autres services	995	129	_	_	14	1 138	1 179	909	139	_	_	15	1 063	1 104
Organismes publics	35 077	1 093	_	_	77	36 247	66 060	42 958	923	_	_	59	43 940	72 666
Autres secteurs d'activités	1 595	246	2 309	_	783	4 933	3 322	1 630	256	1 944	_	699	4 529	3 552
Total	91 127	13 555	3 805	5 146	3 721	117 354	163 956	93 010	12 493	5 181	5 222	4 253	120 159	162 394

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

# Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité (suite)

			Au 3	1 décembre 20	023		
			Catégo	ries d'expositi	ons <sup>(1)</sup>		
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>
Secteurs d'activité							
Agriculture	9 497	509	_	_	44	10 050	11 378
Mines <sup>(3)</sup>	747	124	_	_	17	888	892
Pétrole et gaz <sup>(3)</sup>	376	432	_	_	106	914	913
Services publics	2 021	1 088	_	_	210	3 319	3 318
Construction	3 176	1 127	_	_	302	4 605	4 654
Fabrication	4 180	1 228	_	_	314	5 722	5 835
Commerce de gros	1 972	475	_	_	135	2 582	2 618
Commerce de détail	3 852	731	_	_	29	4 612	4 669
Transport	1 162	432	_	1	75	1 670	1 686
Industrie de l'information	433	292	_	_	440	1 165	1 177
Finance et assurances	11 220	1 960	2 066	4 743	1 115	21 104	19 342
Immobilier	4 638	1 162	_	_	106	5 906	18 641
Services professionnels	1 211	327	_	_	212	1 750	1 664
Gestion de sociétés	1 010	195	_	_	41	1 246	1 226
Services administratifs	609	166	_	_	33	808	817
Enseignement	143	25	_	_	2	170	174
Soins de santé	601	120	_	_	18	739	2 148
Arts et spectacles	264	64	_	_	2	330	352
Hébergement	385	30	_	_	8	423	516
Autres services	789	126	_	_	15	930	968
Organismes publics	37 001	908	_	_	91	38 000	66 326
Autres entreprises	1 731	275	1 115		756	3 877	3 468
Total	87 018	11 796	3 181	4 744	4 071	110 810	152 782

<sup>(1)</sup> La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.

<sup>(2)</sup> Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

<sup>(3)</sup> Les données pour les périodes antérieures au 30 juin 2024 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme aux périodes subséquentes.

# Expositions au risque de crédit selon l'approche des notations internes – Contrôles ex post : paramètres réels et estimatifs<sup>(1)</sup>

			Au 31 déce	embre 2024					Au 30 septe	embre 2024		
(en pourcentage)	PD moyenne pondérée <sup>(2)</sup>	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD <sup>(2)</sup>	PCD observée et pondérée par l'ECD <sup>(2)</sup>	FCEC moyen pondéré par l'ECD <sup>(2)</sup>	FCEC observé et pondéré par l'ECD <sup>(2)</sup>	PD moyenne pondérée <sup>(2)</sup>	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD <sup>(2)</sup>	PCD observée et pondérée par l'ECD <sup>(2)</sup>	FCEC moyen pondéré par l'ECD <sup>(2)</sup>	FCEC observé et pondéré par l'ECD <sup>(2)</sup>
Emprunteurs souverains	0,02 %	- %	28,82 %	23,95 %	44,94 %	17,59 %	0,02 %	- %	29,29 %	24,15 %	44,47 %	16,84 %
Institutions financières	0,08	_	45,00	_	40,83	_	0,11	_	45,00	_	40,91	_
Entreprises	3,90	1,70	27,76	16,23	36,14	14,89	3,96	1,81	27,94	15,63	36,59	16,44
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	3,67	3,87	65,34	58,75	48,14	35,77	3,41	3,62	65,14	49,97	48,23	33,09
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement												
Expositions assurées	0,80	0,30	52,90	36,47	40,00	40,00	0,74	0,31	51,42	35,05	40,00	40,00
Expositions non assurées	0,85	0,44	14,30	7,16	66,25	14,79	0,92	0,50	14,44	7,17	66,22	25,95
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,58	0,39	81,63	71,12	45,05	41,43	1,57	0,38	81,63	71,63	44,77	39,76
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,58	1,19	46,52	43,49	70,21	57,25	2,58	1,22	46,26	42,13	70,07	60,08

	Au 30 juin 2024						Au 31 mars 2024					
(en pourcentage)	PD moyenne pondérée <sup>(2)</sup>	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD <sup>(2)</sup>	PCD observée et pondérée par l'ECD <sup>(2)</sup>	FCEC moyen pondéré par l'ECD <sup>(2)</sup>	FCEC observé et pondéré par l'ECD <sup>(2)</sup>	PD moyenne pondérée <sup>(2)</sup>	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD <sup>(2)</sup>	PCD observée et pondérée par l'ECD <sup>(2)</sup>	FCEC moyen pondéré par l'ECD <sup>(2)</sup>	FCEC observé et pondéré par l'ECD <sup>(2)</sup>
Emprunteurs souverains	0,02 %	— %	29,11 %	24,33 %	45,69 %	13,22 %	0,02 %	— %	28,84 %	24,47 %	46,78 %	11,02 %
Institutions financières	0,12	_	45,00	_	41,14	_	0,08	_	45,00	_	41,26	_
Entreprises	3,87	1,66	28,18	16,09	37,45	15,33	3,87	1,38	27,81	15,19	38,01	15,86
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	3,17	2,82	65,20	57,81	48,58	35,93	3,16	2,12	65,22	59,01	48,51	40,56
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement												
Expositions assurées	0,65	0,29	49,43	33,09	40,00	40,00	0,66	0,28	48,07	31,22	40,00	40,00
Expositions non assurées	0,90	0,49	14,72	7,25	66,12	29,58	0,91	0,49	14,63	7,15	66,03	28,12
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,50	0,39	81,74	72,35	45,21	40,62	1,62	0,39	81,60	72,68	44,85	39,61
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,52	1,19	46,76	40,29	70,72	64,01	2,56	1,15	46,91	39,62	70,72	61,78

			Au 31 déce	embre 2023		
(en pourcentage)	PD moyenne pondérée <sup>(2)</sup>	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD <sup>(2)</sup>	PCD observée et pondérée par l'ECD <sup>(2)</sup>	FCEC moyen pondéré par l'ECD <sup>(2)</sup>	FCEC observé et pondéré par l'ECD <sup>(2)</sup>
Emprunteurs souverains	0,02 %	-%	28,35 %	24,30 %	46,48 %	11,86 %
Institutions financières	0,07	_	45,00	_	41,42	_
Entreprises	3,86	1,57	27,90	16,28	37,54	17,94
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	3,03	2,13	65,43	58,52	45,49	42,07
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement						
Expositions assurées	0,51	0,24	46,95	29,00	40,00	40,00
Expositions non assurées	0,86	0,44	14,89	7,06	65,50	23,40
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,54	0,37	82,32	73,29	45,20	43,86
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,41	1,08	48,66	43,51	70,16	67,95

<sup>(1)</sup> La probabilité de défaut est désignée par « PD », la perte en cas de défaut, par « PCD », l'exposition en cas de défaut, par « ECD », et le facteur de conversion en équivalent-crédit, par « FCEC ».

PD et PCD pondérées en fonction de l'exposition en cas de défaut et FCEC pondéré en fonction de l'engagement total.

# RISQUE DE CONTREPARTIE

# Fiche CCRA – Informations qualitatives sur le risque de contrepartie

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts<sup>(1)</sup>

Référence	Libellé		Emplacement	
Reference	Libelle	Document(s)	Section(s)	Page(s)
CCRA.a)	La méthode appliquée pour fixer les limites opérationnelles de fonds propres en regard des	Rapport de gestion annuel 2024	Gestion du risque de crédit	66-73
	expositions au risque de contrepartie et sur les contreparties centrales (CC).		Risque de contrepartie et d'émetteur	77-78
CCRA.b)	Les politiques relatives aux garanties et autres instruments d'atténuation du risque de crédit ainsi	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de contrepartie et d'émetteur	77-78
	que les évaluations du risque de contrepartie, y compris pour les expositions sur les CC.		Note 5 – Compensation d'actifs et de passifs financiers	163-164
			Note 20 – Instruments financiers dérivés et activités de couverture	214-223
CCRA.c)	Les politiques concernant les expositions au risque de corrélation défavorable.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de contrepartie et d'émetteur	77-78
CCRA.d)	L'impact en termes de montant des sûretés que le Mouvement devrait fournir en cas d'abaissement de la note de crédit.	Rapport de gestion annuel 2024	Cotes de crédit des titres émis et en circulation	90

<sup>(1)</sup> Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

# Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche<sup>(1)</sup>

			b	•	d	2	f
		а	D	С		е	ı
				Au 31 déc	cembre 2024		
	(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS – CCR (pour les dérivés)	1 333	3 689	s. o.	1,4	7 031	3 323
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	_	_	_	_
3	Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	_	_
4	Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 217	858
5	VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	_
6	Total	1 333	3 689	_	s. o.	8 248	4 181
		а	b	С	d	е	f
				Au 30 sep	tembre 2024		
	(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS – CCR (pour les dérivés)	1 440	3 638	S. O.	1,4	7 108	2 961
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	S. O.	S. O.	_	_	_	_
3	Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	S. O.	S. O.	s. o.	S. O.	_	_
4	Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	S. O.	S. O.	s. o.	S. O.	1 331	861
5	VaR pour les cessions temporaires de titres	S. O.	S. O.	s. o.	S. O.	S. O.	_
6	Total	1 440	3 638	_	S. O.	8 439	3 822
		а	b	С	d	е	f
				Au 30	juin 2024		
	(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS – CCR (pour les dérivés)	1 000	3 535	S. 0.	1,4	6 348	2 792
	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)			s. o.	1,4 —	0 340	2132
3	Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.			_	_
4	Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)  Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	S. O.	s. o.	923	— 796
5	VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	S. O.	s. o.		790
	·	s. o. 1 000	S. O.	S. O.	S. O.	s. o. 7 271	3 588
О	Total	1 000	3 535	_	S. O.	/ 2/1	3 588

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

# Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche<sup>(1)</sup> (suite)

	а	b	С	d	е	f
			Au 31	mars 2024		
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 042	3 499	S. O.	1,4	6 358	2 596
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires	de titres) s. o.	S. O.	_	_	_	_
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	S. O.	S. O.	S. O.	_	_
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	S. O.	s. o.	S. O.	1 587	1 102
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	S. O.	s. o.	S. O.	S. O.	_
6 Total	1 042	3 499	_	S. O.	7 945	3 698
	a	b	С	d	е	f
			Au 31 dé	cembre 2023		
				A1.1	EOD	

				714 01 401	70111010 2020		
	(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS – CCR (pour les dérivés)	908	3 419	S. O.	1,4	6 058	2 421
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	S. O.	S. O.	_	_	_	_
3	Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	_	_
4	Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	S. O.	S. O.	s. o.	S. O.	1 057	838
5	VaR pour les cessions temporaires de titres	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	
6	Total	908	3 419	_	S. O.	7 115	3 259

<sup>(1)</sup> Exclut les expositions et les APR en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit et en regard des contreparties centrales (présentés au tableau CCR8).

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques<sup>(1)</sup>

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1	m	n	0
									Au 31 d	écembre :	2024					
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques															
1	Emprunteurs souverains	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
2	Organismes publics hors administration centrale	_	_	43	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	43
3	Banques multilatérales de développement	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Institutions de dépôts et banques	_	_	75	4	_	_	_	_	_	_	_	_	131	_	210
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Entreprises	_	_	21	_	_	7	_	15	136	_	936	66	4	_	1 185
	Dont : Financement spécialisé	_	_	_	_	_	_	_	_	136	_	22	66	_	_	224
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
7	Portefeuilles de détail réglementaires	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Autres actifs	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9	Total	_	_	139	4	_	7	_	15	136	_	936	66	135	_	1 438
		а	b	С	d	e	f	g	h	i	i	k	I	m	n	o
								Ü	Au 30 se	eptembre 2	2024					
										•						Total des expositions (après techniques
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	ARC)
	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques															
1	Emprunteurs souverains	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
2	Organismes publics hors administration centrale	_	_	3	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	3
3	Banques multilatérales de développement	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Institutions de dépôts et banques	_	_	43	3	_	6	_	_	_	_	_	_	223	_	275
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Entreprises	_	_	22	_	_	8	_	8	170	_	751	76	9	_	1 044
	Dont : Financement spécialisé	_	_	_	_	_	_	_	_	170	_	28	76	_	_	274
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
7	Portefeuilles de détail réglementaires	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Autres actifs	_			_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	
9	Total	_	_	68	3	_	14	_	8	170	_	751	76	232	_	1 322

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 87.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques<sup>(1)</sup> (suite)

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1	m	n	0
									Au 3	0 juin 202	4					
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques															
1	Emprunteurs souverains	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
2	Organismes publics hors administration centrale	_	_	30	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	30
3	Banques multilatérales de développement	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Institutions de dépôts et banques	_	_	53	1	_	15	_	_	_	_	_	_	125	_	194
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Entreprises	_	_	24	_	_	4	_	15	83	_	891	74	_	_	1 091
	Dont : Financement spécialisé	_	_	_	_	_	_	_	_	83	_	5	74	_	_	162
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
7	Portefeuilles de détail réglementaires	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Autres actifs	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9	Total	_	_	107	1	_	19	_	15	83	_	891	74	125	_	1 315
		а	b	С	d	е	f	g	h Au 31	i 1 mars 202	j 24	k	I	m	n	0
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques															· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
1	Emprunteurs souverains	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
2	Organismes publics hors administration centrale	_	_	21	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	21
3	Banques multilatérales de développement	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Institutions de dépôts et banques	_	_	26	1	_	13	_	_	_	_	_	_	119	_	159
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Entreprises	_	_	25	_	_	6	_	12	87	_	1 051	72	_	_	1 253
	Dont : Financement spécialisé	_	_	_	_	_	_	_	_	87	_	3	72	_	_	162
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
7	Portefeuilles de détail réglementaires	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Autres actifs		_	_	_		_		_	_		_		_	_	
9	Total	_	_	72	1	_	19	_	12	87	_	1 051	72	119	_	1 433

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 87.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques<sup>(1)</sup> (suite)

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1	m	n	0
									Au 31 d	écembre 2	2023					
	(en millions de dollars)	0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
	Portefeuille réglementaire / Pondération des risques	0 70	10 70	20 70	00 70	,,	00 70	00 /0	, .	00 70	00 70	.00 /0	.00 /0	.00 /0	7141.00	7 11 10)
1	Emprunteurs souverains	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
2	Organismes publics hors administration centrale	_	_	20	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	20
3	Banques multilatérales de développement	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Institutions de dépôts et banques	_	_	46	_	_	6	_	_	_	_	_	_	60	_	112
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Entreprises	_	_	22	_	_	9	_	8	136	_	873	66	_	_	1 114
	Dont : Financement spécialisé <sup>(2)</sup>	_	_	_	_	_	_	_	_	136	_	5	66	_	_	207
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises <sup>(2)</sup>	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
7	Portefeuilles de détail réglementaires	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Autres actifs	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
9	Total	_	_	88	_		15	_	8	136	_	873	66	60	_	1 246

<sup>(1)</sup> Les expositions sont présentées nettes après l'atténuation du risque de crédit.

<sup>(2)</sup> Les données au 31 décembre 2023 ont été reclassées de la ligne "Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises" à la ligne "Financement spécialisé" afin que leur présentation soit conforme à celle des trimestres subséquents.

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

		а	b	С	d	е	f	g	а	b	С	d	е	f	g
				Au 31 d	écembre 20	24					Au 30 se	eptembre 20	24		
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
	0,00 à < 0,15	342	0,03 %	9	9,89 %	0,30	2	0,56 %	479	0,02 %	14	10,00 %	0,10	2	0,40 %
	0,15 à < 0,25	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,25 à < 0,50	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	— %	_	— %	_	_	- %	_	— %	_	— %		_	— %
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	— %	_	— %	_	_	- %	_	— %	_	— %		_	— %
souverains	2,50 à < 10,00	_	— %	_	— %	_	_	- %	_	— %	_	— %		_	— %
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	— %	_	_	- %	_	— %	_	— %		_	— %
	100,00 (défaut)	_	-%	_	- %			-%	_	<b>-</b> %		- %	_	_	<u> </u>
	Sous-total	342	0,03 %	9	9,89 %	0,30	2	0,56 %	479	0,02 %	14	10,00 %	0,10	2	0,40 %
	0,00 à < 0,15	_	— %	_	— %	_	_	- %	_	— %	_	— %		_	— %
	0,15 à < 0,25	_	— %	_	— %	_	_	- %	_	— %	_	— %		_	— %
	0,25 à < 0,50	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
financières	2,50 à < 10,00	_	— %	_	— %	_	_	- %	_	— %	_	— %		_	— %
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	— %	_	_	- %	_	— %	_	— %		_	— %
	100,00 (défaut)	_	- %	_	<b>-</b> %		_	-%	_	— %	_	— %	_	_	<u> </u>
	Sous-total		<b>-</b> %	_	<b>-</b> %	_		-%		— %		— %		_	<b>—</b> %
	0,00 à < 0,15	3	0,06 %	31	86,40 %	1,00	_	13,90 %	2	0,05 %	48	86,40 %	1,10	_	13,30 %
	0,15 à < 0,25	23	0,21 %	56	86,40 %	1,40	14	61,60 %	9	0,22 %	71	86,40 %	1,70	6	67,61 %
	0,25 à < 0,50	68	0,33 %	55	86,40 %	2,10	63	92,98 %	38	0,32 %	77	86,40 %	2,80	39	101,61 %
F 114 114	0,50 à < 0,75	49	0,56 %	50	86,40 %	3,30	66	135,33 %	41	0,57 %	63	86,40 %	3,50	55	134,61 %
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	284	1,82 %	240	86,40 %	2,20	436	153,52 %	165	1,76 %	312	86,40 %	2,80	281	170,30 %
a acc cha ophicoc	2,50 à < 10,00	46	4,36 %	62	86,40 %	1,80	103	223,31 %	28	4,01 %	86	86,40 %	2,70	62	224,53 %
	10,00 à < 100,00	20	17,72 %	18	86,40 %	2,30	74	366,91 %	17	23,16 %	27	86,40 %	2,00	63	380,38 %
	100,00 (défaut)	9	100,00 %	6	86,40 %	1,00	99	1 079,94 %	3	100,00 %	10	86,40 %	1,20	32	1 079,94 %
	Sous-total	502	4,08 %	518	86,40 %	2,20	855	170,41 %	303	3,71 %	694	86,40 %	2,80	538	177,49 %
Total AIRB		844	2,43 %	527	55,42 %	1,40	857	101,60 %	782	1,45 %	708	39,94 %	1,20	540	68,54 %

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

		а	b	С	d	е	f	g	а	b	С	d	е	f	g
				Au 3	30 juin 2024						Au 3	1 mars 2024			
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
	0,00 à < 0,15	129	0,02 %	11	10,00 %	0,30	1	0,80 %	379	0,03 %	11	10,00 %	0,30	3	0,88 %
	0,15 à < 0,25	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,25 à < 0,50	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	—%
souverains	2,50 à < 10,00	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	—%
	100,00 (défaut)	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	Sous-total	129	0,02 %	11	10,00 %	0,30	1	0,80 %	379	0,03 %	11	10,00 %	0,30	3	0,88 %
	0,00 à < 0,15	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %
	0,15 à < 0,25	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées	0,25 à < 0,50	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,50 à < 0,75	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %
financières	2,50 à < 10,00	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	—%	_	— %	_	_	— %
	100,00 (défaut)	_	—%	_	— %	_		-%	_	- %		— %			<u> </u>
	Sous-total		— %	_	— %	_	_	<b>-</b> %	_	— %	_	— %		_	<b>-</b> %
	0,00 à < 0,15	2	0,06 %	32	86,40 %	1,00	_	13,87 %	1	0,06 %	42	86,40 %	1,10	_	14,77 %
	0,15 à < 0,25	11	0,22 %	61	86,40 %	1,30	7	62,44 %	19	0,22 %	67	86,40 %	1,20	10	53,15 %
	0,25 à < 0,50	40	0,32 %	58	86,40 %	2,10	36	90,46 %	34	0,33 %	60	86,40 %	2,00	29	87,40 %
F 184 184	0,50 à < 0,75	24	0,58 %	50	86,40 %	3,20	31	129,88 %	15	0,57 %	52	86,40 %	3,70	21	136,74 %
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	131	1,84 %	224	86,40 %	2,30	204	155,35 %	144	1,80 %	235	86,40 %	2,10	226	156,38 %
	2,50 à < 10,00	19	4,92 %	54	86,40 %	1,90	46	239,84 %	10	4,68 %	49	86,40 %	2,50	23	231,06 %
	10,00 à < 100,00	19	23,67 %	18	86,40 %	1,80	70	362,72 %	6	16,55 %	15	86,40 %	3,10	20	350,28 %
	100,00 (défaut)	8	100,00 %	7	86,40 %	1,00	83	1 079,94 %	7	100,00 %	4	86,40 %	1,00	76	1 079,94 %
	Sous-total	254	6,26 %	504	86,40 %	2,20	477	187,88 %	236	4,77 %	524	86,40 %	2,10	405	171,77 %
Total AIRB		383	4,16 %	515	60,73 %	1,60	478	124,63 %	615	1,85 %	535	39,30 %	1,00	408	66,42 %

Total AIRB

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

		а	b	С	d	е	f	g
				Au 31 d	écembre 202	23		
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
	0,00 à < 0,15	152	0,04 %	9	10,00 %	0,70	2	1,47 %
	0,15 à < 0,25	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,25 à < 0,50	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	— %	_	— %	_	_	— %
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	— %	_	— %	_	_	— %
souverains	2,50 à < 10,00	_	— %	_	— %	_	_	— %
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	— %	_	_	— %
	100,00 (défaut)	_	— %	_	— %	_	_	— %
	Sous-total	152	0,04 %	9	10,00 %	0,70	2	1,47 %
	0,00 à < 0,15	_	- %	_	— %	_	_	- %
	0,15 à < 0,25	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées à des institutions	0,25 à < 0,50	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	— %	_	— %	_	_	— %
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	— %	_	— %	_	_	— %
financières	2,50 à < 10,00	_	— %	_	— %	_	_	— %
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	— %	_	_	— %
	100,00 (défaut)	_	- %	_	—%		_	<u> </u>
	Sous-total		— %	_	— %	_	_	<u> </u>
	0,00 à < 0,15	2	0,06 %	18	86,40 %	1,00	_	14,03 %
	0,15 à < 0,25	14	0,21 %	65	86,40 %	1,40	8	55,20 %
	0,25 à < 0,50	37	0,31 %	63	86,40 %	2,70	37	98,07 %
Evaccitions liées	0,50 à < 0,75	20	0,56 %	39	86,40 %	4,00	27	141,79 %
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	156	1,80 %	183	86,40 %	2,30	249	158,62 %
а асс ссрсс	2,50 à < 10,00	99	3,45 %	44	86,40 %	1,10	218	219,72 %
	10,00 à < 100,00	7	16,14 %	15	86,40 %	3,70	24	358,59 %
	100,00 (défaut)	4	100,00 %	7	86,40 %	1,10	48	1 079,94 %
	Sous-total	339	3,56 %	434	86,40 %	2,00	611	180,37 %

2,47 %

443

62,73 %

491

Quatrième trimestre - 31 décembre 2024 90

1,60

613 124,94 %

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

		a	D	C	<u> </u>	<u> </u>	'	9	а	ь	C	u	6	'	g
				Au 31 c	lécembre 202	4					Au 30 s	eptembre 202	4		
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR
	0,00 à < 0,15	_	— %	_	<b>-</b> %	_	_	<b>—</b> %	_	— %	_	— %	_	_	<b>—</b> %
	0,15 à < 0,25	_	— %	_	<b>-</b> %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,25 à < 0,50	_	—%	_	-%	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	—%	_	-%	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	—%	_	-%	_	_	<b>-</b> %	_	— %	_	— %	_	_	— %
souverains	2,50 à < 10,00	_	—%	_	-%	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
	10,00 à < 100,00	_	—%	_	-%	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
	100,00 (défaut)	_	-%	_	-%	_	_	-%	_	—%	_	— %	_	_	- %
	Sous-total	_	<b>-</b> %	_	-%	_	_	-%	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,00 à < 0,15	5 449	0,08 %	46	45,00 %	2,14	1 652	30,31 %	5 907	0,07 %	41	45,00 %	2,18	1 692	28,65 %
	0,15 à < 0,25	278	0,19 %	1	45,00 %	3,08	133	48,01 %	220	0,19 %	2	45,00 %	4,30	130	59,16 %
	0,25 à < 0,50	_	—%	_	-%	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	—%	_	-%	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
à des institutions	0,75 à < 2,50	45	1,94 %	1	45,00 %	0,29	48	106,63 %	_	— %	_	— %	_	_	— %
financières	2,50 à < 10,00	_	—%	_	-%	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
	10,00 à < 100,00	_	—%	_	-%	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
	100,00 (défaut)	_	-%	_	-%	_	_	-%	_	—%	_	— %	_	_	- %
	Sous-total	5 772	0,10 %	48	45,00 %	2,17	1 833	31,75 %	6 127	0,07 %	43	45,00 %	2,25	1 822	29,77 %
	0,00 à < 0,15	49	0,11 %	5	40,00 %	1,81	11	22,23 %	48	0,10 %	8	40,00 %	1,61	9	18,75 %
	0,15 à < 0,25	27	0,23 %	4	40,00 %	3,21	13	48,07 %	72	0,23 %	5	40,00 %	2,90	33	45,83 %
	0,25 à < 0,50	45	0,30 %	6	40,00 %	2,11	20	44,31 %	53	0,30 %	7	40,00 %	1,36	20	37,65 %
F	0,50 à < 0,75	25	0,62 %	7	40,00 %	1,06	13	52,52 %	11	0,62 %	8	40,00 %	1,16	6	53,56 %
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	12	1,63 %	7	40,00 %	2,06	11	89,52 %	8	1,79 %	8	40,00 %	2,19	8	94,15 %
a acc charphood	2,50 à < 10,00	32	5,50 %	3	40,00 %	1,42	40	125,91 %	13	3,63 %	4	40,00 %	1,63	15	110,93 %
	10,00 à < 100,00	4	27,53 %	1	40,00 %	3,67	7	190,30 %	4	27,53 %	2	40,00 %	1,78	8	191,53 %
	100,00 (défaut)	_	-%	_	-%		_	-%	_	- %	_	-%	_	_	<u> </u>
	Sous-total	194	1,77 %	33	40,00 %	1,96	115	59,43 %	209	1,09 %	42	40,00 %	1,99	99	47,34 %
Total FIRB		5 966	0,15 %	81	44,84 %	2,17	1 948	32,66 %	6 336	0,11 %	85	44,83 %	2,24	1 921	30,35 %

Pour la note de bas de tableau, se référer à la page 93.

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

a b c d e f g a b c d e f g

				Au 3	0 juin 2024						Au 3	1 mars 2024			
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
	0,00 à < 0,15	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,15 à < 0,25	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,25 à < 0,50	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
souverains	2,50 à < 10,00	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	100,00 (défaut)	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	Sous-total	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,00 à < 0,15	5 184	0,07 %	41	45,00 %	2,50	1 643	31,68 %	5 635	0,07 %	44	45,00 %	2,50	1 716	30,43 %
	0,15 à < 0,25	160	0,19 %	1	45,00 %	2,50	68	42,77 %	15	0,19 %	1	45,00 %	2,50	6	42,77 %
	0,25 à < 0,50	_	— %	_	— %	_	_	— %	3	0,28 %	1	45,00 %	2,50	1	52,82 %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	— %	_	— %	_	_	— %	_	— %	_	— %	_	_	— %
à des institutions	0,75 à < 2,50	_	— %	_	— %	_	_	—%	56	1,94 %	1	45,00 %	2,50	61	110,00 %
financières	2,50 à < 10,00	_	— %	_	— %	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	— %	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
	100,00 (défaut)	_	— %	_	— %	_	_	—%	_	— %	_	— %	_	_	— %
	Sous-total	5 344	0,07 %	42	45,00 %	2,50	1 711	32,02 %	5 709	0,08 %	47	45,00 %	2,50	1 784	31,25 %
	0,00 à < 0,15	48	0,12 %	5	40,00 %	2,50	14	28,71 %	71	0,12 %	9	40,00 %	2,50	20	28,73 %
	0,15 à < 0,25	121	0,23 %	3	40,00 %	2,50	50	42,01 %	77	0,23 %	3	40,00 %	2,50	32	42,01 %
	0,25 à < 0,50	27	0,32 %	7	40,00 %	2,50	13	49,51 %	18	0,39 %	6	40,00 %	2,50	10	52,78 %
	0,50 à < 0,75	9	0,62 %	6	40,00 %	2,50	6	67,99 %	11	0,62 %	3	40,00 %	2,50	8	67,99 %
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	6	1,47 %	7	40,00 %	2,50	6	91,82 %	9	1,37 %	7	40,00 %	2,50	8	89,75 %
a des entreprises	2,50 à < 10,00	14	3,83 %	3	40,00 %	2,50	17	122,03 %	2	6,68 %	3	40,00 %	2,50	2	137,03 %
	10,00 à < 100,00	4	27,53 %	3	40,00 %	2,50	8	189,11 %	_	27,53 %	1	40,00 %	2,50	_	220,79 %
	100,00 (défaut)	_	— %		—%	_	_	—%	_	— %	_	—%	_	_	— %
	Sous-total	229	0,96 %	34	40,00 %	2,50	114	49,94 %	188	0,35 %	32	40,00 %	2,50	80	42,75 %
Total FIRB		5 573	0,11 %	76	44,79 %	2,50	1 825	32,75 %	5 897	0,09 %	79	44,84 %	2,50	1 864	31,61 %

Tableau CCR4 - FIRB - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

b c d e f

				Au 31 c	lécembre 202	3		
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
	0,00 à < 0,15	_	<b>-</b> %	_	<b>—</b> %	_	_	-%
	0,15 à < 0,25	_	— %	_	— %	_	_	— %
	0,25 à < 0,50	_	— %	_	— %	_	_	—%
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	— %	_	— %	_	_	—%
à des emprunteurs	0,75 à < 2,50	_	— %	_	— %	_	_	—%
souverains	2,50 à < 10,00	_	<b>-</b> %	_	— %	_	_	-%
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	—%	_	_	—%
	100,00 (défaut)	_	—%	_	—%	_	_	-%
	Sous-total	_	—%	_	—%	_	_	-%
	0,00 à < 0,15	5 103	0,07 %	48	45,00 %	2,50	1 321	25,89 %
	0,15 à < 0,25	_	— %	_	—%	_	_	— %
	0,25 à < 0,50	3	0,28 %	1	45,00 %	2,50	2	52,73 %
Expositions liées	0,50 à < 0,75	_	— %	_	—%	_	_	—%
à des institutions	0,75 à < 2,50	2	1,94 %	1	45,00 %	2,50	2	110,00 %
financières	2,50 à < 10,00	_	— %	_	— %	_	_	— %
	10,00 à < 100,00	_	— %	_	— %	_	_	— %
	100,00 (défaut)	_	—%	_	—%	_	_	—%
	Sous-total	5 108	0,07 %	50	45,00 %	2,50	1 325	25,94 %
	0,00 à < 0,15	101	0,11 %	9	40,00 %	2,50	28	28,31 %
	0,15 à < 0,25	99	0,22 %	4	40,00 %	2,50	41	41,08 %
	0,25 à < 0,50	32	0,39 %	5	40,00 %	2,50	18	54,50 %
F	0,50 à < 0,75	9	0,59 %	2	40,00 %	2,50	6	66,78 %
Expositions liées à des entreprises	0,75 à < 2,50	19	1,29 %	9	40,00 %	2,50	17	88,44 %
	2,50 à < 10,00	2	6,16 %	5	40,00 %	2,50	3	135,63 %
	10,00 à < 100,00	9	26,40 %	1	40,00 %	2,50	19	220,24 %
	100,00 (défaut)	_	<b>-</b> %		— %	_		— %
	Sous-total	271	1,19 %	35	40,00 %	2,50	132	48,79 %
Total FIRB		5 379	0,12 %	85	44,75 %	2,50	1 457	27,10 %

<sup>(1)</sup> Changement méthodologique appliqué au niveau du calcul de l'échéance moyenne, et ce, à compter du 3e trimestre 2024.

7 Actions

Total

8 Autres sûretés

Ta	bleau CCR5 – Nature des sûretés pour	l'expositio	n au risque de	contrepart	ie								
		а	b	С	d	е	f	а	b	С	d	е	f
				Au 31 déc	embre 2024					Au 30 sep	tembre 2024		
							utilisées						utilisées
		<b>C</b> 0	utilisées pour les				cessions	00					cessions es de titres
						temporaire	es de titres		s utilisées pour les			temporan	es de illes
			valeur reté reçue		e valeur té constituée	Juste valeur	Juste valeur		e valeur reté reçue		e valeur té constituée	Juste valeur	Juste valeur
	(an asilisana da dallara)					de la sûreté	de la sûreté					de la sûreté	de la sûreté
	(en millions de dollars)	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	reçue	constituée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	reçue	constituée
1	Encaisse – Devise locale	_	2 615	_	45	20 417	26 006	_	2 953	_	40	20 794	26 603
2	Encaisse – Autres devises	_	6 095		484	38	10	_	5 144	_	446	734	62
3	Dette souveraine locale	91	_	1 155	_	24 616	20 372	7	_	1 326	_	25 238	20 792
4	Autres dettes souveraines	_	_	_	_	_	38	259	_	_	_	5	659
5	Dette publique	_	_	_	_	81	_	_	_	_	_	109	<del>-</del>
6	Obligations d'entreprises	_	_	_	_	1 007	52	_	_	_	_	879	4
7	Actions	_	_	_	_	1	_	_	_	_	_	_	_
8	Autres sûretés					363	3					486	4
	Total	91	8 710	1 155	529	46 523	46 481	266	8 097	1 326	486	48 245	48 124
		а	b	С	d	е	f	а	b	С	d	е	f
				Au 30 j	juin 2024					Au 31 r	mars 2024		
	-						utilisées						utilisées
		Cûratá	a utiliadaa naur las	onárationa au	m dámh ráo		cessions	Cûratá	والعروم مورية المرا	anárationa a	ur dáriuáa		cessions
	-		s utilisées pour les	<u>'</u>		temporaire	es de titres		s utilisées pour les			temporair	es de titres
			valeur reté reçue		e valeur té constituée	Juste valeur	Juste valeur		e valeur reté reçue		e valeur té constituée	Juste valeur	Juste valeur
	(en millions de dollars)	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	de la sûreté reçue	de la sûreté . constituée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	de la sûreté reçue	de la sûreté constituée
1	Encaisse – Devise locale	—	2 455	— —	98	17 845	22 692	— —	2 221	—	146	17 663	18 620
2	Encaisse – Autres devises	_	4 285	_	367	39	22 092	_	4 502	_	331	17 003	179
3	Dette souveraine locale		4 265	1 120		21 017	16 415	16	4 502	1 034	—	16 902	17 532
-	Autres dettes souveraines	,	_	1 120 —	_	21017	39	—	_	1 034	_	172	17 332
4 5		_	_	_	_	208		_	_	_		215	—
6	Dette publique	_	_	_	_	962	315	_	_	_	_	910	129
7	Obligations d'entreprises	_	_	_	_			_	_	_	_		
-	Actions	_	_	_	_	222	1 121	_	_	_	_	365	5
8	Autres sûretés			1 120	405	328 40 829	1 10,005			4.024	477	277	
	Total		6 740	1 120	465	40 629	40 805	16	6 723	1 034	4//	36 617	36 578
		а	b	С	d	е	f						
	_			Au 31 déc	embre 2023								
							utilisées						
		Sûreté	s utilisées pour les	onérations su	r dérivés		cessions es de titres						
	-		valeur		valeur	tomporum	-						
			reté reçue		té constituée	Juste valeur	Juste valeur						
	(en millions de dollars)	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	de la sûreté	de la sûreté constituée						
4	Encaisse – Devise locale	Separee —	2 334	Separee —	131	reçue 11 636	14 618						
2	Encaisse – Devise locale  Encaisse – Autres devises	_	2 334 3 846	_	683	6	244						
		_											
3	Dette souveraine locale	_	_	784	_	13 140	11 167 6						
4	Autres dettes souveraines	_	_	_	_	217							
4 5 6	Autres dettes souveraines  Dette publique  Obligations d'entreprises	_	_	_	_	217 227 880	22 439						

Quatrième trimestre - 31 décembre 2024 94

814

6 180

784

164

242

26 512

4

26 500

# Tableau CCR6 – Expositions sur dérivés de crédit

		а	b	а	b	а	b	а	b	а	b
		Au 31 déce	Au 31 décembre 2024		embre 2024	Au 30 ju	uin 2024	Au 31 mars 2024		Au 31 déce	mbre 2023
(6	en millions de dollars)	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Ň	Montants notionnels										
1	Swaps de défaut de crédit sur signature unique	45	_	113	_	110	_	110	_	_	_
2	Swaps de défaut de crédit indiciels	1 150	_	947	_	1 025	_	965	_	676	_
3	Swaps sur rendement total	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Options de crédit	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
5	Autres dérivés de crédit	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Total des montants notionnels	1 195	_	1 060	_	1 135	_	1 075	_	676	_
J	Justes valeurs										
7	Juste valeur positive (actif)	_	_	22	_	_	_	25	_	3	_
8 _	Juste valeur négative (passif)	38	_	_	_	1	_	_	_	_	

# Tableau CCR8 – Expositions sur les contreparties centrales (CC)

		а	b	а	b	а	b	а	b	а	b
		Au 31 décemb	re 2024	Au 30 septemb	ore 2024	Au 30 juin	2024	Au 31 mars	2024	Au 31 décemb	ore 2023
	(en millions de dollars)	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	Expositions sur les CC éligibles (total)	495	19	348	17	1 011	31	565	24	246	16
2	Expositions sur opérations auprès de CC éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :  i) Dérivés de gré à gré	374 97	8	242 97	5	910 723	18 14	464 302	9	145 50	3
ى م	ii) Marchés dérivés organisés	46	1	35	1	45	1-1	44	1	66	1
5	iii) Cessions temporaires de titres	231	5	110	2	142	3	118	2	29	1
6	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	_	_	_	_	—	_	_	_	_	_
7	Dépôt de garantie initial séparé	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Dépôt de garantie initial non séparé	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	121	11	106	12	101	13	101	15	101	13
10			_	_		_		_	_	_	
11	Expositions sur les CC non éligibles (total)		_	_		_		_	_	_	
12	Expositions sur opérations auprès de CC non éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
13	,	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
14	,	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
15	,	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
16	' approuvee	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
17	p	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
18	Dépôt de garantie initial non séparé	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
19	3 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
20	Contributions aux fonds de garantie non financées	_	_		_		_				

# **TITRISATION**

Fiche SECA – Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts<sup>(1)</sup>

Référence	Libellé		Emplacement	
Reference	Libelle	Document(s)	Section(s)	Page(s)
SECA.a)	Les objectifs du Mouvement en matière de titrisation et de retitrisation en indiquant notamment dans	Rapport de gestion annuel 2024	Arrangements hors bilan - Entités structurées	53
	quelle mesure lesdites opérations transfèrent du Mouvement à d'autres entités le risque de crédit constitué par les expositions titrisées sous-jacentes, ainsi que les types de risques supportés ou conservés.		Note 8 – Décomptabilisation d'actifs financiers	175
SECA.b)	Une liste des :	Rapport de gestion annuel 2024	Arrangements hors bilan - Entités structurées	53
	<ul> <li>structures ad hoc où le Mouvement agit comme mandataire (mais non comme émetteur, à l'instar des structures d'émission de PCAA), en indiquant si le Mouvement consolide ces entités sur son périmètre de consolidation réglementaire;</li> <li>entités affiliées i) gérées ou conseillées par le Mouvement et ii) investissant dans les expositions de titrisation que le Mouvement a titrisées ou dans des structures ad hoc, dont le Mouvement est mandataire;</li> <li>entités auxquelles le Mouvement apporte un soutien implicite, en indiquant l'impact associé en termes de fonds propres pour chacune d'entre elles, conformément aux paragraphes 551 et 546 des dispositions relatives à la titrisation.</li> </ul>		Note 8 – Décomptabilisation d'actifs financiers	175
SECA.c)	Un résumé des politiques comptables du Mouvement applicables aux activités de titrisation.	Rapport de gestion annuel 2024	Arrangements hors bilan - Entités structurées	53
			Note 2 – Méthodes comptables	133-153
			Note 8 – Décomptabilisation d'actifs financiers	175
SECA.d)	Le cas échéant, les noms des organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC) utilisés pour les opérations de titrisation, en indiquant les types d'expositions visées pour chaque organisme.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de crédit	66-78

<sup>(1)</sup> Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

	а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1
						Au 31 déc	embre 2024					
	Entité fi	inancière agis	ssant comme éi	metteur	Entité fir	nancière agiss	sant comme ma	ndataire	Entité fin	ancière agiss	ant comme inve	estisseur
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques		Synthétiques	Sous-total	Classiques		Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
2 Créances immobilières résidentielles <sup>(1)</sup>	_		_		_	_			_			
3 Cartes de crédit	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4 Autres expositions à la clientèle de détail	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
5 Retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6 De gros (total), dont :	_	_	_	_	_	_	_	_	48	_	_	48
7 Prêts aux entreprises	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8 Créances immobilières commerciales	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9 Crédits-bails et créances	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	_	_	_	_	_	_	_	_	48	_	_	48
11 Retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1
						Au 30 sep	tembre 2024					
	Entité	financière agis	ssant comme ém	netteur	Entité f	<u>.</u>	sant comme man	dataire	Entité fi	nancière agiss	ant comme inve	stisseur
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
2 Créances immobilières résidentielles <sup>(1)</sup>	_		_		_	_						
3 Cartes de crédit	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4 Autres expositions à la clientèle de détail	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
5 Retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6 De gros (total), dont :	_	_	_	_	_	_	_	_	25	_	_	25
7 Prêts aux entreprises	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8 Créances immobilières commerciales	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9 Crédits-bails et créances	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	_	_	_	_	_	_	_	_	22	_	_	22
11 Retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	3	_	_	3
	а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	I
						Au 30 i	uin 2024					
	Entité	financière agis	ssant comme ém	netteur	Entité fi		sant comme man	dataire	Entité fi	nancière agiss	ant comme inve	stisseur
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	_		_	_	_	_	_	_	_		_	_
2 Créances immobilières résidentielles <sup>(1)</sup>	_	_	_	_	_	_	_	_	_		_	
3 Cartes de crédit	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4 Autres expositions à la clientèle de détail	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
5 Retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6 De gros (total), dont :	_	_	_	_	_	_	_	_	25	_	_	25
7 Prêts aux entreprises	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8 Créances immobilières commerciales	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9 Crédits-bails et créances	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	_	_	_	_	_	_	_	_	22	_	_	22
11 Retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	3	_	_	3

<sup>\*</sup> STC : Simples, transparents et comparables.

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

## Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	ı
							Au 31 m	ars 2024					
		Entité	financière agis	sant comme ém	etteur	Entité fir	ancière agissa	ant comme man	dataire	Entité fir	ancière agiss	ant comme inves	stisseur
(en	millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 <b>De</b>	détail (total), dont :	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
2 (	Créances immobilières résidentielles <sup>(1)</sup>	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
3 (	Cartes de crédit	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4 A	Autres expositions à la clientèle de détail	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
5 F	Retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6 <b>De</b>	gros (total), dont :	_	_	_	_	_	_	_	_	26	_	_	26
7 F	Prêts aux entreprises	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8 (	Créances immobilières commerciales	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9 (	Crédits-bails et créances	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
10 A	Autres expositions sur la clientèle de gros	_	_	_	_	_	_	_	_	23	_	_	23
11 F	Retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	3	_	_	3
		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1
							Au 31 déce	embre 2023					
		Entité	financière agi	ssant comme ém	etteur	Entité f	nancière agiss	sant comme mar	ndataire	Entité fi	nancière agiss	ant comme inve	stisseur
(en	millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 <b>De</b>	détail (total), dont :	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
2	Créances immobilières résidentielles <sup>(1)</sup>	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
3	Cartes de crédit	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Autres expositions à la clientèle de détail	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
5	Retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6 <b>De</b>	gros (total), dont :	_	_	_	_	_	_	_	_	26	_	_	26
7	Prêts aux entreprises	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Créances immobilières commerciales	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9	Crédits-bails et créances	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

<sup>\*</sup> STC : Simples, transparents et comparables.

Retitrisation

Autres expositions sur la clientèle de gros

10

11

24

2

24

2

<sup>(1)</sup> Ne prend pas en compte les expositions adossées à des créances immobilières résidentielles dont le risque de crédit ne comporte pas de tranches (ex. : les titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation), lesquelles ne sont pas considérées comme des expositions de titrisation selon la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF.

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur)

Part			а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1	m	n	0	р	q
Part											31 décembre	2024							
Properties of station   \$20  with \$100 with \$120			(pa				ies)	(1			e)	(r			re)	ı			S
Properties contained   25		(en millions de dollars)	≤ 20 % <sup>(1)</sup>				= 1 250 %	SEC-IRBA		SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA		SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA		SEC-SA	= 1 250 %
Part	1		25	_	_	_	23			_			4	_	280		_		
1		•																	
Dort of degrees   Control of Section   Control of		•		_	_	_				_		_	4	_		_	_	_	
Dort STC   Control State	1			_		_				_	_	_				_	_	_	
Control of the first of the f	5	-		_	_	_	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Total State   State	•			_	_	_			25	_	- 22	_	_	_	200	_	_	_	- 22
1	7			_	_	_	23		25	_	23	_	4	_	200	_	_	_	23
Particular synthetique	,			_	_	_	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Dot to the station   Control tension   Control	•			_	_	_	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
1				_	_	_	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
2   Martine   Partine				_	_	_	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Part				_	_	_	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Part   Part				_	_	_	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Part   Part	13	Dont retitrisation	_																
Part   Part			а	b	С	d	е	f	а	h	i	i	k	1	m	n	0	р	a
Part   Part									3		30 septembre	2024						•	•
Part   Part				Vale	urs des expo	sitions			Valeurs des				AP	R			Exigence de fe	onds propres	:
			(p				s)				e)	(			e)				
				> 20 %	> 50 %	> 100 %	,				,				·		SEC-ERRA		
Expositions totales		(en millions de dollars)	< 20 %				= 1 250 %	SEC-IRBA		SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA		SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA		SEC-SA	= 1 250 %
Timeston classique	1	-																	
2		<u> </u>																	
March   Control de defails ous-jacent   Control of Co		•		_	_	_			_	_		_	_	_		_	_	_	
Don't STC	3			_	_	_			_	_	22	_	_	_		_	_	_	
Dort de gros	-	•		_	_	_			_	_	_	_	_	_		_	_	_	
Trinsition   Contribution   Contri	5			_	_	_			_	_	_	_	_	_		_	_	_	
Material Contentification   Co	0	-	_	_	_	_			_	_	22	_	_	_		_	_	_	22
Tritisation synthétique	/		_	_	_	_			_	_	_	_	_	_		_	_	_	_
Don't de détail sous-jacent   Don't de gros	-		_	_	_	_	3		_	_	3	_	_	_	32	_	_	_	3
Don't de détail sous-jacent   Don't de gros   Don't etjrisation			_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
12   Don't degros   Don't retitirisation   Don't de defails ous-jacent   Don't de defail ous-jacent   Don't de defails ous-jacent   Don't de defails ous-jacent   Don't de defail ous-jacent			_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Part   Part		•	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Part   Part			_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Part   Part	13	Dont retitrisation																	
Valeurs des expositions			а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1	m	n	0	р	q
$ \begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$											Au 30 juin 20:	24							
\$\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \			/				- >					,			- \				
(en millions de dollars)   ≤ 20 %   à 50 %   à 100 %   < 1 250 %   = 1 250 %   SEC-IRBA   dont AEI   SEC-SA			(p				s)			egiementaire	*)	(		egiementaire	e)			nnement	
Expositions totales																			
Titrisation classique		· /	≤ 20 %	à 50 %	à 100 %	< 1 250 %		SEC-IRBA	dont AEI	SEC-SA		SEC-IRBA	dont AEI	SEC-SA		SEC-IRBA	dont AEI	SEC-SA	
3 Dont titrisation		•																	
4       Dont de détail sous-jacent       —		•	_	_	_	_		_	_	_		_	_	_		_	_	_	
5         Dont STC         —<	3		_	_	_	_	22	_	_	_	22	_	_	_	282	_	_	_	22
6 Dont de gros	4	Dont de détail sous-jacent	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
7 Dont STC	5	Dont STC	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8         Dont retitrisation         -         -         -         3         -         -         3         -         -         32         -         -         -         3           9         Titrisation synthétique         -	6	Dont de gros	_	_	_	_	22	_	_	_	22	_	_	_	282	_	_	_	22
9 Titrisation synthétique       —<	7	Dont STC	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
9 Titrisation synthétique       —<	8	Dont retitrisation	_	_	_	_	3	_	_	_	3	_	_	_	32	_	_	_	3
10 Dont titrisation	9		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
11 Dont de détail sous-jacent — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	10		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
			_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
			_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
13 Dont retitisation — — — — — — — — — — — — — — — — — — —		-	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur) (suite)

Au 31 mars 2024 Valeurs des expositions Valeurs des expositions APR Exigence de fonds propres (par fourchette de pondération des risques) (par approche réglementaire) (par approche réglementaire) après plafonnement > 20 % > 50 % > 100 % SEC-ERBA, SEC-ERBA, SEC-ERBA, à 100 % = 1 250 % SEC-IRBA ≤ 20 % < 1 250 % = 1 250 % SEC-IRBA SEC-SA dont AEI SEC-SA = 1 250 % SEC-IRBA SEC-SA = 1 250 % à 50 % dont AEI dont AEI (en millions de dollars) **Expositions totales** 26 26 319 26 2 Titrisation classique 26 26 319 26 Dont titrisation 23 23 287 23 Dont de détail sous-jacent 5 Dont STC 6 Dont de gros 23 23 287 23 Dont STC Dont retitrisation 3 9 Titrisation synthétique 10 Dont titrisation 11 Dont de détail sous-jacent 12 Dont de gros 13 Dont retitrisation d С g m р q

		(p		urs des expos de pondérati	sitions ion des risque	s)	(	Valeurs des par approche i		e)	APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
			> 20 %	> 50 %	> 100 %			SEC-ERBA,				SEC-ERBA,				SEC-ERBA,		
	(en millions de dollars)	≤ 20 %	à 50 %	à 100 %	< 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %
1	Expositions totales	_	_	_	_	26	_	_	_	26	_	_	_	326	_	_	_	26
2	Titrisation classique	_	_	_	_	26	_	_	_	26	_	_	_	326	_	_	_	26
3	Dont titrisation	_	_	_	_	24	_	_	_	24	_	_	_	295	_	_	_	24
4	Dont de détail sous-jacent	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
5	Dont STC	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Dont de gros	_	_	_	_	24	_	_	_	24	_	_	_	295	_	_	_	24
7	Dont STC	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	Dont retitrisation	_	_	_	_	2	_	_	_	2	_	_	_	31	_	_	_	2
9	Titrisation synthétique	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
10	Dont titrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
11	Dont de détail sous-jacent	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
12	Dont de gros	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
13	Dont retitrisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

Au 31 décembre 2023

<sup>(1)</sup> Modification apportée à l'évaluation de certaines expositions, qui sont évaluées selon des notations externes à compter du T4 2024.

# RISQUE DE MARCHÉ

## Fiche MRA - Informations qualitatives générales requises sur le risque de marché

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts<sup>(1)</sup>

Référence	Libellé		Emplacement	
Reference	Libelle	Document(s)	Section(s)	Page(s)
MRA.a)	Stratégies et processus de la BISi, ce qui doit inclure une description ou une explication des éléments suivants :			
	<ul> <li>Les objectifs stratégiques de la BISi dans le cadre de ses activités de négociation, et les processus mis en œuvre pour déterminer, mesurer, suivre et contrôler le risque de marché auquel elle est exposée, ce qui comprend les politiques en matière de couverture du risque et les stratégies et processus pour le suivi de l'efficacité continue des instruments de couverture.</li> </ul>	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de marché Contrôle ex post Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation - Valeur à risque Gestion du risque de change Gestion du risque de prix Simulations de crise Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)	80-83
			Note 2 – Méthodes comptables	133-153
	Les politiques servant à déterminer si une position relève de la négociation, y compris la définition des positions prolongées et les politiques de gestion du risque pour le suivi de ces positions. En outre, les BISi devraient décrire les cas où des instruments ont été affectés au portefeuille de négociation ou au portefeuille bancaire contrairement aux présomptions générales concernant leur catégorie, et indiquer la juste valeur marchande et la juste valeur brute, de même que les cas où des instruments ont été transférés d'un portefeuille à l'autre depuis la dernière période de déclaration, y compris la juste valeur brute et la raison de ce transfert.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de marché Gouvernance	78-79
-	<ul> <li>Une description des activités de transfert de risque interne, incluant les types de pupitres de négociation spécialisés dans le transfert de risque interne [section 9.2, chapitre 9, NFP de 2024].</li> </ul>	s.o. (il n'y a pas de pupitres de négociation dédiés aux activités de transfert de risque interne au sein du	s.o.	S.O.
MRA.b)	La structure et l'organisation de la fonction de gestion du risque de marché, incluant une description de la structure de gouvernance du risque de marché mise en place pour appliquer les stratégies et processus de la BISi visés au point (a) ci-dessus.	Rapport de gestion annuel 2024	Cadre de gestion intégrée des risques Appétit pour le risque Approche de gestion intégrée des risques Gouvernance en matière de gestion des risques Identifications des risques Mesures des risques	58-64
			Risque de marché Gouvernance	78-79
MRA.c)	La portée et la nature des systèmes de notification des risques ou de mesure de ces risques.	Rapport de gestion annuel 2024	Cadre de gestion intégrée des risques Communication des risques Mesures des risques	59
			Risque de marché Contrôle ex post Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation - Valeur à risque Gestion du risque de change Gestion du risque de prix Simulations de crise Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)	80-83

<sup>(1)</sup> Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

## Tableau MR1: Risque de marché selon l'approche standard

Au 31 décembre 2024

Exigence de fonds propres selon l'approche standard (en millions de dollars) Risque de taux d'intérêt global 2 2 Risque lié aux actions 3 Risque lié aux produits de base 4 Risque de change 75 5 Risque d'écart de rendement – Hors titrisation 191 6 Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé) 7 Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation) 8 Risque de défaut - Hors titrisation 48 9 Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé) 10 Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation) 11 Majoration pour risque résiduel 5 12 Total 392

# AJUSTEMENT A L'ÉVALUATION DE CRÉDIT

## Fiche CVAA - Informations générales qualitatives concernant l'AEC

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts<sup>(1)</sup>

Référence	Libellé		Emplacement	
Reference	Libelle	Document(s)	Section(s)	Page(s)
CVAA.a)	Une explication et/ou une description des processus mis en œuvre par la banque pour identifier,	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de crédit	66-78
	mesurer, surveiller et contrôler les risques AEC de la banque, y compris les politiques de couverture du risque AEC et les processus de surveillance de l'efficacité continue des couvertures.		Risque de contrepartie et d'émetteur	77-78
CVAA.b)	Si la banque est éligible et a choisi de fixer son exigence de fonds propres pour l'AEC à 100 % de l'exigence de fonds propres de la banque pour le risque de crédit de contrepartie tel qu'applicable en vertu du MAR40.	s.o. (Mouvement utilise le calcul de l'AEC selon la méthode AB -AEC et non pas fixé à 100 % du risque de contrepartie)		\$.0.

<sup>(1)</sup> Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

# Tableau CVA2 : Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié à l'AEC (AB-AEC)

Au 31 décembre 2024

		a
		Au 31 décembre 2024
	(en millions de dollars)	Exigences de fonds propres selon l'AB-AEC
1	K réduite	353
2	K couverte	328
3	Total (APR AEC)	2 715

# MESURE DE CONTRÔLE MACROPRUDENTIEL

# Tableau CCyB1 - Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique

	а	b	С	d	е	а	b	С	d	е
	Au 31 décembre 2024			Au 30 septembre 2024						
	en fonction des risque		Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant du		Montant du	Taux du volant	en fonction des risqu	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Montant du
(en millions de dollars)	de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques	propre au Mouvement	volant contracyclique	de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques	propre au Mouvement	volant contracyclique
Allemagne	0,75 %	30	15	s. o.	s. o.	0,75 %	7	6	S. O.	S. O.
Canada	<b>-</b> %	356 128	90 403	s. o.	s. o.	— %	350 291	90 896	S. O.	S. O.
États-Unis	— %	9 151	6 028	s. o.	s. o.	— %	8 211	5 934	S. O.	S. O.
France	1,00 %	33	7	s. o.	s. o.	1,00 %	33	11	S. O.	S. O.
Hong Kong SAR	0,50 %	87	16	s. o.	s. o.	1,00 %	83	16	S. O.	S. O.
Italie	— %	53	27	s. o.	s. o.	— %	_	_	S. O.	S. O.
Japon	— %	_	_	s. o.	s. o.	— %	1	_	S. O.	S. O.
Luxembourg	— %	_	_	s. o.	s. o.	— %	_	_	S. O.	S. O.
Royaume-Uni	2,00 %	368	325	s. o.	s. o.	2,00 %	285	263	s. o.	S. O.
Autres pays <sup>(1)</sup>	— %	710	921	s. o.	s. o.	— %	673	897	S. O.	S. O.
Total	<b>-</b> %	366 560	97 742	s. o.	s. o.	— %	359 584	98 023	S. O.	S. O.

	a	ь	· ·	u	C	a	D	· ·	u	
			Au 30 juin 2024					Au 31 mars 2024		
	Taux du volant	en fonction des risque	ns et/ou actifs pondérés es utilisés dans le calcul propres contracyclique	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Montant du	Taux du volant	en fonction des risqu	ens et/ou actifs pondérés es utilisés dans le calcul propres contracyclique	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Montant du
(en millions de dollars)	de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques	propre au Mouvement	volant contracyclique	de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques	propre au Mouvement	volant contracyclique
Allemagne	0,75 %	10	8	S. O.	S. O.	0,75 %	6	6	S. O.	S. O.
Canada	— %	346 220	91 761	S. O.	S. O.	— %	337 173	88 451	S. O.	S. O.
États-Unis	— %	8 095	5 536	S. O.	S. O.	— %	7 223	4 977	S. O.	S. O.
France	1,00 %	33	11	S. O.	S. O.	1,00 %	23	7	S. O.	S. O.
Hong Kong SAR	1,00 %	85	21	S. O.	S. O.	1,00 %	85	24	S. O.	S. O.
Italie	— %	_	_	S. O.	S. O.	— %	_	_	s. o.	s. o.
Japon	— %	_	_	S. O.	S. O.	— %	5	_	s. o.	s. o.
Luxembourg	— %	_	_	S. O.	S. O.	— %	_	_	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	229	206	S. O.	S. O.	2,00 %	163	163	s. o.	S. O.
Autres pays <sup>(1)</sup>	— %	644	841	S. O.	S. O.	— %	51	16	S. O.	S. O.
Total	— %	355 316	98 384	S. O.	S. O.	<b>-</b> %	344 729	93 644	S. O.	S. O.

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CCyB1 – Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique (suite)

b d Au 31 décembre 2023 Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés Taux du volant en fonction des risques utilisés dans le calcul de fonds propres du volant de fonds propres contracyclique Taux du volant Montant du contracyclique de fonds propres Valeurs des Actifs pondérés propre au volant (en millions de dollars) contracyclique expositions Mouvement contracyclique des risques Allemagne — % S. O. S. O. Canada — % 336 349 95 752 S. O. S. O. États-Unis — % 6 209 4 504 S. O. S. O. France 0,50 % 17 5 S. O. S. O. Hong Kong SAR 1,00 % 85 24 S. O. S. O. Italie — % s. o. s. o. Japon — % 7 S. O. S. O. Luxembourg — % S. O. S. O. Royaume-Uni 2,00 % 178 178 S. O. S. O. Autres pays — % 46 14 s. o. s. o. Total — % 342 891 100 477 S. O. S. O.

<sup>(1)</sup> Inclut les fonds d'investissement traités selon l'approche par transparence et l'approche fondée sur le mandat depuis le 2e trimestre 2024.

# RISQUE OPÉRATIONNEL

# Fiche ORA – Exigences d'information qualitative générale relative au cadre de risque opérationnel de l'institution

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts<sup>(1)</sup>

Référence	Libellé		Emplacement	
Reference	Libelle	Document(s)	Section(s)	Page(s)
ORA.a)	Leurs politiques, cadres et lignes directrices pour la gestion du risque opérationnel.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque opérationnel	91-93
			Cadre de gestion du risque opérationnel	91
ORA.b)	La structure et l'organisation de leur fonction de contrôle et de gestion du risque opérationnel.	Rapport de gestion annuel 2024	Gouvernance	91
ORA.c)	Leur système d'évaluation du risque opérationnel (c'est-à-dire les systèmes et les données utilisés pour évaluer le risque opérationnel afin d'estimer l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel).	Rapport de gestion annuel 2024	Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel	93
ORA.d)	Le périmètre et le contexte principal de leur cadre de présentation de rapports sur le risque opérationnel à la haute direction et au conseil d'administration.	Rapport de gestion annuel 2024	Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel	93
ORA.e)	Les mesures d'atténuation et de transfert des risques utilisées dans la gestion du risque opérationnel. Cela comprend l'atténuation par des politiques (comme les politiques sur la culture du risque, la propension à prendre des risques et l'impartition), le dessaisissement des entreprises à risque élevé et l'établissement de contrôles. L'exposition restante peut alors être absorbée par la banque ou transférée. Par exemple, l'incidence des pertes opérationnelles peut être atténuée avec l'assurance.	Rapport de gestion annuel 2024	Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel	93

<sup>(1)</sup> Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau OR1 - Pertes historiques<sup>(1)</sup>

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k
	(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015	Moyenne décennale
	Utilisation du seuil de 30 000 \$											
1	Montant total des pertes opérationnelles après déduction des recouvrements (aucune exclusion)	1	s.o.	s.o.								
2	Nombre total de pertes pour risque opérationnel	27	S.O.	S.O.	s.o.	\$.0.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	\$.0.	s.o.
3	Montant total des pertes pour risque opérationnel exclues	_	S.O.	s.o.								
4	Nombre total d'exclusions	_	S.O.	s.o.								
5	Montant total des pertes opérationnelles après déduction des recouvrements et des pertes exclues	1	s.o.	s.o.								
	Détails du calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel											
11	Les pertes sont-elles utilisées pour calculer l'ILM (oui/non) ?	non	S.O.	s.o.								
12	Si "non" à la ligne 11, l'exclusion des données internes sur les pertes est-elle due au non- respect des normes minimales relatives aux											
	données sur les pertes (oui/non) ?	oui	S.O.	\$.0.	S.O.	S.O.	\$.0.	S.O.	S.O.	\$.0.	S.O.	s.o.

<sup>(1)</sup> Le calcul des pertes opérationnelles reflète la portée des travaux actuels.

# Tableau OR2 - Indicateur d'activité et sous-composantes

Réduction de l'IA en raison des activités cédées exclues

	a	D	C
(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Indicateur d'activité (IA) et ses sous-composantes			
1 Composante intérêts, contrats de location et dividendes	6 675		
1a Produits d'intérêt et revenu locatif	17 930	13 604	9 213
1b Charges d'intérêts et frais de location	10 463	7 092	3 183
1c Actifs productifs d'intérêts	382 900	342 498	330 324
1d Produits de dividendes	_	9	7
2 Composante services	4 198		
2a Produits d'honoraires et de commissions	3 793	3 505	3 403
2b Charges d'honoraires et de commissions	1 644	1 822	1 985
2c Autres produits d'exploitation	614	639	640
2d Autres charges d'exploitation	40	_	_
3 Composante financière	518		
3a Résultat net du portefeuille de négociation	99	518	170
3b Résultat net du portefeuille bancaire	164	587	16
4 IA	11 391		
5 Composante indicateur d'activité (CIA)	1 664		
Informations sur l'IA :			
illottilduotis sui i iA .	_		
	a		
6a IA sans tenir compte des activités cédées exclues	11 391		

# Tableau OR3 - Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel

		а
	(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024
1	Composante indicateur d'activité (CIA)	1 664
2	Multiplicateur de pertes internes (MPI)	1,10
3	Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	1 830
4	APR au titre du risque opérationnel	22 875

# RATIO DE LEVIER

# Tableau LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

		а	а	а	а	а
	(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
1	Total des actifs consolidés figurant dans les états financiers publiés	470 942	464 677	444 348	435 819	422 940
2	Ajustements pour participations dans des banques, des compagnies d'assurance ou des entités financières ou commerciales qui sont consolidées à des fins comptables, mais qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	(64 236)	(64 514)	(60 889)	(59 219)	(59 065)
3	Ajustements pour expositions de titrisation respectant les exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert du risque	_	_	_	_	_
4	Ajustements pour actifs fiduciaires inscrits au bilan conformément aux normes comptables applicables, mais exclus de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	_	_	_	_	_
5	Ajustements pour instruments financiers dérivés	(345)	333	1 598	660	402
6	Ajustements pour cessions temporaires de titres (opérations de pension et autres types de prêts garantis)	1 417	1 390	1 006	1 594	989
7	Ajustements pour éléments hors bilan (conversion en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	33 104	32 323	31 950	30 981	30 159
8	Autres ajustements	(6 793)	(7 012)	(6 606)	(6 596)	(4 862)
9	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	434 089	427 197	411 407	403 239	390 563

## Tableau LR2 - Déclaration commune du ratio de levier

		а	b			
	(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
	Expositions sur éléments de bilan					
1	Expositions figurant au bilan (hors dérivés et cessions temporaires de titres (SFT), mais sûretés incluses)	366 403	358 029	348 404	345 038	338 344
2	Montant brut incluant les sûretés fournies sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs de bilan en vertu du référentiel comptable	_	_	_	_	_
3	(Déduction des actifs à recevoir au titre de la fraction liquide de la marge de variation fournie dans les transactions sur dérivés)	_	_	_	_	_
4	(Actifs déduits aux fins du calcul des fonds propres de base de Bâle III et ajustements réglementaires)	_	_	_	_	_
5	Total des expositions de bilan (hors dérivés et SFT) (somme des lignes 1 à 4)	366 403	358 029	348 404	345 038	338 344
	Expositions sur dérivés					
6	Coût de remplacement associé à toutes les transactions sur dérivés (si applicable, nettes de la fraction liquide et éligible de la marge de variation, et/ou avec compensation bilatérale)	1 888	2 030	1 425	1 484	1 327
7	Majorations pour expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés	5 275	5 209	5 689	5 217	4 846
8	(Volet contrepartie centrale (CCP) exempté sur les expositions de transaction compensées par les clients)	_	_	_	_	_
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	_	_	_	_	_
10	(Compensation des notionnels effectifs ajustés et déduction des majorations sur dérivés de crédit vendus)					
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	7 163	7 239	7 114	6 701	6 173
	Expositions sur cessions temporaires de titres (SFT)					
12	Actifs bruts associés aux SFT (sans compensation), après ajustements en cas de transactions comptabilisées comme des ventes	26 002	28 216	22 933	18 925	14 898
13	(Montants compensés des liquidités à verser et à recevoir sur actifs SFT bruts)	_	_	_	_	_
14	Exposition au risque de contrepartie sur actifs SFT	1 417	1 390	1 006	1 594	989
15	Expositions sur transactions dans lesquelles la banque opère en tant qu'agent	_	_	_	_	
16	Total des expositions sur SFT (somme des lignes 12 à 15)	27 419	29 606	23 939	20 519	15 887
	Autres expositions sur éléments hors bilan					
17	Expositions sur éléments hors bilan à leur montant notionnel brut	148 802	144 303	143 336	139 257	136 936
18	(Ajustements pour conversion en équivalent-crédit)	(115 698)	(111 980)	(111 386)	(108 276)	(106 777)
19	Éléments de hors-bilan (somme des lignes 17 et 18)	33 104	32 323	31 950	30 981	30 159
	Expositions sur fonds propres et total des expositions					
20	Fonds propres de base (Tier 1)	33 157	32 630	31 111	29 912	28 678
21	Total des expositions (somme des lignes 5,11,16,19)	434 089	427 197	411 407	403 239	390 563
	Ratio de levier					
22	Ratio de levier de Bâle III (y compris l'impact de toute exemption temporaire applicable aux réserves auprès de la banque centrale)	7,6 %	7,6 %	7,6 %	7,4 %	7,3 %
23	Exigence minimum nationale concernant le ratio de levier	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %

# LIQUIDITÉ

# Fiche LIQA - Gestion du risque de liquidité

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts<sup>(1)</sup>

Référence	Libellé	Emplacement Emplacement					
Reference	Libelle	Document(s)	Section(s)	Page(s)			
	Informations qualitatives						
LIQA.a)	Gouvernance de la gestion du risque de liquidité, dont : tolérance au risque; structure et responsabilités quant à la gestion du risque de liquidité; rapports internes sur la liquidité; communication de la stratégie, des politiques et des pratiques relatives au risque de liquidité entre les secteurs d'activité et avec le conseil d'administration.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de liquidité	83-90			
LIQA.b)	Stratégie de financement, notamment les politiques sur la diversification des sources et la durée du financement et question de savoir si la stratégie de financement est centralisée ou décentralisée.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de liquidité	83-90			
LIQA.c)	Techniques d'atténuation du risque de liquidité.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de liquidité Mesure et suivi du risque de liquidité	83			
LIQA.d)	Explication de la façon dont sont utilisées les simulations de crise.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de liquidité Mesure et suivi du risque de liquidité	83			
LIQA.e)	Description succincte des plans de financement d'urgence de la banque.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de liquidité Mesure et suivi du risque de liquidité	83			
	Informations quantitatives						
LIQA.f)	Instruments ou paramètres de mesure personnalisés qui permettent d'évaluer la structure du bilan de la banque ou d'effectuer une projection des flux de trésorerie et des futures positions de liquidité, en tenant compte des risques hors bilan spécifiques à la banque.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de liquidité - Actifs liquides Actifs grevés Ratio de liquidité à court terme Ratio structurel de liquidité à long terme	84-87			
LIQA.g)	Limites de concentration sur les lots de sûretés et les sources de financement (produits et contreparties).	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de liquidité - Sources de financement	88			
LIQA.h)	Expositions de liquidité et besoins de financement au niveau de chaque entité juridique, de chaque succursale et filiale étrangères, en tenant dûment compte des éléments de nature juridique, réglementaire et opérationnelle pouvant faire obstacle aux transferts de liquidité.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de liquidité - Sources de financement Programmes et stratégies de financement	88-89			
LIQA.i)	Postes du bilan et hors bilan ventilés par tranche d'échéance et déficits de liquidité résultants.	Rapport de gestion annuel 2024	Risque de liquidité - Sources de financement Programmes et stratégies de financement	88-89			
			Note 29 – Gestion des risques découlant des instruments financiers	232-235			

<sup>(1)</sup> Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

# INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

# Instruments financiers dérivés - Notionnel et risque de crédit associé

		Au 31 décembre 2024						
(en millions de dollars)	Montant notionnel	Coût de remplacement	Exposition potentielle future	APR				
Gré a gré								
Contrats sur taux d'intérêts	26 336	199	278	725				
Contrats à terme	4 063	11	36	35				
Swaps	18 765	182	239	675				
Options achetées	1 775	6	3	15				
Options souscrites	1 733	_	_	_				
Contrats sur devises	79 130	460	676	1 057				
Contrats à terme	41 060	232	314	632				
Swaps	28 223	141	310	198				
Options achetées	3 314	87	52	227				
Options souscrites	6 533	_	_	_				
Contrats liés à des actions	44 815	674	2 735	1 541				
Autres contrats	_	_	_	_				
Contrats sur produits de base	_	_	_	_				
Marchés réglementés	507 128	16	59	3				
Contrats à terme	15 189	1	9	_				
Swaps	400 115	_	48	3				
Options achetées	52 133	15	2	_				
Options souscrites	39 691	_	<del>-</del>	_				
Total dérivés	657 409	1 349	3 748	3 326				

# **AUTRES INFORMATIONS**

# EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

	Tableaux et fiches	Fuérmana	Dernière publica	tion
	l adieaux et fiches	Fréquence	Rapport <sup>(1)</sup>	Page
	Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des	risques		
KM1	Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	Trimestrielle	Ce rapport	4
KM2	Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	5
OVA	Approche de la gestion des risques du Mouvement	Annuelle	Ce rapport	6
OV1	Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Ce rapport	7
CMS1	Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque	Trimestrielle	Ce rapport	12
CMS2	Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs	Trimestrielle	Ce rapport	14
	Composition des fonds propres et TLAC			
CC1	Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	17
CC2	Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle	Ce rapport	21
CCA	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles	Trimestrielle	Ce rapport	23
TLAC1	Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	31
TLAC3	Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle	Ce rapport	32
	Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires			
LIA	Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Annuelle	Ce rapport	34
LI1	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	35
LI2	Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle	Ce rapport	37
PV1	Ajustements prudents de la valeur (PVA)	Annuelle	Ce rapport	38
	Actifs grevés			
ENC	Actifs grevés	Trimestriel	Rapport de gestion <sup>(2)</sup>	85
	Rémunération			
REMA	Politique de rémunération	Annuelle	Notice annuelle 2024	63
REM1	Rémunération attribuée durant l'exercice fiscal	Annuelle	Notice annuelle 2024	63
REM2	Paiements spéciaux	Annuelle	Notice annuelle 2024	63
REM3	Rémunération différée	Annuelle	Notice annuelle 2024	64
	Risque de crédit			
CRA	Informations qualitatives générales sur le risque de crédit	Annuelle	Ce rapport	39
CR1	Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle	Ce rapport	40
CR2	Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut	Trimestrielle	Ce rapport	41
CRB	Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	Annuelle	Ce rapport	42

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 115.

# EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

		- /	Dernière publication		
	Tableaux et fiches	Fréquence	Rapport <sup>(1)</sup>	Page	
	Risque de crédit (suite)				
CRC	Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle	Ce rapport	44	
CR3	Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Trimestrielle	Ce rapport	45	
CRD	Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	Annuelle	Ce rapport	47	
CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)	Trimestrielle	Ce rapport	48	
CR5	Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	51	
CRE	Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (IRB)	Annuelle	Ce rapport	56	
CR6	IRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	57	
CR7	IRB – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise dérivés de crédit dans l		
CR8	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB	Trimestrielle	Ce rapport	72	
CR9	IRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille	Annuelle	Ce rapport	73	
CR10	IRB – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise p sur les financements spéc		
	Risque de contrepartie				
CCRA	Informations qualitatives sur le risque de contrepartie	Annuelle	Ce rapport	82	
CCR1	Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche	Trimestrielle	Ce rapport	83	
CCR3	Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	85	
CCR4	IRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	88	
CCR5	Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie	Trimestrielle	Ce rapport	94	
CCR6	Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle	Ce rapport	95	
CCR7	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie selon la méthode des modèles internes (IMM)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise p pour le risque de co		
CCR8	Expositions sur les contreparties centrales (CC)	Trimestrielle	Ce rapport	95	
	Titrisation				
SECA	Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation	Annuelle	Ce rapport	96	
SEC1	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle	Ce rapport	97	
SEC2	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle	L'exposition du Mou titrisation est non si		
SEC3	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme émetteur ou mandataire)	Trimestrielle	Le Mouvement n'agit émetteur ou man		
SEC4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme investisseur)	Trimestrielle	Ce rapport	99	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 115.

# EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

	Tableaux et fiches	Fréquence	Dernière publication				
	Tableaux et liches		Rapport <sup>(1)</sup>	Page			
	Risque de marché						
MRA	Informations qualitatives générales requises sur le risque de marché	Annuelle	Ce rapport	101			
MR1	Risque de marché selon l'approche standard	Trimestrielle	Ce rapport	102			
MRB	Informations qualitatives sur les entités financières appliquant l'approche des modèles internes (IMA)	Annuelle					
MR2	Approche IMA du risque de marché par type de risque	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche des modèles internes (IMA) pour le risque de marché.				
MR3	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (IMA)	Trimestrielle					
MRC	Structure des pupitres pour les banques utilisant l'IMA	Trimestrielle					
	Ajustement à l'évaluation de crédit						
CVAA	Informations générales qualitatives concernant l'AEC	Annuelle	Ce rapport	103			
CVAB	Informations qualitatives - institutions appliquant l'approche standard d'AEC	Annuellle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche standard pour l'ajustement à l'évaluation de				
CVA1	Approche de base abrégée pour l'AEC	Trimestrielle	crédit.	revaluation de			
CVA2	Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié à l'AEC (AB-AEC)	Trimestrielle	Ce rapport	103			
CVA3	Approche standard pour l'AEC	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche standard pour l'ajustement à l'évaluation de				
CVA4	États des flux d'APR pour les expositions au risque d'AEC selon l'approche standard	Trimestrielle	crédit.				
Mesures de contrôle macroprudentiel							
IFIS	Communication des indicateurs pour les IFIS	Annuelle	Rapport de gestion 1 <sup>er</sup> trimestre 2024 <sup>(2)</sup>	31			
CCyB1	Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique	Trimestrielle	Ce rapport	104			
Risque Opérationnel							
ORA	Exigences d'information qualitative générale relative au cadre de risque opérationnel de l'institution	Annuelle	Ce rapport	106			
OR1	Pertes historiques	Annuelle	Ce rapport	107			
OR2	Indicateur d'activité et sous-composantes	Annuelle	Ce rapport	108			
OR3	Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	Annuelle	Ce rapport	108			
	Ratio de levier						
LR1	Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	109			
LR2	Déclaration commune du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	110			
Liquidité							
LIQA	Gestion du risque de liquidité	Annuelle	Ce rapport	111			
LIQ1	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle	Rapport de gestion <sup>(2)</sup>	86			
LIQ2	Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)	Trimestrielle	Rapport de gestion <sup>(2)</sup>	87			

<sup>(1)</sup> Indique le dernier rapport dans lequel l'exigence a fait l'objet d'une divulgation.

<sup>(2)</sup> Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

# **ABRÉVIATIONS**

Abréviation	Définition	Abréviation	Définition
AEC	Ajustement de l'évaluation de crédit	FIRB	Approche de notation interne fondation (foundation internal ratings-based approach)
AEI	Approche basée sur les évaluations internes	FSB	Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board)
AIRB	Approche de notation interne avancée (advanced internal ratings-based approach)	HQLA	Actifs liquides de haute qualité (High quality liquid assets)
AS	Approche standard	IA	Indicateur d'activité
APS	Approche prudentielle simplifiée	IFIS-G	Institution financière d'importance systémique globale
Approche NI	Approche fondée sur les notations internes	IFIS-i	Institution financière d'importance systémique intérieure
Approche NI avancée	Approche de notation interne avancée	IFRS	Normes internationales d'information financière
Approche NI fondation	Approche de notation interne fondation	IRB approach	Approche fondée sur les notations internes (Internal Ratings Based)
AMF	Autorité des marchés financiers	LCR	Ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio)
APR	Actifs pondérés en fonction des risques	MMI / IMM	Méthode des modèles internes (Internal Model Method)
ARC	Atténuation du risque de crédit	NE	Approche fondée sur les notations externes
СВСВ	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	NSFR	Ratio de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio)
СС	Contrepartie centrale	OEEC	Organisme externe d'évaluation du crédit
CCE	Contrepartie centrale éligible	PA	Perte attendue
CCR	Risque de contrepartie (Counterparty Credit Risk)	PCD	Perte en cas de défaut
CRM	Atténuation du risque de crédit (Credit Risk Mitigation)	PD	Probabilité de défaut
ECD	Exposition en cas de défaut	SFT	Cessions temporaires de titres (Securities financing transactions)
EPAE	Exposition positive attendue effective	STC	Simples, transparents et comparables
ERCDE	Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity)
FCEC	Facteurs de conversion en équivalent-crédit	VaR	Valeur à risque

## **GLOSSAIRE**

## Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

### Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

#### Ajustement à l'évaluation de crédit (AEC)

Ajustement appliqué à la valeur des dérivés négociés de gré à gré, pour refléter la possibilité que la contrepartie n'honore pas ses engagements contractuels, et que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de recevoir la totalité des valeurs exigibles.

## Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

#### Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

## Approche standard

- Risque de crédit
- Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.
- Risque de marché
- Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les classes de risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de rendement, le risque sur actions, le risque de change, le risque lié aux produits de base et le risque de défaut.
- Risque opérationnel

Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de perte (CP), à partir de laquelle un multiplicateur de perte interne (MPI) est calculé selon la moyenne des pertes historiques. Le capital pour le risque opérationnel est le produit du CIA et du MPI, les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel étant cette exigence de capital multipliée par 12,5.

## Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

## Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éliqibles.

#### Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

## Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

## Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes émise par l'AMF.

## Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

# **GLOSSAIRE** (suite)

## Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

#### Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

### **Exposition hors bilan**

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

#### Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

### Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

#### Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

## Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

### Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

### Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

#### Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

### Parts de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desiardins.

#### Perte attendue (PA)

Mesure sur une période d'un an du niveau de perte attendue sur un portefeuille donné. Elle est le produit des trois paramètres de risque de crédit, soit l'ECD, la PCD et la PD.

#### Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

#### Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

#### Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

## Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

# **GLOSSAIRE** (suite)

#### Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF.

#### Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan:
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

### Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

## Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

#### Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

#### Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

## Risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

#### Risque de contrepartie et d'émetteur

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

#### Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

## Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

### Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

#### **Titrisation**

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

#### Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).